

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU JEUDI 27 FEVRIER 2014**

**Séance du vingt-sept février deux mille quatorze à dix-huit heures trente**

L'année deux mille quatorze, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure s'est réuni, en la Salle des Fêtes de Steenvoorde, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Dominique HALLYNCK**, Président, sur la convocation qui lui a été faite le vingt février deux mille quatorze.

**A – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Marc NORMAND

**B – APPEL NOMINATIF**

**Présents (79) :** Francis AMPEN – Michel GILLOEN – Jean-Michel ALOSTERY – Marie-Paule BERTELOOT – Joël DECAT – Yannick DESCAMPS – Michel ENTE – Jean-Pierre LEYS – Pascale PAVY – Suzanne TAYLOR – Francis SEGARD – Jean-Luc FACHE – Patricia MOONE – Daniel RUYFFELAERE – Danielle MAMETZ – Bernadette POPELIER – Christian WULLENS – René DECODTS – Sandrine KEIGNAERT – Christine ASSEMAN – Daniel LESAGE – Gérard MARIS – Bernard DELASSUS – Jean-Pierre ALLOSSERY – Didier TIBERGHIE – Hélène MACOU – Michel LABITTE – Odile SCHRICKE – Béatrice VEIT-TORREZ – Pascal DECOOPMAN – Pascale LARRIDON – Serge GAUJON – Marie-Pierre VERSTAVEL – Thierry WILLAËY – Jean Michel DELATTRE – Ali BRAHIMI – Sandrine PRINCE – Pierre HAU – Francis BEHAËGEL – Julien DELASSUS – Jacques HERMANT – Jocelyne DUEZ – Béatrice DESCAMPS – Max HERBAUT – Maurice PETITPREZ – Bernard DEBEUGNY – Michel VANDEVOORDE – David DECOOPMAN – Marie-France BRAURE – Didier MARCAGGI – Marc DUBOIS – Janine JOSSON – Jean-Claude MICHEL – Dominique DERAY – Régis DENAËS – Stéphane DIEUSAERT – Jean-Claude BODART – Jean-Pierre DECOOL – Christine DEVULDER – Jean-Pierre VARLET – Dominique HALLYNCK – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Jean-Pierre DZIADEK – Eddie DEFEVERE – Carole DELAÏRE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Edith STAELEN – Joël DEVOS – Bruno WULLEPUT – Elisabeth GRESSIER – Irène VISTICOT – Henri SAILLOT – Régis VANDAMME – Marc NORMAND – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Gérard IOOS – Bernard HEMELSDAEL.

**Absents suppléés (6) :** Bernard WESTEEL par Sandrine KEIGNAERT, Marie Thérèse RICOUR par Daniel LESAGE, Bernard DUSAUTIER par Dominique DERAY, Anne DECOOL par Edith STAELEN, Gérard VERBRIGGHE par Henri SAILLOT, Jean BOLLE par Bernard HEMELSDAEL

**Procurations (8) :** Véronique BOLLENGIER à Michel GILLOEN, Bruno DELOBEL à Suzanne TAYLOR, Pierre BOURGEOIS à Danielle MAMETZ, Françoise POLNECQ à Michel LABITTE, Serge ROUSSEZ à Pascal DECOOPMAN, Isabelle BOUTEZ à Odile SCHRICKE, Christèle CATRYCKE-QUETSTROEY à Hélène MACOU, Jean-Paul SALOME à Régis VANDAMME

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Votants : 87**

**C – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JANVIER 2014**

Le Président indique que le procès-verbal de la dernière séance n'a fait l'objet d'aucune demande de rectification ;

Monsieur Jacques HERMANT demande à ce que soit indiqué qu'il a voté contre la proposition de délibération 2014/03.

Monsieur le Président constate donc l'adoption du procès-verbal.

## **D – DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATION 2014/52**

#### **Objet : Marché n° 2014/13.GPC lot n°3 Electricité**

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Rurale des Monts de Flandre, Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Saily-sur-la-Lys) et du SIVU de Bailleul, avec rattachement des communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel, à partir du 31 décembre 2013,

Vu l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le transfert de compétence entraîne le transfert des contrats, exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance et la substitution de personne morale, de la Commune vers l'EPCI,

Par délibération du SIVU n°13/06 en date du 27 mars 2013, la procédure de réhabilitation de la piscine a été déclarée sans suite pour des raisons d'ordre budgétaire.

Par délibération du SIVU n°13/22 en date du 18 septembre 2013, Monsieur le Président du SIVU a été autorisé à engager une nouvelle procédure.

Par décisions SIVU 13.013 et 13.014, les lots 1 et 2 ont été attribués respectivement à la SARL CODDEVILLE (245 150.61€ HT) et la SAS LEFEBVRE GENTILHOMME (246 377.68 € HT).

Aucune entreprise n'ayant répondu au lot n°3 électricité, celui-ci a été relancé.

La remise des offres a été fixée au 18 décembre 2013. 5 entreprises ont remis une offre.

La délégation du conseil communautaire au Président de la CCFI ne l'autorisant qu'à signer les marchés qu'à hauteur de 500 000 € HT, Il convient de soumettre à la délibération du Conseil Communautaire le choix du titulaire du lot n°3 électricité.

Vu les publicités au BOAMP du 06/12/2013, sur [WWW.MARCHES-SECURISES.FR](http://WWW.MARCHES-SECURISES.FR) du 05/12/2013 et sur le site de la ville de Bailleul le 05/12/2013,

Vu l'analyse des offres des candidats,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2014, proposant de retenir l'offre de la société Resipelec pour un montant de 35 853.12 € HT, offre réputée économiquement la plus intéressante au regard des critères de pondération retenus.

#### **Il vous est proposé :**

- d'attribuer le lot n° 3 Electricité à :

<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Société Resipelec	35 853,12€	43 023,74€

- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise Résipelec de Templemars (59175).

*Monsieur Didier MARCAGGI s'étonne que le Conseil doive se positionner sur l'attribution d'un lot de 35 000 € alors que le Président a délégué pour la signature des marchés dans la limite de 500 000 € HT.*

*Monsieur le Président indique que le marché de la piscine représente au total plus de 500 000 € HT.*

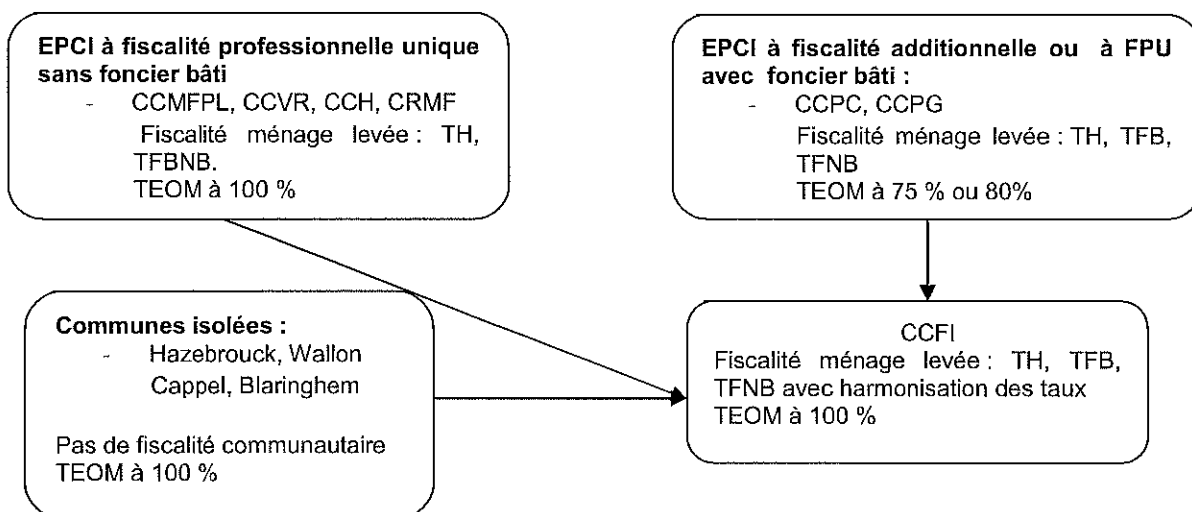
*Arrivée de Monsieur Christian WULLENS à 19h20.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Objet : Elaboration du pacte financier de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure**

Au point de vue fiscal, la fusion des 6 intercommunalités entraîne 2 conséquences :

- Un lissage des taux des impôts ménages (part intercommunale) au moyen d'un taux moyen pondéré,
- Le financement du traitement des ordures ménagères à 100% par la taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire contre une partie seulement auparavant.



Ces modifications se traduisent par une augmentation globale de la recette fiscale de 425 000 €.

Afin de neutraliser cette augmentation et de diminuer la pression fiscale sur le territoire, la commission « finances// fiscalité » propose de mettre en place un pacte financier entre la CCFI et les communes.

Ce pacte permettrait de réduire les impôts de près de 673 000 € et impacterait favorablement l'ensemble des contribuables des 50 communes.

Il repose sur 2 leviers :

- fixation du taux d'imposition communautaire de foncier bâti à zéro
- instauration d'un mécanisme de compensation en utilisant l'attribution de compensation pour neutraliser les incidences de la pression fiscale.

**Situation des communes affectées par une hausse de la pression fiscale communautaire**

Situation 1	Hausse de la pression fiscale CCFI	Hausse moins forte du FPIC	Majoration de l'AC de la différence entre PF et FPIC
Situation 2	Hausse de la pression fiscale CCFI	Hausse plus forte du FPIC	Minoration de l'AC de la différence entre FPIC et PF
Situation 3	Hausse de la pression fiscale CCFI	Baisse du FPIC	Majoration de l'AC du cumul de la hausse de la pression fiscale et de la baisse du FPIC

**Situation des communes affectées par une baisse de la pression fiscale communautaire TFNB et TH**

Situation 4 (Pays de Cassel)	Baisse impôts ménages + hausse TEOM = Baisse pression fiscale	Hausse du FPIC	Minoration de l'AC de la hausse du FPIC
Situation 5 (Pays des Géants)	Baisse impôts ménages + hausse TEOM = Hausse pression fiscale	Hausse du FPIC	Minoration de l'AC de la hausse du FPIC

Ce mécanisme ne peut se réaliser qu'avec l'accord, à l'unanimité, des membres du Conseil Communautaire.

La commission finances fiscalité a voté à l'unanimité cette proposition.

**Il vous est proposé :**

- De vous positionner en faveur d'un pacte financier entre la CCFI et ses communes membres pour neutraliser les augmentations mécaniques de la fiscalité et réduire la pression fiscale.

*Monsieur le Président indique que cette délibération est une délibération de principe.*

*Le pacte financier présenté ici a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission finances et fiscalité du 18/02/2014.*

*Monsieur le Président rappelle les enjeux de ce pacte financier.*

*Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Vice-Président présente le pacte.*

*Monsieur Bernard DEBEUGNY revient sur la création du FPIC en 2012 et sur sa montée en charge.*

*Selon le mécanisme du FPIC, la commune ne bénéficiera pas du dynamisme du FPIC. Il estime donc que le pacte financier est permis par un effort communal et non intercommunal uniquement.*

*Monsieur le Président rappelle le mécanisme du FPIC.*

*Monsieur Jean-Pierre BATAILLE présente les chiffres de Neuf-Berquin, à savoir : 5 210€ de fiscalité supplémentaire compensée par 3 521€ d'évolution de FPIC et 1 689€ d'attribution de compensation supplémentaire.*

*Monsieur le Président précise que les augmentations de fiscalité ne s'appliquent pas de manière égalitaire partout sur le territoire.*

*Monsieur Bernard DELASSUS demande pourquoi les élus ne disposent pas des chiffres. Il s'interroge ce qu'il en est pour le foncier non bâti.*

*Monsieur le Président précise que tout baisse pour Hardifort. Le FPIC augmente de 2 771€. L'attribution de compensation diminue en conséquence.*

*En outre, Monsieur le Président indique que le tableau n'est pas fourni car les chiffres ne sont pas définitifs à ce jour.*

*Madame Béatrice DESCAMPS relève que certaines communes voient leur taux augmenter.*

*Monsieur Michel LABITTE indique que le bureau a validé cette proposition à l'unanimité. Il considère cela comme un acte de solidarité, la preuve de la volonté de travailler ensemble. Et ce afin de développer un projet pour cette intercommunalité.*

*En outre cette proposition est conforme aux préconisations du groupe de travail finances et fiscalité.*

*Monsieur Thierry WILLAEY veut se mettre à la place du citoyen.*

*Le FPIC est selon lui un impôt. Il pense que ce pacte est une pilule à faire avaler pour ne pas dire que les impôts augmentent.*

*Monsieur le Président explique qu'il ne s'agit pas d'un impôt mais de péréquation horizontale. Ainsi les transferts se font entre collectivités uniquement. Il explique qu'il préférerait en reverser plutôt que d'en recevoir. Il se félicite qu'on puisse enfin en bénéficier.*

*Monsieur Didier MARCAGGI se dit favorablement surpris que les travaux des commissions aient pu servir de socle à la réflexion, et est favorable au maintien de la fiscalité actuelle sans affecter les recettes de l'intercommunalité.*

*Il se pose la question de l'engagement des communes. N'est-il pas nécessaire de faire voter les conseils municipaux.*

*Monsieur le Président précise que les conseils municipaux seront consultés mais avant cela, il est nécessaire d'obtenir un accord global du conseil communautaire.*

Monsieur Marc NORMAND indique qu'en cas de vote contraire d'un des membres, ce dernier devra l'expliquer à ses contribuables.

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE explique que les élus ont la possibilité par ce mécanisme de neutraliser la hausse de la fiscalité. En outre, il précise que les évolutions futures du FPIC resteront aux communes.

Monsieur Bernard DELASSUS s'inquiète du taux du foncier non bâti.

Monsieur le Président explique que l'harmonisation s'est faite par le mécanisme du taux moyen pondéré sur la seule part intercommunale.

Monsieur Francis BEHAEGEL se félicite de cette magnifique unanimité. Il lui semble plus qu'évident que l'unanimité s'impose. C'est un signe fort pour montrer aux administrés que la CCFI est bien partie.

Monsieur Bernard DEBEUGNY indique qu'évidemment il votera pour. Mais il reste convaincu que ce sont les communes qui le prennent en charge par moins de péréquation et c'est trop demandé à son budget communal.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DELIBERATION 2014/54**

#### **Objet : Débat d'Orientation Budgétaire**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans les communes de 3500 habitants et plus, et les établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La CCFI a été instituée par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013, et résulte de la fusion des communautés de communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys, Rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de la Voie Romaine, de l'Houtland, du SIVU du Canton de Bailleul, avec extension aux communes isolées d'Hazebrouck, de Blaringhem et de Wallon Cappel.

Le présent document a été élaboré selon les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

#### **Sommaire**

#### **1 – BILAN DE L'ACTIVITE 2013 PAR ETABLISSEMENT**

Le bilan de l'activité 2013 par établissement (pour les anciens EPCI) a été établi en fonction des données disponibles à la mi-février. Il sera complété dans le cadre du rapport d'activités annuel présenté par ailleurs. ....	7
1.1 Communauté de Communes Mont de Flandre - Plaine de la Lys .....	7
1.11 – Développement Economique .....	7 - 9
1.111 - Zones d'Activités Intercommunales .....	7
1.112 – Parc d'Activités de NIEPPE .....	8
1.113 - FISAC .....	8 - 7
1.114 - SESAME Emploi .....	9
1.115 – Création d'une boulangerie intercommunale à Neuf-Berquin .....	9
1.116 – Flandre Intérieure Développement .....	9
1.117 – Espace tertiaire et Village d'artisans .....	10 - 9
1.12 – Aménagement, urbanisme et habitat .....	10
1.121 Planification - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal .....	10
1.122 - Instruction du droit des sols .....	11 - 10
1.123- L'Habitat .....	12 - 14
1.124 – Stratégie Foncière .....	16 - 16
1.125 – Aménagement .....	18 - 18
1.13 – Voirie .....	20
1.131 – en fonctionnement .....	20

1.132 – en investissement .....	21 - 21
1.14 – Environnement et cadre de vie .....	24
1.141 – Politique Trame verte et bleue.....	24
1.142 - classes de découverte nature.....	24
1.143 - participation à la plantation et à l'entretien de haies .....	24
1.144 – Plan Climat Territorial du Pays Cœur de Flandre .....	24
1.15 – Ordures ménagères .....	24
1.16 – Gens du voyage.....	24
1.17 – Contractualisation avec le Département du Nord.....	25 - 26
1.2 - Communauté de communes du Pays des Géants .....	28
1.21 – Portage de repas à domicile .....	28
1.22- Reprise de l'activité de l'espace multi accueil .....	28
1.23 - Entretien et réfection de voirie .....	28
1.24- Zone d'ombre ADSL débit.....	28
1.25 Entretien et plantation de haies bocagères .....	28
1.26 projet de santé des territoires du Pays des Géants et du Pays de Cassel.....	28
1.27 Zone d'activités économiques du Pays des Géants .....	29
1.3 - Communauté de communes du Pays de Cassel .....	29
1.31 - Travaux 2013.....	29 - 28
1.32 Développement économique .....	31
1.33 Les actions jeunesse .....	31
1.34 Les actions sociales.....	31
1.4 - Communauté Rurale des Monts de Flandre.....	31
1.41 Voirie.....	31
1.42 Mise en place d'une signalétique à vocation économique + conception des plans des communes membres.....	32
1.43 Création d'un pôle jeunesse.....	32
1.44 Haies bocagères .....	32
1.45 Renouveau du Contrat Enfance Jeunesse .....	32
1.5 Communauté de communes de la Voie romaine.....	33
1.51 Travaux 2013.....	33
1.52 Les ordures ménagères .....	33
1.53 Portage de repas à domicile .....	33
1.54 Ecole de musique intercommunale .....	33
1.55 Activité économique – zone du Wydter Veld –.....	34
1.6 Communauté de Communes de l'Houtland.....	34
1.61 Plan local d'urbanisme intercommunal .....	34 - 32
1.62 Développement économique et touristique .....	34 - 33
1.53 Environnement.....	35 - 37
1.54 Voiries et réseaux .....	39 - 38
1.55 Culture, Jeunesse et Sports.....	40 - 39
1.56 données financières.....	42
<b>2 – ANALYSE</b>	
2.1 - Exécution financière 2013 des 6 EPCI et du SIVU du Canton Bailleul.....	43 - 42
2.2 - Présentation générale des budgets généraux des 7 établissements .....	44

2.3 - La fiscalité de la CCFI simulée sur 2013.....	44 - 43
2.4 - Evolution de la dotation d'intercommunalité .....	45
2.5 - Dotation de compensation de la part salaires .....	45
2.6 - Les attributions de compensation des communes de la CCFI .....	45 - 44
2.7 - Les contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères :.....	46 - 45
2.8 - Le niveau d'endettement de la CCFI.....	47
2.9 - La capacité d'autofinancement prévisionnelle.....	47

### **3 – PROJECTIONS BUDGET 2014**

3.1 – Fonctionnement.....	47
3.11 - Les recettes réelles de fonctionnement .....	48 - 47
3.12 - Les dépenses réelles de fonctionnement.....	49
3.2 - Investissement .....	51
3.21 - poursuite du plan pluriannuel d'investissement sur la communauté de communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys.....	51
3.211 - Les projets d'investissements en cours en 2014 : .....	51
3.212 - Les APCP concernent : .....	51
3.22 - Communauté de communes du Pays de Cassel :.....	53
3.23 Urbanisme.....	53

### **ANNEXES**

Annexe 1 – Présentation générale du Budget Principal 2013 – section de fonctionnement	52
Annexe 2 - Présentation générale du Budget Principal 2013 – section d'investissement	53
Annexe 3 – Equilibre financier du Compte Administratif 2013 – section de fonctionnement	54
Annexe 4 – Equilibre financier du Compte Administratif 2013 – section d'investissement	55
Annexe 5 – Vision consolidée des CA 2013 Budgets principaux et budgets annexes	56 - 61
Annexe 6 – Pacte financier	
Annexe 7 – Amortissement des emprunts pour 2014	
Annexe 8 – Tableau prévisionnel de l'annuité de la dette de la CCFI 2014-2023	

### **1 – BILAN DE L'ACTIVITE 2013 PAR ETABLISSEMENT**

#### **1 - Bilan de l'activité 2013 par établissement**

---

Le bilan de l'activité 2013 par établissement (pour les anciens EPCI) a été établi en fonction des données disponibles à la mi-février. Il sera complété dans le cadre du rapport d'activités annuel présenté par ailleurs.

#### **1.1 Communauté de Communes Mont de Flandre - Plaine de la Lys**

##### **1.11 – Développement Economique**

##### **1.111 - Zones d'Activités Intercommunales**

##### ***Parc d'Activités de la Verte Rue – BAILLEUL***

Le cabinet d'architectes bailleulois Form@ s'est installé dans ses nouveaux locaux, dans le Parc d'activités de la Verte Rue.

La SAS Ets DEVOLDERE, entreprise exerçant des activités liées à l'utilisation du lin pour les vêtements ou l'éco-construction, a terminé les travaux de construction de ses locaux d'activités.

La Société SOFINE Développement s'est engagée dans la commercialisation d'un hôtel d'entreprises artisanales. La construction du bâtiment est soumise à l'exigence d'une commercialisation préalable de la moitié de la surface.

L'acte de vente d'une parcelle de 5 267 m<sup>2</sup>, a été signé en vue de l'installation de la SARL SB ENERGY, exerçant des activités liées aux énergies renouvelables. Les travaux de terrassement ont démarré en 2013 et la construction du bâtiment sera réalisée en 2014.

Un permis de construire a été accordé en vue de l'installation de la SARL BALLOY, entreprise de métallerie et serrurerie, sur une parcelle de 14 820 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment auparavant occupé par la société PAL Industries et propriété de BPI France Financement et SOGEBAIL a fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la société GD Invest, en vue du développement de la société AD International dont l'activité est la maroquinerie.

#### **Parc d'Activités de Callicanes – GODEWAERSVELDE**

Un permis de construire a été délivré en vue de l'installation de la SARL PETER STEEN & CO, entreprise spécialisée dans les matériaux de constructions écologiques, sur une parcelle de 8000 m<sup>2</sup>. Les travaux de construction des locaux s'étaleront sur l'année 2014.

#### **1.112 – Parc d'Activités de NIEPPE**

La concertation menée depuis 2012 avec l'ensemble des propriétaires et occupants des parcs d'activités de Nieppe, afin d'engager une réflexion pour améliorer l'attractivité et l'accessibilité des parcs d'activités situés en bordure de l'A 25 s'est poursuivie en 2013. Des projets sont en cours d'étude pour une rationalisation de l'accessibilité.

Certains bâtiments ont fait l'objet de travaux de rénovation.

Un travail sur les enseignes a été engagé.

Un aménagement de l'accès de la partie logistique du parc sur la RD a été retenu dans la programmation de travaux du Conseil Général du Nord.

#### **1.113 - FISAC**

##### **Tranche 1**

Dans le cadre de la tranche 1 de ce dispositif porté par le Pays Cœur de Flandre, la CCOM avait déposé des dossiers de subvention pour la **redynamisation du centre-ville de Neuf-Berquin et l'aménagement de zones de stationnement à Sailly-sur-la-Lys**.

Le solde des subventions FISAC et FEDER a été perçu pour l'ensemble de ces opérations. La CCOM a en effet reçu le solde de la subvention FEDER (60 162 €) pour l'aménagement de Neuf-Berquin en 2013.

##### **Tranche 2**

Trois opérations ont fait l'objet de demandes de subvention dans le cadre de la tranche 2 du dispositif.

Devant l'afflux de dossiers de subventionnement au titre du FISAC, l'Etat a décidé de mettre en attente l'ensemble de ces dossiers au niveau national afin de préparer une circulaire clarifiant les priorités d'intervention du dispositif.

Pour le **réaménagement de la Place du Marché de Nieppe**, la demande de subvention au titre du FISAC s'élevait à 42 159.63 €.

La demande de subvention au titre du FEDER a fait l'objet du versement d'un acompte de 22 450.40 €.

Des demandes de subvention ont également été déposées pour **l'aménagement de la Place Dolto à Sailly-sur-la-Lys**. La demande de subvention au titre du FISAC était de 22 413.93 €.

Le dossier de subvention au titre du FEDER est programmé pour 14 942 €.

**L'aménagement de locaux pour la création d'une boulangerie-pâtisserie à Neuf-Berquin** a fait l'objet de 4 dossiers de subvention. Le dossier de subvention FISAC s'élevait à 120 000 €. La subvention au titre du FDACR (Fonds départemental d'adaptation du commerce rural), pour un montant de 30 000 €, a été soldée. La subvention DETR a également été soldée (141 842.60 €). La convention attributive de subvention au titre du FEDER a fait l'objet d'un avenant, le montant de la subvention s'élevant désormais à 61 605 €.



### **1.114 - SESAME Emploi**

La CCOM participe au financement d'un dispositif expérimental de soutien aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, porté par l'AEFAVL et le Centre Don Bosco de Bailleul.

Cette initiative d'essence partenariale, menée à la demande du Conseil Général du Nord dans le cadre de la Commission Territoriale d'Insertion d'Armentières - Hazebrouck, présente un certain nombre d'atouts et fait naître de nouvelles ambitions face aux enjeux de notre territoire.

Elle répond aujourd'hui à une volonté politique concertée des élus locaux :

- Création d'une coordination des acteurs intervenant dans le champ social et économique ;
- Déclinaison d'un plan d'actions concerté ;
- Apport de financements nouveaux réduisant le différentiel de moyens d'insertion avec les territoires voisins ;
- Accès renforcé aux politiques publiques de l'emploi pour les personnes les moins qualifiées (RSA, Contrat Unique d'Insertion...);
- Partage avec les élus sur les orientations locales en matière d'emploi et de formation ;
- Mise en œuvre d'une action territoriale suffisamment importante pour mobiliser une ingénierie de développement local.

Ce service ambitionne d'accompagner de façon dynamique le public de plus de 26 ans en démarche d'insertion visant l'emploi durable. Il sera, en outre, un acteur important de la bonne mise en œuvre du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Ce service assure une permanence sur le territoire de la Communauté de Communes afin de permettre une certaine proximité avec le public des communes membres.

En 2013, les résultats sont conformes aux prévisions reprises dans la convention avec un taux de sorties dynamiques de 46 % pour un objectif de 50 %.

Un travail de prospection est néanmoins engagé sur le périmètre de notre intercommunalité pour élargir le dispositif aux publics concernés.

100 % du territoire du Pays Cœur de Flandre est désormais couvert par le travail de l'association.

L'architecture d'organisation de SESAME ainsi que le niveau de coopération engagé avec le Pôle Emploi depuis un an étant très proches d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a donné un avis favorable pour la création d'un PLIE supplémentaire en région Nord-Pas-de-Calais. La décision devra être prise par le Préfet en concertation avec l'ensemble des co-financeurs et partenaires du dispositif.

### **1.115 – Création d'une boulangerie intercommunale à Neuf-Berquin**

#### Bilan financier

Les dépenses de travaux et d'études sont de l'ordre de 277 000 € HT pour un prévisionnel de 300 000 € HT.

L'acquisition du bâtiment (boulangerie et logement) représente une dépense de 245 000€.

La communauté de communes a monté des dossiers de subventions pour 350 000 €. A ce jour, nous avons soldé 171 842.60 € au titre du FDACR et de la DETR. Nous avons obtenu 61 605 € au titre du FEDER et attendons la confirmation du FISAC (120 000 €).

### **1.116 – Flandre Intérieure Développement**

L'association Flandre Intérieure Développement a été créée par une assemblée générale constitutive qui a eu lieu à Hazebrouck le 28 juin 2013.

Le champ géographique d'intervention de l'association reprend le périmètre des EPCI et communes adhérents, à savoir la Communauté de Communes de l'Houtland, la Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys, la Communauté de Communes du Pays de Cassel, la Communauté de Communes du Pays des Géants, la Communauté Rurale des Monts de Flandre, la Communauté de Communes de la Voie Romaine, et les Villes de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel.

La création de cette association vise la mise en place d'une stratégie de territoire partagée avec les milieux économiques en matière de développement économique. Les membres du Conseil d'administration sont ainsi répartis en trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales,

- le collège des compagnies consulaires,
- le collège des entreprises

Flandre Intérieure Développement a pour objet :

- d'animer un programme de développement économique portant sur la création, la reprise d'entreprise, le développement des entreprises existantes, la promotion du territoire et l'implantation des entreprises,
- d'associer et de coordonner les acteurs concernés par ce programme (collectivités, compagnies consulaires, organismes à vocation économique,...),
- de mettre en œuvre les actions relevant de ce programme lorsque les champs d'intervention ne sont pas couverts par les acteurs existants et associés au programme d'actions.

Pour cela, l'association s'est fixée quatre principaux axes d'actions :

- la création et reprise d'entreprises,
- le développement des entreprises existantes sur le territoire (développement endogène),
- le marketing territorial et la promotion du territoire,
- la prospection et l'implantation d'entreprises nouvelles.

Dans ce cadre, Flandre Intérieure Développement a durant le second semestre 2013 lancé un comité de suivi des projets d'entreprises et une bourse des opportunités immobilières.

Un partenariat avec Saint-Omer Développement a par ailleurs été signé afin d'accompagner Flandre Intérieure Développement dans l'élaboration d'outils de communication, dans sa démarche de promotion et pour mutualiser des actions de prospection.

#### **1.117 – Espace tertiaire et Village d'artisans**

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'échanges de Bailleul, une mission d'étude économique avait été menée par le bureau d'études Katalyse afin de définir les types d'activités qu'il serait souhaitable d'accueillir sur le secteur, en veillant à éviter la cannibalisation du centre-ville.

Les deux principales pistes issues de cette étude prévoyaient la création d'un espace tertiaire et d'un pôle artisanal.

En ce qui concerne l'espace tertiaire, un terrain appartenant à la Communauté de Communes a été identifié pour mener à bien le projet.

La société civile immobilière BELLE, créée par des investisseurs du territoire, envisage d'acheter ce terrain d'une superficie de 1 947 m<sup>2</sup> en vue de permettre la création d'un espace tertiaire développant une surface de bureaux de près de 1 500 m<sup>2</sup> répartie sur deux bâtiments : un bâtiment principal en front à rue sur trois niveaux et un bâtiment autonome en cœur d'îlot sur deux niveaux. Le permis de construire sera déposé en 2014.

Plusieurs entreprises, représentant environ 30 emplois, ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet.

Quant au pôle artisanal, la Communauté de Communes s'est engagée dans le dispositif « Villages d'artisans » porté par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat.

Le projet prévoit la création de cinq à six cellules artisanales dans un bâtiment de 1000 à 1500 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment se situerait sur une parcelle de 3952 m<sup>2</sup> appartenant à la Communauté de Communes et située Allée de Strasbourg, dans le Parc d'Activités de la Blanche Maison à Bailleul.

Le dossier de candidature présenté par la Communauté de Communes a été validé par le Conseil Régional.

### **1.12 – Aménagement, urbanisme et habitat**

#### **1.121 Planification - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

La CCOM MFPL a mené deux procédures de modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : les modifications simplifiées n°2 et n°3. Elles ont réciproquement été approuvées les 9 juillet et 17 décembre 2013. Ces deux procédures qui ont été réalisées en parfaite concertation avec les 7 communes, avait pour objet de corriger certaines erreurs matérielles constatées sur le PLUI par les services de la Communauté ou par les communes, de densifier an ajustant certaines des règles inscrites au règlement et enfin de prendre en compte certaines évolutions qui se sont produites sur le territoire entre juin 2009 et 2013.

Au final ces deux procédures ont permis de faire évoluer le PLUi de manière à satisfaire plus des ¾ des évolutions à apporter au document de planification intercommunal, le quart restant relevant de la procédure de révision ou de modification de droit commun.

La modification simplifiée n°2 qui a donc été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 09 juillet 2013 a été entièrement réalisée en régie par les services de la CCOM. Cette procédure ne portait que sur les aspects réglementaires. Les services de la CCOM ont donc réalisé l'ensemble de cette démarche tant sur la procédure administrative que sur les aspects techniques à faire évoluer.

La modification simplifiée n°3 qui a donc été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2013 a été réalisée par les Services de la CCFI pour ce qui concerne les démarches administratives inhérentes à la procédure, et pour ce qui concerne la note explicative et les différentes pièces écrites qui compose le dossier. Les plans de zonage ont été réalisés par l'AGUR dans le cadre de la convention passée pour l'année 2013.

### 1.122 - Instruction du droit des sols

Depuis février 2012, dans le cadre de la compétence instruction du droit des sols, la Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys a instruit les autorisations pour l'ensemble des communes membres (à l'exception de Sailly-sur-la-Lys)

Au 31 décembre 2013, la Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys a reçu et traité 1 054 demandes d'autorisations du droit des sols répartis (contre 1072 en 2012, le volume est donc globalement stables sur les deux périodes) comme suit :

- Bailleul : 506 dossiers traités
- Godewaersvelde : 76 dossiers traités
- Merris : 46 dossiers traités
- Neuf-Berquin : 72 dossiers traités
- Nieppe : 227 dossiers traités
- Steenwerck : 127dossiers traités

Les Communes de Bailleul, Neuf-Berquin et Steenwerck, ont vu leur volume augmenter en comparaison de l'année 2012, ce qui a induit un maintien global du volume de dossiers instruits par la CCOM.

	Bailleul	Godewaersvelde	Merris	Neuf-Berquin	Nieppe	Steenwerck
Permis de construire	55	9	6	9	18	16
Permis de démolir	3	1	0	0	1	1
Permis d'aménager	2	1	0	0	1	1
Permis modificatif	9	3	0	0	1	0
Déclaration préalable	142	28	14	18	54	43
Certificat d'urbanisme	295	34	26	45	152	66
Dont information	277	33	23	33	145	55
dont opérationnel	18	1	3	12	7	11

Outre l'instruction technique de l'ensemble de ces dossiers, le Service Instructeur de la Communauté de Communes a assuré un accueil, un suivi et une orientation de porteurs de projet de construction, qu'ils soient particuliers ou promoteurs.

La Communauté de Communes continue de rencontrer régulièrement le personnel du service urbanisme des communes membres, pour toutes questions liées aux autorisations du droit des sols (club ADS) et aux évolutions législatives. En 2013, le Club ADS s'est réuni à deux reprises à Bailleul et Godewaersvelde.

En outre, les instructeurs de la Communauté de Communes se déplacent, au fur et à mesure, dans toutes les communes pour aller à la rencontre des élus et des personnels dans le but d'échanger sur les façons de faire mais aussi de mieux connaître et de mieux appréhender les spécificités locales.

En 2012, la Communauté de Communes a mis en place le logiciel CADAWEB URBAWEB. Ce logiciel est une plateforme informatique qui permet une interface entre les communes qui réalisent la pré-instruction des autorisations d'urbanisme et la Communauté de Communes qui en assure l'instruction. Ce dispositif permet un meilleur suivi des dossiers en temps réel, représente un outil précieux dans l'accès aux données cadastrées et permet une gestion optimale des dossiers archivés. Il pourra à terme également se révéler précieux pour établir des statistiques liées à la construction sur notre intercommunalité. En 2013, les services de la Communauté de Communes ont participé à la démarche du prestataire visant à l'amélioration du logiciel. Cette démarche a été entreprise à partir de l'expérience et l'utilisation du logiciel.

## **1.123- L'Habitat**

### **1.1231 - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)**

La Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys était compétente en matière d'habitat. Avant 2010, cette compétence n'était pas regroupée au sein d'un document-cadre comportant des dimensions politique, réglementaire et de programmation.

La Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys a souhaité donner à l'habitat une place importante dans sa politique d'action communautaire. Elle a pris en compte les différentes problématiques que revêt cet enjeu majeur, en traduisant son action dans un Programme Local de l'Habitat. approuvé le 23 février 2010.

Ce document développe pour la période 2010 – 2015 la politique de l'habitat intercommunale, en exposant les objectifs et moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour répondre aux besoins du territoire. Elle agit en faveur du logement et de l'hébergement, en garantissant une répartition équilibrée et diversifiée d'une offre de logements qualitative sur le territoire. Le PLH constitue ainsi un document opérationnel qui doit engager sur le territoire une démarche de mixité sociale et de renouvellement urbain.

Les actions communautaires s'orientent également vers le logement des jeunes actifs, des personnes âgées, des ménages les plus modestes, des jeunes en grande difficulté et des personnes sous tutelle ou handicapées. Ces actions favorisent l'hébergement d'urgence, la réhabilitation de logements caractérisés par une non-décence ou une insalubrité et la lutte contre la précarité énergétique.

La Loi de Mobilisation nationale pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009 prévoit que l'établissement public de coopération intercommunale communique pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat un bilan de la réalisation du Programme Local de l'Habitat trois ans après son adoption. Cette loi introduit également de nouvelles dispositions pour lesquelles il convient de mettre en conformité le PLH.

En 2013, la CCOM MFPL a donc réalisé le bilan triennal de son premier PLH, bilan qui repose sur 3 axes :

- Les évolutions des contextes juridique et administratif de la Communauté de Communes
- Les évolutions sociales, démographiques et de l'aménagement constatées sur le territoire intercommunal.
- La politique de l'habitat de la Communauté de Communes au travers des actions du PLH menées pendant trois ans.

Ce bilan a fait l'objet d'un passage devant le Comité Régional de l'Habitat le 16 septembre 2013.

Lors de cette séance, le CRH a émis un avis favorable au bilan triennal et a mis en exergue les points suivants :

- Implication de la CCOM MFPL sur la quasi-totalité des champs de l'habitat
- Les efforts sont à poursuivre concernant la prise en compte du Schéma Départemental des Aires d'Accueil des Gens du Voyage.
- Atteinte des objectifs généraux de construction sur l'ensemble du territoire mais problème sur les petites communes.

Dans le cadre de la dynamique partenariale impulsée et inscrite dans le PLH, s'est tenue le 28 novembre 2013, à Bailleul une Commission PLH consacrée au bilan triennal.

Cette commission a permis de regrouper de nombreux acteurs ou personnes concernées par les politiques de l'habitat (élus et techniciens du territoire et des territoires voisins, bailleurs sociaux, notaires, associations, services de l'Etat...).

Le bilan PLH a fait enfin l'objet d'une présentation en Conseil de Communauté le 17 décembre 2013. Lors de cette séance les élus communautaires ont émis à l'unanimité un avis favorable au bilan triennal.

#### **1.1232 - L'observatoire de l'habitat et du foncier**

Un cadre légal s'impose à toute collectivité qui doit mettre en place un PLH, « le PLH définit les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire ».

Ainsi, l'observatoire de l'habitat consiste à « *disposer d'un outil durable d'évaluation de la politique de l'habitat, de disposer d'un outil de développement partenarial par la production de la connaissance et par le partage et la diffusion de ces connaissances et des résultats des analyses.* Enfin, l'objectif est de permettre le pilotage des politiques de l'habitat menées sur le territoire en évaluant les effets des actions inscrites au programme d'actions, en lien avec les objectifs fixés au regard des évolutions locales et en adaptant annuellement les objectifs du PLH en fonction des résultats de l'observation ».

La CCOM MFPL a fait le choix d'aller au-delà de la définition de ses principes en constituant l'année ZERO d'un observatoire de l'habitat sur son territoire. Cette étape a été pleinement achevée en début d'année avec le rendu des 4 fiches actions et des 4 fiches diagnostics.

##### **Fiches « Diagnostic » :**

FD n°1-Marchés foncier et immobilier  
FD n°2 Démographie  
FD n°3 Indicateurs de la mixité  
FD n°4 Déterminants de la tension sur les marchés

##### **Fiches « Action » :**

FA n°1 Suivi de la production de logements  
FA n°2 Droit au logement décent  
FA n°3 Favoriser l'accèsion à la propriété  
FA n°4 Besoins en logement des publics spécifiques

En 2013, la Communauté de Communes a poursuivi le travail de collecte et d'exploitation de bases de données auprès de ses partenaires (DDTM, CAF...) afin de poursuivre l'observation engagée avec l'année ZERO de l'observatoire.

Ces données sont traitées et analysées afin de poursuivre la connaissance fine du territoire et de ses évolutions.

En parallèle de cette collecte de données externes, la CCOM a effectué un travail d'observation à partir des données dont elle dispose dans le cadre de ses compétences (Foncier et Urbanisme essentiellement). Par ce biais a été mis en place un tableau référentiel et analytique de la construction de logements sur le territoire de la CCOM depuis 2007 a été réalisé. Ainsi, ce tableau est un support multi- thématique (taille des parcelles ou des logements, mixités, origines géographiques etc...) au service de la CCOM MFPL, incluant des données de la construction, mais également de la démographie locale depuis 2007.

#### **1.1233 – Les actions**

La CCOM est à l'initiative ou participe à plusieurs actions sur son territoire relatives à la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'hébergement.

- **La lutte contre la précarité énergétique**

Cette démarche trouve son origine dans l'une étude pré-opérationnelle réalisée en 2010 et 2011. Par le biais de cette étude, 449 logements de propriétaires occupants et de locataires ont été interrogés, 181 logements étaient identifiés comme des logements énergivores soit 40,31%. Ce phénomène concernait principalement les locataires du parc privé. (77 propriétaires occupants et 23 locataires audités sont en situation de précarité énergétique).

Au regard des conclusions de cette étude, la CCOM a répondu, en 2012, à l'appel à projet Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général du Nord de « Soutien à l'Innovation et à l'Emergence de nouveaux projets ». Cette démarche initiée en 2012 a été poursuivie et mise en œuvre sur l'année 2013.

Le projet a pour objectif la mise en œuvre d'un dispositif d'aide aux travaux de réhabilitation à l'attention des locataires modestes du parc privé en situation de précarité énergétique. Ce projet est expérimental car il propose un accompagnement et une aide aux locataires modestes du parc privé qui entrent dans très peu de dispositif d'aide.

Le repérage fait à partir de l'étude pré-opérationnelle a permis d'identifier 53 ménages potentiellement éligibles (statut+ logement dégradé+ revenu faible), ménages auxquels il a été ajouté 13 situations potentiellement éligibles (statut +logement dégradé+ revenu faible) transmises par le PACT Métropole Nord et 15 situations potentiellement éligibles transmises par le CCAS. (Statut +bénéficiaire FSL +situation de PE).

Après analyse des dossiers et recoupement avec l'éligibilité au FSL, 32 situations ont été repérées comme éligibles, soit 40 %.

Parmi ces situations :

- 5 logements ont été visités, 4 étaient indécents et ont été basculés vers le dispositif PACT, 1 logement n'était plus habité par une personne éligible au FSL.
- 18 courriers ont été envoyés aux propriétaires pour leur proposer de l'aide pour réaliser des travaux de réhabilitation dans le logement.
- 5 situations, ne concernant pas Bailleul, ont été mises en attente. 3 situations vont être présentées à l'UTPAS.
- 1 situation était un logement social (copropriété, non identifiable sur le cadastre)

En décembre 2013, un propriétaire bailleur a répondu favorablement pour être intégré au dispositif, le diagnostic énergétique du logement a été programmé pour le début d'année 2014

- **La lutte contre l'habitat indigne** en collaboration avec le PACT :

La convention de subvention de fonctionnement PACT Métropole Nord a été reconduite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, et ce pour une durée d'un an, en exécution de la délibération n°2013/39 du Conseil Communautaire de la CCOM MFPL. La subvention de fonctionnement s'élève à un montant de 30 000 € par an, elle vise à soutenir l'intervention du PACT Métropole Nord, concernant la lutte contre l'indécence et l'insalubrité des logements. Les missions du PACT sont de plusieurs ordres : le repérage de situations, la mise en place de dynamiques collectives de formation et d'information des demandeurs de logement et bailleurs privés. Mais son intervention est étendue à 20 nouvelles situations identifiées, en plus des situations en cours.

**En 2013, l'action indécence-insalubrité du PACT sur le territoire de la CCOM MFPL se décline de la façon suivante :**

**COPIL 35 – 15 février 2013 :**

7 dossiers – financements déposés et/ou en travaux  
38 dossiers suivis/en cours  
3 nouveaux dossiers

**COPIL 36 – 12 avril 2013 :**

7 dossiers – financements déposés et/ou en travaux  
40 dossiers suivis/en cours  
3 nouveaux dossiers

**COPIL 37 – 14 juin 2013 :**

18 dossiers – financements déposés et/ou en travaux  
36 dossiers suivis/en cours  
0 nouveaux dossiers

**COPIL 38 – 27 septembre 2013 :**

20 dossiers – financements déposés et/ou en travaux  
33 dossiers suivis/en cours  
4 nouveaux dossiers

**COPIL 39 – 13 décembre 2013 :**

20 dossiers – financements déposés et/ou en travaux  
34 dossiers suivis/en cours  
1 nouveau dossier

**En décembre 2013, on compte 58 dossiers soldés, 20 dossiers – financements déposés et/ou en travaux, 33 dossiers suivis/en cours, 4 nouveaux dossiers, 5 dossiers en suivi DIA, 2 dossiers – suivi des contacts courriers restés sans réponse, 14 dossiers hors dispositif, 38 dossiers en on adhésion au projet/mise à disposition, et 2 contacts suite courrier (refus de visite**

- **L'hébergement des publics spécifiques**

La CCOM développe différentes actions dans le domaine de l'hébergement des publics spécifiques. Cette thématique se décline en plusieurs champs, parmi lesquels figurent l'hébergement temporaire et d'urgence, le développement des pensions de famille, l'accueil des gens du voyage.

La CCOM MFPL a poursuivi et étendu en 2013 sa participation aux actions des partenaires dans le domaine du développement de l'hébergement temporaire et d'urgence :

- Campagne d'hébergement hivernal.
- Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (PDAHI).
- Le Droit au Logement Opposable DALO (Cf. Action 17 du PLH)

Durant l'année 2013, 71 dossiers DALO ont été présentés en CTAO concernant l'ensemble du territoire de la Flandre Intérieure. Parmi ces dossiers, 22 concernent le territoire de la CCOM MFPL soit environ 31 % de l'ensemble des recours DALO.

Les dossiers de la CCOM MFPL concernent les communes de Bailleul (17 dossiers), Nieppe (3 dossiers) et Neuf-Berquin (2 dossiers).

Période CTAO	Dossiers DALO Flandre Intérieure	dont dossiers DALO CCOM MFPL
Janvier 2013	10	4
Février 2013	7	0
Mars 2013	7	1
Mai 2013	14	4
Juillet 2013	9	3
Septembre 2013	9	4
Octobre 2013	7	4
Novembre 2013	8	2
TOTAL	71	22

- **Les pensions de famille**

La CCOM MFPL, par le biais de son PLH, promeut le développement des logements adaptés aux publics spécifiques. Ainsi, deux projets de Pension de Famille sont sortis de terre récemment, en partenariat avec les associations et les bailleurs sociaux. Ces pensions de famille sont destinées à accueillir les personnes en grande souffrance et en situation d'exclusion. La CCOM MFPL participe également aux commissions d'attribution des places en pension de famille mises en place par le SIAO des Flandres.

- L'établissement de Nieppe :

La Pension de Famille de Nieppe comporte 20 logements. Elle est gérée par l'association Martine Bernard.

- L'établissement de Bailleul :

La CCOM MFPL a mené des études de potentialité et technique pour l'implantation de la Pension de Famille de Bailleul. Elle s'est chargée de l'acquisition du terrain. Le 23 janvier 2014, l'établissement de Bailleul a été inauguré, il permet d'accueillir des personnes en situation d'exclusion.

La Communauté de Communes participe, depuis l'année 2013, aux commissions d'attribution de ces deux pensions de famille.

- **L'Aire d'Accueil Intercommunale des Gens du Voyage**

L'Aire d'Accueil Intercommunale des Gens du Voyage a été inaugurée en 2009 à Bailleul. Elle compte 20 emplacements pour 40 caravanes et permet de répondre notamment aux préconisations du SDAAGDV.

La délibération concernant le lancement de la nouvelle DSP concernant la gestion de l'Aire d'Accueil a eu lieu le 28 mai 2013. L'offre de la société VESTA pour la DSP 2014-2019 a été retenue. Une augmentation significative du financement de l'aide sociale, à travers le suivi opéré par la société AREAS, a été décidée.

On remarque une forte fréquentation de l'Aire d'Accueil. La majeure partie de l'année, environ 90% de l'Aire était occupée. Si on compare la fréquentation de l'aire d'accueil par mois et par année, on constate que l'année 2013 se caractérise par un phénomène de rattrapage et de reprise de la fréquentation connue avant 2012. A titre d'exemple, on comptait au mois de janvier 32 caravanes, soit un taux de remplissage de 80%.

L'Aire d'Accueil observe un bon taux de scolarisation des enfants accueillis. 15 scolarisations sont enregistrées en 2013 (19 en 2012). On observe un décalage d'un ou deux ans dans le niveau de classe des élèves scolarisées, en moyenne.

Le taux d'encaissement moyen observé au cours de la période 2008-2013 est de 87%.

Enfin, 8 interventions de maintenance ont été réalisées au sein de l'aire d'accueil durant la fermeture administrative de l'été 2013. Par ailleurs, la tornade du 20 octobre 2013 a occasionné certains dégâts.

La Délégation de Service Public pour la gestion de l'aire d'accueil a été renouvelée pour une durée de 6 ans, et confiée à la société VESTA.

### **1.124 – Stratégie Foncière**

#### **1.1241 - Le Droit de Prémption Urbain (DPU)**

Outre les autorisations de droits des sols, le service Urbanisme et Aménagement instruit les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

La Communauté de Communes est compétente en matière de préemption depuis le 30 juin 2009 (délibération 2009/36 du 30 juin 2009).

Les déclarations d'intention d'aliéner permettent de réaliser 2 missions. Elles sont en effet un outil d'acquisition foncière mais également un outil de connaissance du territoire.

Au 31 décembre 2013, la Communauté de Communes a instruit 365 DIA (contre 329 en 2013).

	Total 2012	Total 2013
BAILLEUL	115	158
GODEWAERSVELDE	24	19
MERRIS	11	13
NEUF BERQUIN	17	18
NIEPPE	95	81
SAILLY-SUR-LA-LYS	45	51
STEENWERCK	22	25
CCOM MFPL	329	365

Les communes de Bailleul, Sailly-sur-la-Lys et Steenwerck voient leur volume de DIA augmenter, le volume des communes de Merris et Neuf-Berquin est relativement stable, une diminution des volumes est constatée sur les communes de Godewaersvelde et Nieppe.

Il est à noter que sur le premier semestre, le volume de DIA, sur les 7 communes, présente des chiffres nettement inférieurs à ceux constatés les années précédentes, un rebond significatif est en revanche bien marqué sur le deuxième semestre.

#### **1.1242 - Partenariat avec les Professionnels de l'Immobilier.**

A partir de sa compétence en matière de Droit de Prémption Urbain, la CCOM MFPL a établi une démarche partenariale avec les notaires qui interviennent sur son territoire.

Deux rencontres se sont déroulées en 2013, elles ont été l'occasion de partager et d'échanger sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et ses évolutions, sur le Programme Local de l'Habitat et son bilan triennal, sur les



périmètres d'intervention de l'Etablissement Public Foncier ou encore sur les évolutions immobilières, à partir de l'observatoire des DIA réalisée par les Services de la CCOM MFPL.

En décembre 2013, une démarche similaire a été entreprise avec les Agences Immobilières.

#### **1.1243 - EPF Nord Pas-de-Calais**

Une convention-cadre avait été signée avec l'Etablissement Public Foncier pour la période 2007-2013. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'E.P.F. en référence aux documents d'orientations stratégiques de la Communauté de Communes.

Cette convention cadre a été modifiée par voie d'avenant lors du Conseil Communautaire du 15 novembre 2011. Cet avenant porte sur la période 2011-2014 et prend acte du nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF afin de :

- *Développer l'offre foncière pour le logement social et la mixité;*
- *Développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain ;*
- *Accompagner les grands projets économiques d'intérêt régional et national ;*
- *Contribuer à la gestion économe des fonciers des ressources naturelles (sol, eau, air).*

A ce jour, les sept communes membres de la Communauté de Communes ont signé des conventions opérationnelles pour le portage foncier de certaines opérations.

En 2013, deux nouvelles conventions opérationnelles ont été ajoutées à la convention cadre. Elles portent sur la thématique gestion économe des fonciers des ressources naturels et sont localisées à Nieppe :

- Bords de Lys
- Parc du château.

Les services de la Communauté, échantent tout au long de la durée d'intervention de l'équipement, tant avec la mission de suivi qu'avec les négociateurs des différentes zones et conventions opérationnelles

#### **1.1244 – Les acquisitions foncières**

La Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys est compétente en matière de « constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social et de développement économique ».

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a acquis ou est en passe d'acquérir :

- une parcelle de 589m<sup>2</sup> issue d'un terrain avant division, sis 154 Rue du Moulin à Merris dans le cadre de sa politique d'habitat et plus précisément dans l'aménagement de la zone d'habitat d'intérêt communautaire de Merris (33 879 €),
- un immeuble, sis allée de Strasbourg, Parc d'activités de la Blanche Maison à BAILLEUL dans le cadre de sa politique économique, au regard de son implantation géographique et des opportunités qu'il offre (420 000 €),
- un terrain de 3 952 m<sup>2</sup>, sis Allée de Strasbourg, Parc d'Activités de la Blanche Maison à BAILLEUL dans le cadre de sa politique économique, au regard de son implantation géographique et des opportunités qu'il offre (59 280 €),
- un terrain d'une superficie d'environ 8 300 m<sup>2</sup>, avenue Deschepper à Bailleul, dans le cadre de l'aménagement d'un parking voyageurs et l'installation des abribus et de voies de bus du projet de Pôle d'Echanges autour de la Gare de Bailleul (130 000 €),

En 2013, par voie de préemption ou par voie amiable, la Communauté de Communes a entrepris des démarches, à la demande de communes pour :

- un immeuble, sis 11 ter rue de Cassel à Neuf-Berquin (procédure de préemption, puis négociation amiable sur une base de 25 000 €). Cette acquisition a fait l'objet d'un compromis de vente signé des deux parties en décembre 2013. L'objet de cette action est une réserve foncière en vue, à très long terme d'une extension urbaine de la commune.
- un terrain, sis Longue Ruelle à Steenwerck d'une emprise de 700m<sup>2</sup> (procédure de demande d'acquisition d'un bien). Cette acquisition a été réalisée pour le compte de la commune en vue de la création d'une liaison douce structurante entre des équipements publics, un quartier ancien de la commune et un quartier dont les travaux sont en cours d'exécution. La procédure mise en œuvre par la

CCOM permet à la Commune d'entamer des démarches complémentaires en vue de préciser l'emprise et les démarches administratives inhérentes à cette connexion douce.

- Un ensemble bâti composé d'un espace de stockage et de bureaux sur le territoire de la Ville de Bailleul au 34 Rue de Cassel. Cette action de préemption a été réalisée pour le compte de la Ville de Bailleul afin qu'elle puisse y implanter une « maison des jeunes ». La proposition de prix mentionnée dans la décision de préemption étant inférieure au prix de vente, les propriétaires ont retiré leur bien de la vente afin d'entamer avec la Ville de Bailleul et la CCOM une démarche de négociation amiable. Cette démarche a permis de soumettre aux propriétaires une seconde proposition financière en fin d'année 2013.

## **1.125 – Aménagement**

### **1.1251 – Les zones d'habitat d'intérêt communautaire**

Depuis décembre 2011, la Communauté de Communes est compétente en matière d'aménagement de zones d'habitat d'intérêt communautaire.

Ont été déclarées d'intérêt communautaire les 3 secteurs suivants :

- Godewaersvelde, Rue de Boeschèpe
- Merris, le Moulin
- Neuf-Berquin, la Chapelle Hémerie

- **Godewaersvelde**

Parmi les 3 zones d'habitat déclarées d'intérêt communautaire figure une emprise foncière située Rue de Boeschèpe à Godewaersvelde, d'une contenance de 3600m<sup>2</sup>.

Cet ensemble foncier a fait l'objet d'une acquisition par voie de préemption par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais en 2010. Il était auparavant occupé par une superette qui a fermé depuis plusieurs années. L'Etude de Définition pour un Projet Urbain de Territoire menée par la CCOM MFPL, en 2010 et 2011, a abouti à un rendu pré-programmatique pour l'aménagement de ce secteur, sur la base d'un projet développant les mixités sociales, urbaines et générationnelles et assurant les liaisons entre les différentes composantes du village.

En 2012, l'EPF a réalisé la démolition de l'ancien site commercial.

Afin de mener à son terme ce projet et de le concrétiser, et en étroite collaboration et parfaite concertation de la commune, la Communauté de Communes a lancé, en avril 2013, une consultation d'opérateurs en vue de la cession d'un terrain sur la base d'un projet de logements.

Le 17 avril 2013, dans le cadre de cette procédure, une réunion d'échange a été menée avec les différents opérateurs susceptibles de déposer une offre, elle a permis de mettre autour de la table 6 opérateurs.

A l'issue de la procédure, une seule proposition a été déposée auprès de la Communauté de Communes, il s'agissait de l'offre de Maison Flamande proposant 16 logements, locatifs ou en accession sociale, sur la base d'un projet architectural défini par le cabinet d'architecture Scenario ARA.

Cette offre s'est suivie de plusieurs réunions qui se sont déroulées en juin et octobre 2013, visant à préciser les différentes attentes relatives à ce projet.

Cette démarche de co-construction, initiée par la Communauté de Communes, a été conçue dans un esprit de partenariat, ainsi outre la commune et l'opérateur et son conseil en architecture elles ont permis de réunir l'Etablissement Public Foncier, l'Architecte de Bâtiments de France, le Conseil Général du Nord, le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre, le Conseil Régional Nord pas de Calais et le CAUE.

Ces échanges ont permis d'aboutir à un projet innovant et ambitieux prévoyant la construction de 20 logements dont 12 logements locatifs sociaux en collectifs, 4 maisons en accession sociale à la propriété et 4 maisons de plain-pied pour les seniors.

La validation du projet et la désignation de l'opérateur a été réalisée par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2013 (délibération 2013/100).

- **Merris**

Le PLUi a permis l'inscription au PLUi d'un secteur d'environ 4 hectares en zone à urbaniser. Une convention opérationnelle avait alors été fixée entre la Commune de Merris et l'Etablissement Public Foncier.

L'étude de définition avait permis de définir les modalités d'urbanisation de ce secteur, et ce en précisant l'orientation d'aménagement inscrite au PLUi.

Ces principes ont évolué dans le cadre de la Mission d'accompagnement pour un urbanisme de qualité, pour laquelle la Communauté de Communes avait répondu pour la Commune de Merris. Cette étude qui s'est achevée en début d'année 2013 a permis d'établir des scénarii alternatifs de connexions aux voies existantes afin de faciliter la circulation dans le quartier à constituer et de limiter les flux devant l'école du village.

Cette opération qui a été déclarée d'intérêt communautaire en décembre 2011, a vu en 2013 la mise en place d'une nouvelle convention cadre, remplaçant celle mise en place en 2009, entre la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier.

Concernant la réalisation de ce projet d'aménagement, il se confronte à la rétention foncière et au refus de vendre des différents propriétaires.

Néanmoins, en 2013, les services de l'intercommunalité ont initié ou suivi des démarches de négociations en collaboration avec l'EPF pour l'acquisition d'une emprise d'un peu moins de 3000m<sup>2</sup>.

Concernant les autres emprises, plusieurs rencontres avec les notaires représentant les propriétaires ont été réalisées par l'EPF et la Communauté de Communes. Ces démarches pourraient permettre d'aboutir à plusieurs acquisitions sur l'année 2014.

- **Neuf-Berquin**

Comme à Merris, le PLUi a permis l'inscription au PLUi d'un secteur composé de plusieurs hectares en zone à urbaniser afin de donner une centralité au village.

Une convention opérationnelle avait alors été fixée entre le Commune de Neuf Berquin et l'Etablissement Public Foncier.

L'étude de définition avait permis de définir les modalités d'urbanisation de ce secteur, et ce en précisant l'orientation d'aménagement inscrite au PLUi.

Cette opération qui a été déclarée d'intérêt communautaire en décembre 2011, a vu en 2013 la mise en place d'une nouvelle convention cadre, remplaçant celle mise en place en 2009, entre la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier.

Sur Neuf-Berquin, le projet se confronte également à de nombreuses difficultés liées aux acquisitions foncières. Deux aspects sont toutefois à retenir pour l'année 2013 :

- La commune a demandé à un opérateur de se positionner à la réalisation d'un projet pour la première phase, le projet, toujours en phase de montage porte sur la réalisation de la première phase du projet de centralité de Neuf Berquin et prévoit 83 logements dont 16 logements locatifs sociaux. Dans ce cadre les services de la CCOM accompagnent la commune afin de voir se réaliser un projet conforme aux exigences de chacun.
- La CCOM MFPL a par ailleurs fait avancer les démarches relatives de négociation foncière nécessaire pour la réalisation de la deuxième phase. A ce titre, plusieurs accords se sont dessinés en 2013, et devraient aboutir à la signature d'actes définitifs en 2014.

### **1.1252 - Les zones communales**

Dans le cadre de son PLUi, de son PLH, et des compétences Instruction du droit des sols et droit de préemption urbain, la Communauté de Communes a participé au montage, au suivi et aux réflexions de projets émergeant sur ces communes membres pour accompagner les communes sur le plan technique et assurer le respect de ses prescriptions, inscrites dans ses documents stratégiques.

Il s'agit des opérations suivantes

- **Bailleul :**

- UNEAL (opération de renouvellement urbain, visant à accueillir 66 logements dont une partie sera dédiée à un public de personnes adultes handicapées).
- Nordlys (opération de renouvellement urbain sur un secteur située en centre ville et appartenant au Conseil Général du Nord)

- **Godewaersvelde :**

- Opération d'aménagement zone 1AUa, encadrement d'opérateurs

- **Nieppe :**

- JALLA (opération de renouvellement urbain devant à terme accueillir environ 400 logements et se faisant en parallèle d'une opération de renaturation réalisée avec l'appui de l'EPF.

- Concession d'aménagement Pont Neuf (dent creuse de la commune devant accueillir environ 200 logements, la Communauté de Communes a co écrit avec la Ville de Nieppe les attendus pour ce site dans le cadre de la concession)

- **Steenwerck :**

- Opération rue du saule (projet d'extension urbaine qui prévoit l'aménagement de lots libres et de maisons en accession à la propriété).

### **1.1253 – Mission d'accompagnement et de conseil pour un urbanisme de qualité sur Bailleul et Merris**

Le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre a lancé un appel à projet au mois de janvier 2012 pour pouvoir bénéficier d'une mission d'accompagnement et de conseil pour un urbanisme de qualité. Cet appel à projet consiste en la mise à disposition d'un prestataire qui apporte aux porteurs de projet des conseils et éléments techniques afin de les aider à définir et mettre en œuvre un projet de qualité.

Par délibération 2012/31 du 17 juillet 2012, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable pour répondre à ce projet concernant deux périmètres de renouvellement urbain et de restructuration urbaine du territoire communautaire rue de Lille à Bailleul et rue du Moulin à Merris.

La mission a débuté en octobre 2012, elle s'est notamment traduite par la mise en place de diagnostics fins pour chacune des deux opérations, et par la mise en place de scénarios d'aménagement qui viendront à terme permettre une recomposition complète et durable de ces deux quartiers.

Le rendu définitif de l'étude a eu lieu au début du deuxième semestre 2013.

Sur Merris, l'étude a permis de mener des réflexions sur la connexion au sud de la zone et la bonne intégration à assurer entre le tissu existant de la commune et le quartier à créer

Sur Bailleul, l'étude a permis de voir émerger plusieurs propositions d'aménagement : du principe d'aménagement le plus ambitieux et restructurant le quartier, jusqu'au maintien de l'existant avec une démarche d'accompagnement pour une restructuration / rénovation des façades.

### **1.13 – Voirie**

L'année 2013 est dans la continuité des trois dernières années, avec d'importants projets de voirie sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Globalement, les travaux de voirie représentent, en 2013 plus de 3 200 000 €, en dépenses.

Ces 3 200 000 € ne tiennent pas compte des opérations de maintenance (fournitures et frais de personnels), des équipes de voirie et des opérations d'investissements lancées en 2011 et terminées ou payées en 2012.

#### **1.131 – En fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement de voirie représentent le troisième poste de dépenses avec 880 000 € dépensés dont 360 000 € de matériaux et de chantiers :

- 40 000 € Arnouldstraete à Bailleul
- 70 000 € rue de Cassel à Neuf-Berquin
- 50 000 € au titre des curages
- 53 000 € de travaux de peinture
- 30 000 € de travaux de fauchage

17 projets de voirie ont été réalisés en fonctionnement pour un montant global de près de 525 000€.

commune	rue
Bailleul	Avenue de l'Europe et Chemin de la Blanche
	Rue de la Serpentine
	Allée Georges Brassens
	Rue du Général Cheroutre
	Meys Drève
	Abeelee Drève
<b>Total Bailleul</b>	
Godewaersvelde	Rue du Pont de Bois
<b>Total Godewaersvelde</b>	
Neuf-Berquin	Rue de la Vierouck
	Rue des Cerisiers
	Rue du Moulin
	Rue Montigny
	Rue de la Chapelle Hemery
<b>Total Neuf Berquin</b>	
Nieppe	Rue des 3 Tilleuls
<b>Total Nieppe</b>	
Steenwerck	Chemin de la Blanche
<b>Total Steenwerck</b>	

Les équipes de voirie de la Communauté de Communes ont également réalisé des travaux en régie sur plusieurs secteurs pour environ 110 000 €.

### 1.132 – En investissement

14 opérations d'investissement ont été réalisées ou engagées en 2013 pour un montant de plus de 1,1M€.

commune	rue	Total
Bailleul	avenant Rue du Musée	22 724.75
	Outtersteene	176 888.40
	Vieux Chemin des Loups	250 000.00
<b>Total Bailleul</b>		<b>449 613.15</b>
Godewaersvelde	Eecksteen	92 414.23
	Route de Callicanes	69 310.67
	Rue de Berthen	0.00
	Rue d'Eecke	17 327.67
<b>Total Godewaersvelde</b>		<b>179 052.56</b>
Merris	Rue de la Gare	120 219.48
<b>Total Merris</b>		<b>120 219.48</b>
Sailly	Parking de l'Eglise	77 736.54
	Rue de la Lys	180 922.13
	Rue de l'église	5 847.84
	Chemin piéton la Poste	28 254.30

<b>Total Sailly</b>		<b>292 760.81</b>
Steenwerck	Ménegatte	
	Pont d'Achelles	89 609.65
<b>Total Steenwerck</b>		<b>89 609.65</b>
<b>Total général</b>		<b>1 131 255.66</b>

A ces opérations s'ajoutent les opérations en cours sur les exercices 2012 - 2013.

Bailleul :

- Réalisation du pôle d'échanges gare (4 Millions € TTC entre 2012 et 2016)
- Les travaux de la place Achille Liénart en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bailleul (510 000€ à la charge de la CCOM, hors subventions)

Godewaersvelde :

- Rue du Mont des Cats (420 000€ TTC)

Merris :

- Rue du Moulin (démarrage en mars 2014 – 394 000€)
- Diverses routes.

Neuf-Berquin :

- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la place Jeanne Devos

Nieppe :

- Quartier du Pont (1 600 000€)
- Rue du Pavé Fruit (320 000€)
- Place de Nieppe.

Sailly sur la Lys :

- Rue de Bruges (160 000€)
- Rue de l'église (67 500€)
- Parking de l'église (60 000€)

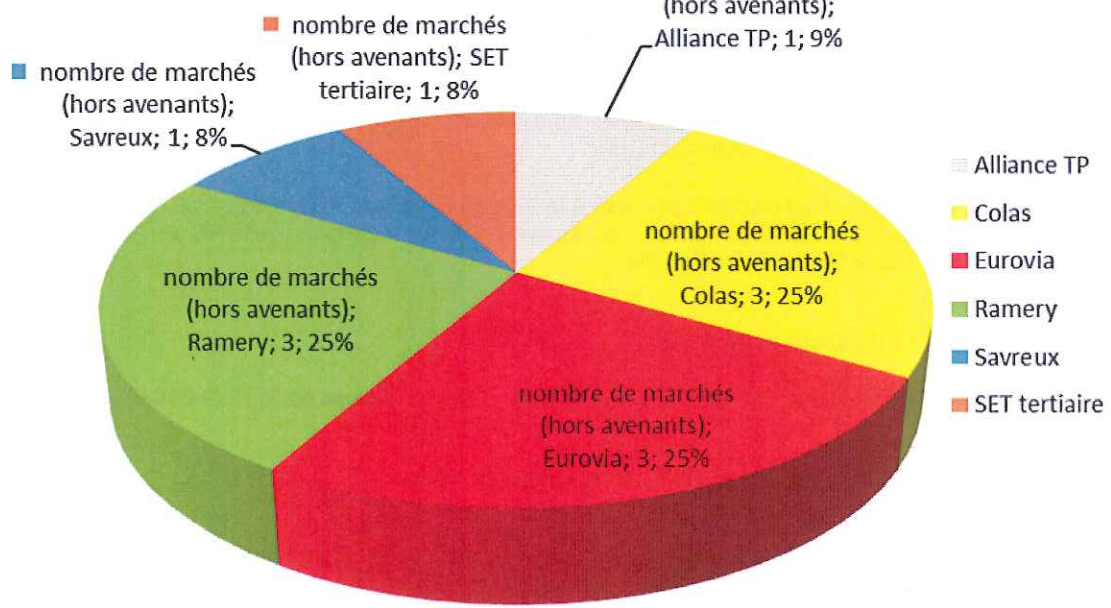
Steenwerck :

- Place de Steenwerck

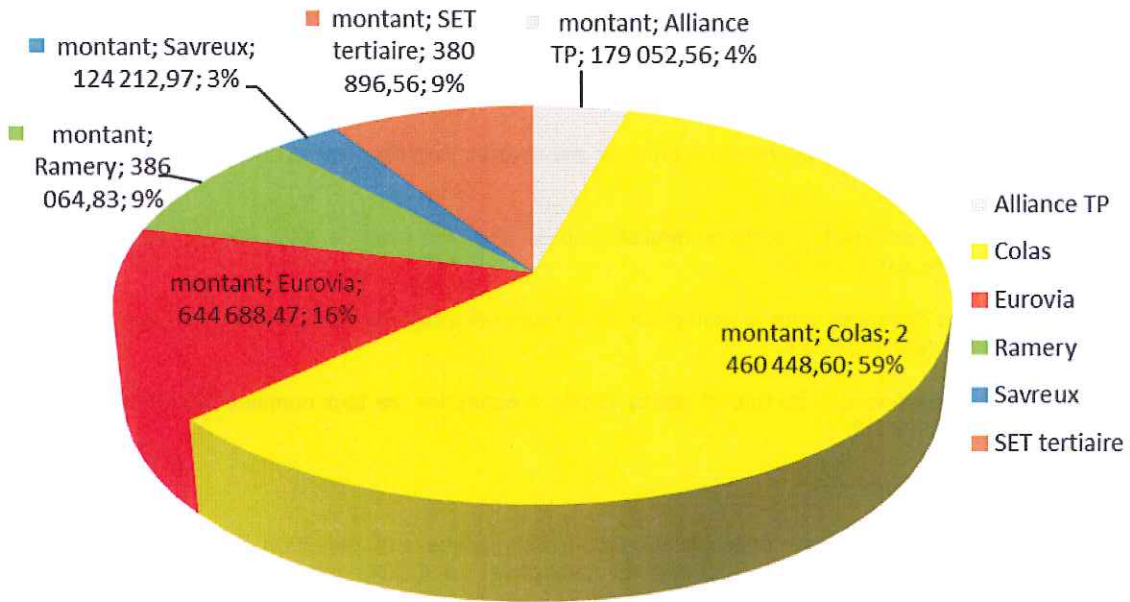
**Etat des fournisseurs :**

Titulaire	nombre de marchés (hors avenants)	montant
Alliance TP	1	179 052.56 €
Colas	3	2 460 448.60 €
Eurovia	3	644 688.47 €
Ramery	3	386 064.83 €
Savreux	1	124 212.97 €
SET tertiaire	1	380 896.56 €

### nombre de marchés (hors avenants)



### montant



## **1.14 – Environnement et cadre de vie**

### **1.141 – Politique Trame verte et bleue**

Par le biais de sa convention cadre, la Communauté de Communes a mis en place un partenariat avec l'EPF pour la gestion économe des sols.

A ce titre la Communauté a participé aux réflexions de renaturation sur la Commune de Nieppe (extension du parc du château et aménagement des bords de Lys).

A ce titre, la Communauté de Communes a proposé à la Ville de Steenwerck la mise en place d'une action pour la reconfiguration de la friche DUTRIE, (action regroupant l'EPF, la Plateforme ARBRE, le Conservatoire des Espaces Naturels, et l'Office National des Forêts).

### **1.142 - Classes de découverte nature**

150 enfants ont bénéficié de la participation de la Communauté de Communes en 2012 (4 000 €).

### **1.143 - Participation à la plantation et à l'entretien de haies**

en 2013, 260 mètres de haies ont été plantés pour un montant de 317.20 € et 43 361 mètres entretenus grâce à la participation de la Communauté de Communes pour un montant de 10 290.20 €.

### **1.144 – Plan Climat Territorial du Pays Cœur de Flandre**

La CCOM participe aux travaux entamés par le Pays Cœur de Flandre pour la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial.

Dans ce cadre, la CCOM finance l'Espace Info Energie depuis 2011. L'EIE réalise deux permanences mensuelles sur notre territoire, à Steenwerck et à Neuf-Berquin

Enfin, la CCOM participe aux ateliers mis en œuvre par le Pays Cœur de Flandre pour un urbanisme durable ainsi qu'aux comités techniques du PCT.

## **1.15 – Ordures ménagères**

Le montant du traitement des déchets et ordures ménagères représentent 3 285 265 € en 2012 (contre 3 003 731 € en 2011).

La collecte hippomobile sur Bailleul a été généralisée, après plusieurs mois de tests, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Le coût en année pleine est de 50 000 €.

Le coût réel 2012 des dépenses pour le traitement des ordures ménagères par le SMICTOM (hors commune de Godewaersvelde) est de 3 182 536 €.

Cette compétence a été financée en totalité par la TEOM. Néanmoins, ce taux continue de baisser, passant de 21 % en 2011 à 20 % en 2012.

## **1.16 – Gens du voyage**

L'Aire d'accueil des Gens du Voyage Intercommunale a été inaugurée le 26 mai 2009. Elle est située à Bailleul et composée de 20 emplacements pour accueillir 40 caravanes. La CCOM a confié la gestion de l'aire à un délégataire de service public (affermage), la Société VESTA, jusqu'au 31 décembre 2013.

L'aire d'accueil Intercommunale des Gens du Voyage est pionnière sur le territoire de Flandre Intérieure. Les partenariats mis en place par la CCOM dans le cadre des comités de pilotage jouent un rôle important dans le suivi du dispositif (8 comités de pilotage ont été réalisés par la CCOM jusqu'à présent).

Malgré une baisse de la fréquentation de l'aire en début d'année 2012 (liée à une fermeture temporaire du 23 avril au 4 mai), en vue de la réalisation de travaux de réparation et d'entretien le rapport d'activité indique un taux d'occupation de 100% pour le mois d'octobre 2012. Au mois de novembre, 20 familles étaient présentes sur l'aire d'accueil.



La scolarisation des enfants de l'aire d'accueil constitue un enjeu important. De janvier à juin 2012, 22 enfants de l'aire d'accueil ont été scolarisés et leur assiduité s'est renforcée (81 jours en moyenne de présence à l'école en 2012 contre 57 jours l'année dernière). Deux garçons de l'aire d'accueil ont également été intégrés au collège à Bailleul. Cette première expérience est positive et pourrait avoir un effet boule de neige auprès des familles des gens du voyage.

Conformément à la Délégation de Service public, la CCOM a perçu un intéressement aux recettes de 3 286,41 € avant octobre 2012. Le taux d'impayés est important, même s'il a diminué (de 93,5 % en janvier à 73,3 % en octobre 2012).

La CCOM soutient le projet de l'AREAS visant à un renforcement de l'accompagnement social sur l'aire d'accueil.

Le nouveau Schéma 2011-2017, élaboré conjointement par les services du Conseil Général et de l'Etat en 2011, n'ajoute pas de nouvelles obligations sur notre territoire. Il recommande, en revanche, la création de 5 places d'habitat adapté. Le Conseil Communautaire a décidé de donner un avis défavorable à ce schéma d'une part, parce que certaines collectivités de l'arrondissement de Dunkerque n'ont toujours pas, à ce jour, respecté leurs obligations en matière d'accueil des gens du voyage et d'autre part, parce que notre territoire a des besoins récurrents et grandissants en PLAI.

### **1.17 – Contractualisation avec le Département du Nord**

En 2011 et 2012, le Conseil Général du Nord a lancé une démarche de contractualisation avec de grands territoires.

En ce qui nous concerne, la contractualisation se fera à l'échelle de la Flandre Intérieure.

Fin 2012, le Département a validé le diagnostic, finalisé les enjeux et défini la stratégie pour la période 2013-2019.

Le Département du Nord a demandé aux acteurs du territoire de proposer des actions susceptibles de faire l'objet d'un partenariat financier et/ou technique du Département sur cette période de 6 ans.

La Communauté de Communes a déposé 48 fiches relatives à des actions entrant dans ses propres compétences, dans le cadre stratégique défini par le Département, dans les domaines :

- voirie
- aménagement et urbanisme
- habitat
- développement économique
- environnement

#### **Répartition des fiches-actions par enjeux** **Contrats de territoire CG 59**

#### **ENJEU GLOBAL 2 : Favoriser l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées**

- **2.1** : Etude pour l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics en vue de mettre en place un Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics – Intervention sur l'ensemble du territoire intercommunal

#### **ENJEU GLOBAL 4 : Mieux articuler les outils de transport et de déplacement pour une mobilité efficace et durable**

*Complémentarité des modes de transport :*

- **4.1** : Création d'un pôle d'échanges autour de la gare de Bailleul
- Aménagement des abords de la friche Shopi – Intervention sur la commune de Godewaersvelde (études)
- Aménagement des abords de la friche Shopi – Intervention sur la commune de Godewaersvelde (travaux)
- Aménagement des abords de la nouvelle zone d'habitat du quartier du Moulin – Intervention sur la commune de Merris (études)
- Aménagement des abords de la nouvelle zone d'habitat du quartier du Moulin – Intervention sur la commune de Merris (travaux)

*Développement des modes doux :*

- **4.2** : Bordures/caniveaux - Assainissement – Trottoirs
- Aménagement des abords de la friche Nordlys – Intervention sur la commune de Bailleul (études)

- Aménagement des abords de la friche Nordlys – Intervention sur la commune de Bailleul (travaux)
- Amélioration du réseau routier :*
- **4.3** : Etudes d'aménagement du carrefour entre les RD 10 et 122 à la Croix du Bac - Steenwerck
  - **4.4** : Travaux d'aménagement du carrefour entre les RD 10 et 122 à la Croix du Bac – Steenwerck
  - Sécurisation du carrefour entre l'avenue Jules Houcke et la rue des Trois Tilleuls, aux abords de la zone d'activités de Nieppe

#### **ENJEU GLOBAL 5 : Soutenir un cadre de vie de qualité en respectant l'équilibre urbain/rural**

*Attractivité / renouvellement urbain :*

- **5.1** : Aménagement de la Grand' Place Centre-ville de Steenwerck Tranche 2
- **5.2** : Requalification du Quartier du Pont à Nieppe (Phase 1)
- **5.3** : Requalification du Quartier du Pont à Nieppe (Phase 2)
- **5.4** : Aménagement d'un quartier mixte sur la friche Nordlys – Intervention sur la commune de Bailleul (études)
- **5.5** : Aménagement d'un quartier mixte sur la friche Nordlys – Intervention sur la commune de Bailleul (travaux)
- **5.6** : Aménagement de la place Devos 2ème phase commune de Neuf-Berquin (études)
- **5.7** : Aménagement de la place Devos 2ème phase commune de Neuf-Berquin (travaux 1<sup>ère</sup> tranche)
- **5.8** : Aménagement de la place Devos 2ème phase commune de Neuf-Berquin (travaux 2<sup>ème</sup> tranche)
- Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Godewaersvelde
- Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Merris
- Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Neuf-Berquin
- Etudes d'aménagement du carrefour entre les RD 10 et 122 à la Croix du Bac - Steenwerck
- Travaux d'aménagement du carrefour entre les RD 10 et 122 à la Croix du Bac – Steenwerck

*Valorisation du patrimoine naturel et urbain :*

- **5.9** : Aménagement des abords de la nouvelle zone d'habitat du quartier du Moulin – Intervention sur la commune de Merris (études)
- **5.10** : Aménagement des abords de la nouvelle zone d'habitat du quartier du Moulin – Intervention sur la commune de Merris (travaux)
- **5.11** : Aménagement des abords de la friche Shopi – Intervention sur la commune de Godewaersvelde (études)
- **5.12** : Aménagement des abords de la friche Shopi – Intervention sur la commune de Godewaersvelde (travaux)
- Démarche innovante de développement durable permettant la mise en place d'un système de référence en matière de gestion environnementale des sites
- Entretien des haies bocagères
- Curage et hydro curage des fossés communautaires

*Accès aux équipements et services :*

- **5.13** : Restructuration du pôle commercial Aldi (rue de Lille 167) à Bailleul (études)
- **5.14** : Restructuration du pôle commercial Aldi (rue de Lille 167) à Bailleul (travaux)
- **5.15** : Aménagement de la Place Plichon à Bailleul (études)
- **5.16** : Aménagement de la Place Plichon à Bailleul (travaux)
- **5.17** : Aménagement de la voie - ex-Douanes à Godewaersvelde
- **5.18** : Travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Bordures/caniveaux - Assainissement – Trottoirs
- PPI Travaux connexes haut-débit
- Création d'un hébergement d'entreprises tertiaires (études)
- Création d'un hébergement d'entreprises tertiaires (travaux)
- Création d'un hébergement d'entreprises artisanales (études)
- Création d'un hébergement d'entreprises artisanales (travaux)
- Création d'un observatoire du foncier et de l'immobilier économiques

#### **ENJEU GLOBAL 6 : Renforcer l'articulation des politiques habitat/logement afin d'améliorer les parcours résidentiels**

*Mise en œuvre des politiques habitat-logement :*

- **6.1** : Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Godewaersvelde
- **6.2** : Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Merris
- **6.3** : Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Neuf-Berquin
- Restructuration du pôle commercial Aldi (rue de Lille 167) à Bailleul (études)
- Restructuration du pôle commercial Aldi (rue de Lille 167) à Bailleul (travaux)
- *Renforcement des partenariats :*

- **6.4** : Création d'un groupe logement social partenarial – Intervention sur l'ensemble du territoire intercommunal
- **6.5** : Création d'un réseau des acteurs de l'habitat et du logement en Flandre Intérieure
- **6.6** : FSL - poursuite action expérimentale d'aide à la réhabilitation énergétique des logements locatifs privés pour les ménages à revenus modestes
- **6.7** : Protocole de précarité énergétique Anah/Etat (FART)
- **6.8** : Etude sur les préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en matière d'habitat adapté
- **6.9** : Gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage
- **6.10** : Permanences de l'AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) à la CC MFPL

#### **ENJEU GLOBAL 7 : Protéger les milieux naturels et agricoles et développer des continuités écologiques**

- **7.1** : Démarche innovante de développement durable permettant la mise en place d'un système de référence en matière de gestion environnementale des sites
- **7.2** : Intégration de la trame verte et bleue dans le PLUi
- **7.3** : Entretien des haies bocagères
- Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Merris

#### **ENJEU GLOBAL 8 : Mettre l'eau au centre de l'organisation et du développement du territoire**

- **8.1** : Curage et hydro curage des fossés communautaires pour lutter contre les inondations
- Démarche innovante de développement durable permettant la mise en place d'un système de référence en matière de gestion environnementale des sites
- Intégration de la trame verte et bleue dans le PLUi
- Entretien des haies bocagères
- Construction de logements sociaux en milieu rural – sur le territoire de Godewaersvelde

#### **ENJEU GLOBAL 9 : Poursuivre le renouvellement de l'approche des risques et désordres liés à l'activité humaine**

- **9.1** : Requalification d'une friche route de la Blanche Maison à Bailleul

#### **ENJEU GLOBAL 10 : Diversifier l'économie du territoire en s'appuyant sur ses leviers de développement**

CCOM MFPL

*Renforcement de l'intelligence économique :*

- **10.1** : Création d'un observatoire du foncier et de l'immobilier économiques

*Accompagnement des entreprises*

- **10.2** : Création d'une agence de développement économique en Flandre Intérieure
- **10.3** : Création d'une plaquette d'information à destination des créateurs d'entreprises et des entreprises en développement
- **10.4** : PPI Travaux connexes haut-débit

*Développement de l'artisanat et des services :*

- **10.5** : Création d'un hébergement d'entreprises tertiaires (études)
- **10.6** : Création d'un hébergement d'entreprises tertiaires (travaux)
- **10.7** : Création d'un hébergement d'entreprises artisanales (études)
- **10.8** : Création d'un hébergement d'entreprises artisanales (travaux)
- **10.9** : Création d'un service aux entreprises (de type Ruche)
- Restructuration du pôle commercial Aldi (rue de Lille 167) à Bailleul (études)
- Restructuration du pôle commercial Aldi (rue de Lille 167) à Bailleul (travaux)

*Diversification de l'activité industrielle :*

- **10.10** : Sécurisation du carrefour entre l'avenue Jules Houcke et la rue des Trois Tilleuls, aux abords de la zone d'activités de Nieppe
- Requalification d'une friche route de la Blanche Maison à Bailleul

#### **ENJEU GLOBAL 11 : Améliorer la dynamique d'accompagnement de l'insertion vers l'économie**

- Création d'une agence de développement économique en Flandre Intérieure

#### **ENJEU GLOBAL 13 : Positionner l'économie touristique comme secteur-clé des stratégies de développement**

- Création d'une agence de développement économique en Flandre Intérieure

## 1.2 - Communauté de Communes du Pays des Géants

### 1.21 – Portage de repas à domicile

Ce nouveau service a été mis en place en novembre 2013 par la CCPG. Le nombre de repas livré par jour est de l'ordre de 40. La CCPG s'est orientée vers une externalisation complète du service en confiant la confection et la livraison du repas à un prestataire sélectionné dans le cadre d'un MAPA (société API Restauration).

Les prix des repas ont été fixés comme suit :

- 6 € pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes en difficulté
- 8.30 € pour les autres personnes

Le déficit du service est estimé à 2 € 30 par repas sachant que le nombre prévisionnel de repas est estimé à 14 600 (40 repas \* 365 jours).

### 1.22 - Reprise de l'activité de l'espace multi-accueil

La Communauté de Communes du Pays des Géants a repris à compter du 01/12/2013 l'espace multi-accueil « Les P'tits Géants » qui était auparavant géré par l'association cantonale d'action sociale. L'espace multi-accueil a une capacité d'accueil de 40 places à temps complet crèche et halte-garderie. L'effectif de la structure est de 15. L'équipement est en fonctionnement depuis le 01/01/2010. Les tarifs sont ceux de la prestation de service unique. Le coût de fonctionnement de l'équipement apparaissant dans les comptes de l'association cantonale d'action sociale est de 304 411 € en 2011, 306 047 € en 2012 et de 277 675 € en 2013 (sur 11 mois). Le produit des places de l'espace multi accueil est estimé à 10 000 € par mois.

### 1.23 - Entretien et réfection de voirie

Les différentes interventions :

Entretien et réfection	Montant des dépenses 2013
Curage des fossés	33 583 €
Fauchage des accotements	27 876.61 €
Entretien par point à temps	55 017.53 €
Réfection de la couche de surface	368 664 €

### 1.24 - Zone d'ombre ADSL débit

La délégation de service public concernant l'exploitation technique et commerciale du réseau ADSL haut débit de la Communauté de Communes du Pays des Géants a été renouvelée à compter du mois de septembre 2013 pour une durée de trois ans. Le réseau communautaire couvre les zones d'ombre des Communes de Winnezele et d'Oudezele et dessert une quarantaine d'abonnés. Les offres proposées par le délégataire aux particuliers et aux entreprises vont de 512 KO à 6 MO.

La délégation de service public (affermage simplifiée) a été confiée à la Société XILAN.

### 1.25 - Entretien et plantation de haies bocagères

La Communauté de Communes fait entretenir 110 km de haies bocagères pour un coût de 26 359 €. Les haies sont situées sur les terrains d'exploitants agricoles, l'objectif étant de préserver le maillage de haies bocagères sur le territoire.

La plantation de haies bocagères afin de reconstituer le bocage flamand s'est élevée à 6 196 € en 2013.

La Communauté a versé des subventions aux particuliers qui entretiennent leurs haies bocagères (linéaire supérieur à 150 mètres) pour un montant total de 3 436 €.

### 1.26 - Projet de santé des territoires du Pays des Géants et du Pays de Cassel

L'année 2014 a vu le démarrage de l'association santé au cœur des monts de Flandre qui a pour mission de mettre en œuvre le contrat local de santé. L'association a recruté son chargé de mission durant l'été 2013. Le

financement de l'association est assuré par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional, les Communautés de Communes de Pays des Géants et du Pays de Cassel ainsi que par la ville de Boeschèpe.

La sous médicalisation du canton de Steenvoorde est à l'origine de ce projet qui a pour objectif de coordonner les actions et les activités des professionnels de santé des territoires associés et d'animer les territoires par l'intermédiaire d'actions de sensibilisation et communication sur les thématiques de santé (exemple : prévention des addictions). Le montant de la subvention de la CCPG pour 2013 à l'association santé au cœur des monts de Flandre est de 14 086 €.

### **1.27 Zone d'activités économiques du Pays des Géants**

La communauté a terminé l'acquisition des terrains de la ZAE en 2013 et est désormais propriétaire des 102 000 mètres carrés du périmètre de la zone. Le diagnostic Faune et Flore pour la ZAE ainsi que pour la ZAC a été réalisé de février à septembre 2013 afin de compléter les études d'impacts en cours.

La réalisation de l'étude de sols a été confiée à la société Hydro géotechnique Nord Ouest pour un montant de 5 989 € TTC. Le marché de maîtrise d'œuvre comprenant également la réalisation du dossier loi sur l'eau a été confié groupement BR Ingénierie et Canopée pour un montant de 61 437 € TTC. L'année 2014 sera consacrée à l'achèvement des procédures réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau et dépôt du permis d'aménager). Le démarrage des travaux de viabilisation de la zone est prévu pour 2015.

## **1.3 - Communauté de Communes du Pays de Cassel**

### **1.31 - Travaux 2013**

En 2013, la Communauté de Communes a réalisé 1 400 000 € de travaux d'investissement (voirie, place de la gare d'Arnèke, l'électrification rurale).

#### **✓ La voirie**

L'entretien de la voirie représente un engagement important de la Communauté de Communes, important en termes de solidarité intercommunale et en termes financiers. En effet, la Communauté de Communes a adopté un système de quotas de travaux pour chaque commune, le quota étant le rapport de superficie de voirie d'une commune sur le total de la superficie de toutes les voiries de la Communauté. Par exemple, un quota de 10% pour une commune signifie que la superficie de voirie représente 10% de la surface globale de voirie de la Communauté.

Au total, plus de 242 kilomètres de voirie sont entretenues par la Communauté de Communes sur le Canton de Cassel.

En 2013, un programme de travaux a été engagé pour un montant total de 901 000€ TTC :

- Renforcement de la chaussée
- Travaux d'enrobé
- Petits travaux d'entretien

Les travaux de l'aménagement de la Gare d'Arnèke ont été terminés en 2013, cette opération d'un montant total de 377 327.01 a été réalisée en partenariat étroit avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la SNCF et RFF.

#### **✓ Les travaux d'électrification rurale**

Les travaux d'électrification rurale sur les Communes d'Arnèke, Bavinchove, Buysseure, Oxelaère, Rubrouck, Sainte Marie Cappel et Zuytpeene ont été terminés sur l'année 2013 pour un montant de 157 434.27€.

#### **✓ Le Programme de travaux suivants sera réalisé en 2014 pour un total TTC de 730 000 € TTC**

#### **Commune d'ARNEKE**

- Aménagement du Chemin d'Esquelbecq

#### **Commune de BAVINCHOVE**

- Renforcement de chaussée de la VC n° 9 dite de Cassel
- Réfection Lotissement le Village

**Commune de BUYSSCHEURE**

- Renforcement de chaussée Oost Straete
- Place du jeu de Paume

**Commune de CASSEL**

- Renforcement de la Route d'Hazebrouck
- Réfection de trottoirs Rue du Moulin
- Réfection de trottoirs Route de Steenvoorde
- Réfection de trottoir Avenue Achille Samyn
- Réfection de trottoirs Lotissement Coq de paille
- Réfection de trottoirs Route de Dunkerque
- Réfection de trottoirs Rue Mahieux
- Enduits de la Temple Straete
- Enduits de la Kleine Straete

**Commune de HARDIFORT**

- Renforcement de chaussée Melk Straete Weg
- Renforcement de l'accès au mini-stade
- Renforcement de l'accès au stade
- Renforcement du délaissé Haeghedoorne

**Commune de NOORPEENE**

- Enduits Rue de l'Eglise
- Enduits Chemin des 5 mesures
- Enduits Chemin de Bourbourg
- Enduits Haecke Straete

**Commune d'OCHEZEELE**

- Aménagement du parking de l'église et du cimetière

**Commune de RUBROUCK**

- Enduits Fichaux Straete
- Renforcement de la Schaepe Straete
- Renforcement de la Nieuwe Meule Straete
- Renforcement du carrefour du Balemberg Straete et de la RD 426

**Commune de SAINTE MARIE CAPPEL**

- Renforcement du Chemin du château d'eau
- Réfection du chemin Cappel Straete

**Commune de ZERMEZEELE**

- Renforcement du Longueval Straete
- Renforcement du Kerke Straete

**Commune de ZUYTPEENE**

- Renforcement du Valve Straete
- Renforcement du Chemin de la Lanterne
- Renforcement du Chemin de Bambrughe
- Enduits sur le délaissé du pont TGV
- Renforcement de la Rue de Poitiers et de l'impasse

### **1.32 - Développement économique**

#### **✓ Le Parc d'Activités Economiques du Peckel**

La Communauté de Communes a entrepris la création d'un parc d'activités économiques.

**Le Parc d'Activités Economiques du Peckel**, situé sur la Commune d'**Hardifort** s'étend sur environ 6 hectares. Il est destiné aux petites et moyennes entreprises.

Les terrains sont en cours de commercialisation.

### **1.33 - Les actions jeunesse**

Dans le cadre des actions pour la jeunesse, la Communauté de Communes du Pays de Cassel a renouvelé pour la troisième fois le Contrat Enfance Jeunesse pour 4 ans (2012/2015) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

En 2013, 250 jeunes de 8 à 18 ans ont participé aux différentes actions organisées par la Communauté de Communes, (séjour ski à Châtel, séjour été sur la Costa Brava en Espagne, sorties piscine et patinoire, animations divers de loisirs et stage de musique).

Les séjours, hiver (Artésina en Italie du 1<sup>er</sup> au 8 mars 2014), Eté (Corse du 17 au 28 juillet et du 8 au 19 août 2014).

Les actions de loisirs de Pâques (Inquest, Laser game, Bowling, Parcours aventure) et d'été (Piscine et Patinoire, Parcs de Plopsaland et de Bobbejaanland) seront renouvelées en 2014.

### **1.34 - Les actions sociales**

#### **✓ Le Portage de repas à domicile**

Ce service fonctionne depuis janvier 2001. Il est ouvert aux personnes du canton âgées de plus de 65 ans ou les personnes handicapées reconnues par la C.O.T.O.R.E.P.

Les repas sont livrés du lundi au samedi (le repas du dimanche est livré le samedi), entre 8 et 12h. Le prix unitaire du repas est fixé à 5.70 euros.

Une soixantaine de personnes ont été livrées à leur domicile sur tout le territoire du canton de Cassel, ce qui représente environ 14 000 repas dans l'année.

#### **✓ L'Association d'Actions Sociales en Milieu Rural du Canton de Cassel**

Les personnes en situation difficile sont accueillies, informées, orientées, aidées dans leurs démarches et dans le montage de dossiers.

L'association mène également des actions d'insertion et gère « Vestipacher » et la « P'tite Boutik », « Au P'tit Bonheur », vestiaires sociaux sur les communes de Cassel et Arnèke.

Des locaux sont mis à disposition de l'association par la Communauté de Communes au Siège, Place Vandamme et rue de Dunkerque.

En 2013, la Communauté de Communes a mis à disposition 17h30 de secrétariat par semaine et a versé une subvention de 32 790 €.

## **1.4 - Communauté Rurale des Monts de Flandre**

### **1.41 - Voirie**

Il s'agit d'une nouvelle compétence exercée au sein de l'EPCI en date de mars 2013.

Différents programmes ont été mis en place :

- Programme travaux voiries 2013 (gros travaux)

Le marché a été attribué à RAMERY. Le nombre de Kms réalisé sur le territoire de la CRMF est de 90 kms. La durée de réalisation du chantier est de 6 mois. Montant émis : 2 804 210,43 € et avec un reste à réaliser de 445 789,57 €

- Programme d'entretien des travaux voiries (petits travaux : nids de poules et PATA) attribué à EUROVIA

- Marché à bon de commande pour un mini de 30 000 € et pour un maxi de 100 000 € (Réalisé : 99 986 €)
- Fournitures de sacs de macadam et d'enrobés à froids (en camion) pour un montant total de 7798.88 € représentant 480 sacs d'enrobés à froids et 3 T d'enrobés (via camions)

**Fauchage :**

Métrage linéaire réalisé : 222 238 ml représentant un montant de 10 080.67 €

**Curage :**

Montant réalisé : 24 598.73 €

**1.42 - Mise en place d'une signalétique à vocation économique + conception des plans des communes membres**

Marché attribué à ADD PUB pour un montant HT de 52 806.69 €.

Cette signalétique est constituée d'un ensemble :

- De panneaux directionnels d'artisans, commerçants et entreprises
- De vitrines d'affichage (ou panneaux d'affichage) composées de visuels cartographiques

Cette signalétique à l'échelle des 10 communes de la CRMF a permis :

- D'identifier les activités commerciales et artisanales
- D'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale
- De maintenir et redynamiser le tissu commercial et artisanal du territoire

**1.43 - Création d'un pôle jeunesse**

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la SARL TRAIT D'UNION, Architecte M. CABRE.

Les travaux ont débuté en octobre pour une livraison le 19 décembre 2013, date du dernier conseil communautaire de la CRMF

Les travaux consistaient à aménager l'étage du bâtiment administratif pour accueillir les adolescents lors des après-midi ados et autres (capacité d'accueil 75 personnes)

Ce pôle est équipé d'un espace cinéma, billard, flipper, baby-foot, et d'un espace d'activités diverses et variées.

**Montant des travaux :**

BP : 346 000 €

Mandats émis : 178 061.68 €

Reste à réaliser : 164 378.31 €

**Mobilier :**

BP : 40 000 €

Mandats émis : 19 162.91 €

**1.44 - Haies bocagères**

Chaque année, la CRMF soutient l'entretien et la plantation des haies bocagères par le biais d'un conventionnement avec le Conseil Général du Nord.

Pour l'année 2013, ont été entretenus 37 233 mètres linéaires de haies et 233 mètres linéaires de plantations.

Montant de la subvention : 8599.62 €

**1.45 Renouveau du Contrat Enfance Jeunesse**

Le contrat CEJ, de type 2<sup>ème</sup> génération, a été renouvelé pour la période de 2013 à 2016 avec la CAF du Nord pour les actions suivantes :

- Raid aventure
- Halte garderie les petits loups
- Extension halte garderie les petits loups
- L'escale des monts



- Ram
- Coordination jeunesse
- Extension coordination jeunesse
- Formation BAFA
- Extension formation BAFA/BAFD
- Séjours été
- Extension séjour
- Accueil de loisirs extrascolaires CRMF
- Extension ALSH sportif et culturel
- ACM été extension 2013.
- 

## **1.5 Communauté de Communes de la Voie romaine**

### **1.51 - Travaux 2013**

En 2013, la communauté de communes a réalisé 1 257 416€ € de travaux d'investissement voirie, trottoirs, parking sur l'ensemble du territoire des communes membres. Fin 2013, un marché a été signé et notifié pour un programme de travaux 2014 – Rue St Firmin à MORBECQUE pour un montant TTC maîtrise d'œuvre comprise de 597 227 €.

Toujours en section d'investissement, l'aménagement de la cour de la déchetterie a été finalisé pour un montant de 44.766.28 € ttc.

L'entretien de la voirie repris en section de fonctionnement représente également un engagement important sur le plan financier. Avec un linéaire global d'environ 100 kms, les coûts cumulés en matière de curage, balayage, de fauchage, signalisation verticale et horizontale et travaux ponctuels avec fourniture d'enrobés représentent une dépense de 140 544.41 € ttc.

### **1.52 - Les ordures ménagères**

Le montant de la collecte et traitement des déchets et ordures ménagères s'élève, service bennes végétaux inclus à 438 867 € ttc en 2013. Ce marché de collecte et traitement arrivant à terme à la fin du premier semestre 2013 a été relancé et notifié après consultation à l'entreprise BAUDELET. La continuité du service n'a connu ainsi aucune perturbation.

#### **La Déchetterie intercommunale :**

Concernant cet équipement, les dépenses se chiffrent pour 2013 à 106 626 €, l'échéance du marché initial de 3 ans arrivant à terme en décembre 2013, une procédure de consultation a également été relancée pour aboutir après consultation à une notification fin 2013 sur la poursuite de l'activité avec la STE BAUDELET début 2014.

### **1.53 - Portage de repas à domicile**

Ce service repris par la CCVR en 2009 suite à la dissolution d'une association locale en charge de cette activité reste appréciée par la population concernée sur notre territoire. Le nombre de repas livré par jour est de l'ordre de 25 en moyenne.

La CCVR a organisé ce service en confiant la confection des repas à la Ste DUPONT, basée sur HAZEBROUCK. La livraison est assurée par un agent salarié à temps partiel de la CCVR avec un véhicule propriété de la collectivité.

Les prix des repas ont été fixés comme suit :

- 7.9 € pour les extérieurs
- 7 € Sur les communes de THIENNES et BOESEGHEM (pas de participation des CCAS)
- 6.24 € sur MORBECQUE (participation du CCAS de la commune de 0.76 €)
- 6.10 € sur STEENBECQUE (participation du CCAS de la commune de 0.90 €)
- 

### **1.54 - Ecole de musique intercommunale**

Auparavant, cette compétence était exercée dans son intégralité par la collectivité qui employait un enseignant en charge de cette activité. Mais en 2010 et la demande d'acteurs locaux impliqués dans le milieu musical, une association « Ecole de musique de la Voie Romaine s'est créée et gère l'ensemble de cette activité.

La collectivité a versé en 2013 à cette association sous forme de prestations de service un montant de 14 100 € et une subvention de 1500 € pour l'acquisition de matériel musical.

## **1.55 - Activité économique – zone du Wydter Veld**

Fin 2013, l'ensemble des terrains pour la zone dite « Wydter Veld » a été cédé à la Ste LIONOR ;

Le budget annexe dit Wydter Veld qui n'a jamais été activé peut donc être clôturé.

## **1.6 - Communauté de Communes de l'Houtland**

### **1.61 Plan local d'urbanisme intercommunal**

\*Le 21/11/2011 : délibération portant sur l'autorisation d'élaborer le cahier des charges et de lancer l'appel d'offres.

Aujourd'hui, étant acté l'opportunité et l'intérêt pour la communauté de communes de l'Houtland de se doter d'un P.L.U.I. (protection des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations), par délibération du 12/04/2012, les élus communautaires ont décidé la prescription de l'élaboration du P.L.U.I. de la C.C. Houtland.

Sont concernées les communes de : Caestre, Ebbinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, Sercus et Staple.

Conformément à l'article L.302-2 du code de l'urbanisme, le P.L.U.I. sera soumis à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes : réunions publiques et affichage.

Le projet P.L.U.I. comporte 4 phases :

Phase n° 1 : Phase d'étude préparatoire

Phase n° 2 : Phase d'élaboration avant arrêt du projet

1) Diagnostic,

2) Plan d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.)

3) Règlement et zonage.

Phase n° 3 : Phase d'arrêt de projet et de consultation des services (Enquête publique)

Phase n° 4 : Phase d'approbation.

Le bureau d'études retenu est :

Environnement conseil - ZAC du chevalement – 5 rue des molettes – 59286 Roost-Warendin.

Le coût total est de 72 465 euros H.T. – 86 668.14 € T.T.C.

Une subvention d'Etat de 53 090.93 euros a été accordée et versée le 27/11/2012.

### **Un registre de concertation ouvert à tout citoyen**

Dans ce cadre, un registre de concertation est ouvert à tout citoyen. Son but est de recueillir les idées, les réactions et les réclamations sur le futur développement territorial de la communauté de communes de l'Houtland.

Chacune des remarques ne fera pas l'objet d'une réponse nominative. L'ensemble des remarques feront l'objet d'une étude globale lors de l'élaboration du P.L.U.I. et permettra d'enrichir les réflexions visant à construire un nouveau projet de territoire. Les habitants peuvent laisser leurs coordonnées, ou remplir le cahier de façon anonyme.

Ce cahier de concertation est disponible dans chacune des communes concernées par le P.L.U.I. aux heures d'ouverture des mairies.

### **Des rencontres avec le monde agricole**

5 rencontres ont eu lieu cet automne 2012 permettant de présenter le P.L.U.I. à la chambre d'agriculteur ainsi qu'aux agriculteurs et de recueillir ainsi et également leurs projets.

### **1.62 Développement économique et touristique**

**Flandre Intérieure Initiative : F2I**

La communauté de communes de l'Houtland adhère à Flandre Intérieure Initiative (F2I) qui accorde des prêts d'honneur à des créateurs ou repreneurs d'entreprise.

La cotisation est de 0.40 euros/habitant, pour un montant total de 2 909.60 euros.

### **Tourisme**

Le 10/02/2012, la communauté de commune de l'Houtland a signé une convention avec l'office de tourisme d'Hazebrouck.

L'objectif est de contribuer à la promotion du tourisme dans l'Houtland (Pays au bois) par la prise en charge d'un service d'accueil et d'information des touristes pour la communauté de communes et d'en assurer la promotion, la communication et la valorisation du territoire en matière touristique, comme par exemple l'organisation de circuits thématiques et de visite d'entreprise.

La cotisation est de 1.70 euros/habitant, pour un montant total de 12 510.30 euros.

Pour les professionnels du tourisme de l'Houtland, sont prévus des contacts réguliers afin d'apporter un soutien technique et une cohérence dans les réalisations du Pays d'Hazebrouck.

Une plaquette intitulée « Le p'tit guide » « Nos adhérents à votre service » recense les hébergements, restaurants, commerçants et entreprises du Pays d'Hazebrouck.

La convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2012 jusqu'au 31/12/2014.

### **Boulangerie à Hondelghem**

La boulangerie a pu ouvrir ses portes au 01/12/2010. Le montant total de l'investissement s'élève à 376 295.31 euros.

Une Subvention de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sur les Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, dit (F.I.S.A.C.) d'un montant de 93 803.37 a été perçue sur l'exercice 2012.

La communauté de communes de l'Houtland attend le versement d'une autre subvention, celle du Fonds Européen de Développement Régional, dit (F.E.D.E.R.) d'un montant de 80 844 euros, ce qui ramènerait le coût total de l'opération à 201 647.94 euros.

### **Actions en faveur de l'emploi**

- Mission locale d'Hazebrouck : La communauté de communes de l'Houtland subventionne la mission locale de Flandre Intérieure à hauteur de 1.60 € par habitant, pour un coût total de 11 707.20 €.

La mission locale est destinée aux jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi.

Le téléphone est le 03/28/40/89/45.

- Association pour l'Emploi et la Formation de la Vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure.

La communauté de communes adhère au programme « Sésame Emploi » de cette association par le biais d'une cotisation annuelle de 0.70 € par habitant, pour un coût total annuel de 3 232.25 €

Sésame emploi est destiné aux jeunes de plus de 25 ans en recherche d'emploi

Le téléphone est le 03/20/10/92/21.

## **1.53 Environnement**

### **Aménagement d'une déchetterie - Présentation du projet**

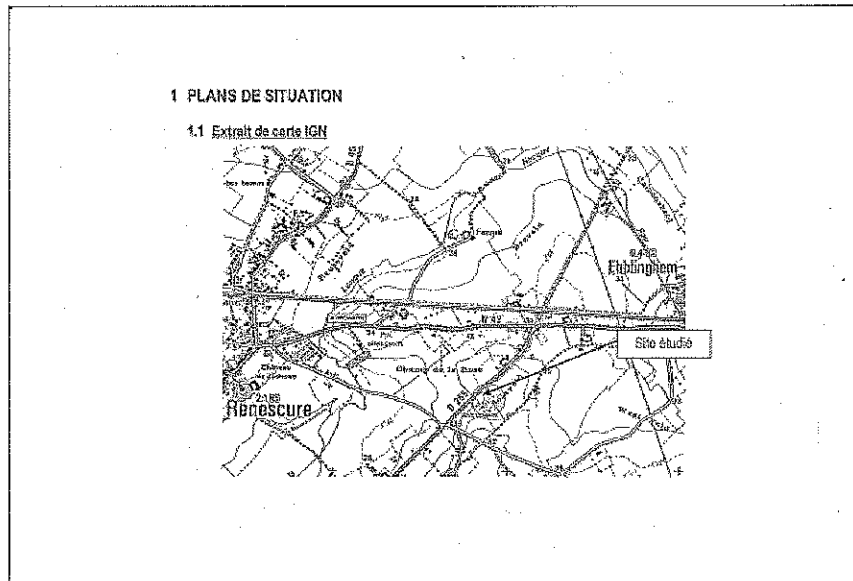
#### **Situation géographique**

Actuellement la déchetterie de Renescure est implantée dans la cour de la gare à Renescure.

Son emplacement, au cœur du village, n'est plus adapté. L'équipement est vieillissant.

Le projet consiste à faire le transfert de la déchetterie sur le site suivant :

Commune : Ebblinghem : Rue de Théroouanne, Section Z.M. n° 6 et 63 pour une surface de 82 a 41 ca



## Equipement

### **Quai :**

Mise en place de quais.

Le sol recevra un revêtement en enrobé ou en dalle béton.

### **Voirie :**

La voirie intérieure de la déchetterie sera revêtue de manière à permettre une collecte de l'ensemble des eaux pluviales de l'installation.

### **Portail et clôture du site :**

L'enceinte de la déchetterie est clôturée et est pourvue d'un portail d'accès.

### **Fermeture à clé en dehors des heures d'ouverture**

La déchetterie est fermée en dehors des heures d'ouverture. Aucun usager ne peut y pénétrer.

### **Local pour le gardien (sanitaire et téléphone)**

Le gardien de la déchetterie disposera d'un local avec les équipements suivants :

- Sanitaires (W.C. + lavabo, avec raccordement eaux usées)
- Electricité, chauffage, ventilation, téléphone mobile.

### **Point d'eau accessible pour les usagers**

La déchetterie disposera d'un point d'eau en extérieur à disposition des usagers.

### **Entretien du site**

Le site sera entretenu par un nettoyage régulier du local gardien, des espaces verts et surveillance de l'état de la clôture.

### **Eclairage**

Un éclairage adapté et performant est prévu

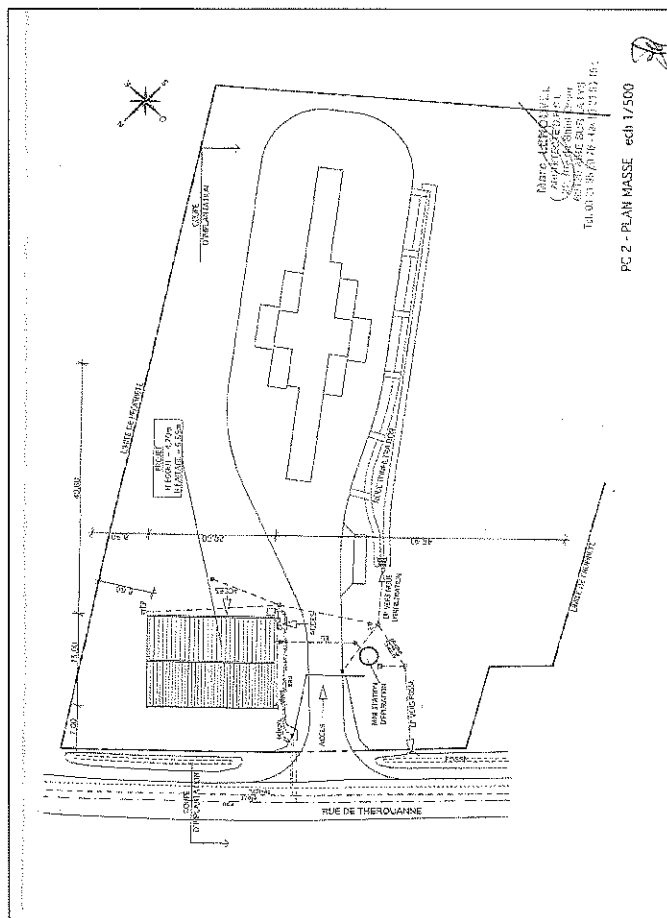
### **Stockage des déchets dangereux**

Les piles, huiles et peintures seront stockées séparément, dans des containers prévus à cet effet, sur une aire de stockage qui sera accessible au public.

### **Assainissement**

Les eaux pluviales de la déchetterie seront collectées et traitées par un décanteur-déshuileur avant rejet dans le milieu naturel. Les eaux usées du local gardien seront assainies par un assainissement autonome.

Plan de masse du projet (voir page suivante) :



Information des usagers

**Accès : panneaux directionnels aux alentours de la déchetterie**

La déchetterie fera l'objet d'une signalisation routière à minima depuis la départementale 642.

**Affichage des horaires**

Le panneau d'entrée comportera les horaires d'ouverture et les conditions d'accès.

**Affichage des déchets acceptés**

Les déchets acceptés sur la déchetterie seront affichés sur le panneau d'entrée, visible et lisible depuis l'extérieur.

**Règlement intérieur :** Le règlement intérieur sera mis à disposition des usagers.

**Signalisation de la circulation sur le site.**

La signalisation verticale et horizontale est prévue.

Sécurité

**Sécurité incendie**

La déchetterie disposera d'une borne incendie proche du site et d'un extincteur conforme et vérifié annuellement.

**Trousse de secours**

Le gardien aura à sa disposition une trousse de secours suffisamment complète pour s'administrer les premiers soins en cas de coupure.

**Equipement de sécurité du gardien**

Le gardien sera équipé à minima des équipements de protection individuels suivants : chaussures de sécurité, gants de travail, vêtement avec bande fluorescente.

## Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité seront affichées et indiqueront : l'interdiction de fumer, les moyens d'extinction à utiliser en cas de feux, les numéros de téléphone des appels de secours.

### Combien ça coûte ?

- **Travaux d'aménagement : Alliances T.P.**- Pépinière d'entreprises de la C.A.S.O. – Z.A. de la porte multimodale de l'Aa, 110 rue du Smetz, 62120 Campagne-les-Wardrecques, pour un montant de 329 328.73 euros H.T. – 393 877.17 euros T.T.C.
  - **Bureau d'études** pour aménagement du site: **VRD.AO**, 110 rue du Smetz, 62120 Campagne-les-Wardrecques  
Pour un montant de 14 400 euros H.T. – 17 222.40 euros T.T.C.
  - **Architecte** pour construction hangar : **Marc Lenouvel**, 22 rue de Saint-Omer, 62120 Air- sur-la-Lys  
Pour un montant de 1 800 euros H.T. – 2 152.80 euros T.T.C.
  - **Hangar** : **VL-Trac** 3087 rue de la gare – 59299 Boeschepe  
Pour un montant de : 74 000 euros H.T. – 104 235.67 euros T.T.C.
  - **Etude géotechnique** : **Ginger CEBTP** – Technoparc futura – 62400 Béthune  
Pour un montant de 1 920 euros H.T. – 2 296.0 euros T.T.C.
  - Réseaux **EDF** : 1 301.01 euros T.T.C.
  - Réseaux : **Noréade** : 16 731.22 euros T.T.C.
  - Réseaux : **Télécom** : 2 741.25 euros T.T.C.

### Quel financement pour ces travaux ?

Les travaux de la déchetterie sont réalisés en autofinancement.

**Le rapport des ordures ménagères 2013 est repris dans le tableau suivant :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Les ordures ménagères:	232 734.84 €		
La collecte sélective	189 014.40 €		
Le ramassage du verre	95 005.11 €		
Le refus du tri (mal trié)	934 39 €		
Déchetterie			
La collecte des métaux.	5 083.67 €		
La collecte des encombrants	58 573.17 €		
Locations bennes pour les végétaux	8 870.39 €		
Les papiers et cartons (Benches)	3 293.59 €		
Les gravats (Benches déchetteries)	4 228.16 €		
Le bois (Benches déchetteries)	18 208.38 €		
Le broyage des végétaux	13 301.84 €		
Les huiles et piles	723.13 €		
Le personnel des déchetteries (3 personnes)	44 590.00 €	Recettes T.E.O.M. *	548 359.00 €
L'achat des bacs tri	€	Eco emballages	45 700.00 €
La communication sur le tri	€	Eco folios	5 689.56 €
Coût total	674 561.61 €	Vente du tri	51 089.56 €
		Recettes totales	650 838.12 €

La T.E.O.M. : (**T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères), est une taxe payée par les ménages et les entreprises par le biais de leur taxe foncière.

Le taux de 15.40 % est fixé par délibération du conseil communautaire de l'Houtland.

La T.E.O.M. sert à payer les dépenses liées au service des ordures ménagères. Elle est déficitaire.

Les autres recettes issues des subventions (éco emballages, éco folios) et du produit de la vente du tri, permettent de tendre à l'équilibre.

Depuis 2004, le cumul des résultats laisse apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire permettant ainsi l'autofinancement de la création de la déchetterie.

Depuis le renouvellement du marché en 2013, la tendance s'inverse. Il sera nécessaire de revoir les coûts et/ou les taux

### Sauvegarde du patrimoine bocager

Pour les agriculteurs : aide à l'entretien et à la plantation de haies bocagères.

Dans le cadre de la politique de sauvegarde du patrimoine bocager menée par le conseil général du Nord, la communauté de communes de l'Houtland a décidé de renforcer cette action par un complément à la subvention départementale.

Cette subvention se répartit comme suit :

Le C.G. 59 80 % du montant H.T. de l'opération plafonnée à 0.21 € H.T. /ml pour l'entretien

La .C.C.H. 20% du montant H.T. de l'opération plafonnée à 0.21 € H.T. /ml pour l'entretien

Le C.G. 59 80 % du montant H.T. de l'opération plafonnée à 2.50 € H.T. / ml pour la plantation

La C.C.H. 20 % du montant H.T. de l'opération plafonnée à 2.50 € H.T. / ml pour la plantation

#### Pour les particuliers

Par délibération du 21/11/2011, la communauté de communes de l'Houtland a décidé d'élargir cette politique aux particuliers pour la plantation d'essences régionales à hauteur de 2.50 euros /ml, dans la limite de 50 ml, soit une subvention de 125 euros maximum.

Les demandes de subvention sont à demander à la communauté de communes de l'Houtland :

- Pour les agriculteurs : jusqu'au 30 juin de chaque année, pour l'année suivante
- Pour les particuliers : dans la limite de 12 dossiers par an.

#### **1.54 - Voiries et réseaux**

En 2013, la communauté de communes a réalisé des travaux de voiries pour la somme de 654 562.20 euros.

L'entretien de la voirie représente un engagement important de la communauté de communes de l'Houtland en termes de solidarité intercommunale et en termes financiers.

Au total, ce sont 126 kms de voiries qui sont entretenus par la C.C. Houtland.

En 12 ans, l'ensemble du réseau voiries a été revu et corrigé, soit :

- 1) environ 10 km/an et,
- 2) un budget d'environ 500 000 euros / an.

#### **2012/2013 - Création de 16 aires de croisement**

##### Caestre

V.C. n° 2	Chemin de Saint-Omer	1 aire	1 x 30 ml	3 135.00 € H.T.
-----------	----------------------	--------	-----------	-----------------

##### Ebblinghem

V.C. N° 102	Rue du paradis	1 aire	1 x 30 ml	
V.C. n° 304	Rue de Morbecque	1 aire	1 x 30 ml	
V.C. n° 305	Rue d'Aire	1 aire	1 x 30 ml	
Total		3 aires	3 x 30 ml	9 405.00 € H.T.

##### Lynde

V.C. n° 7	Rue de Morbecque	2 aires	2 x 30 ml	
V.C. n° 15	Rue de Verdun	1 aire	1 x 30 ml	
Total		3 aires	3 x 30 ml	9 405.00 € H.T.

##### Renescure

V.C. n° 101	Rue de Bailleul	1 aire	1 x 30 ml	
V.C. n° 110	Rue du bois	1 aire	1 x 30 ml	
V.C. n° 304	Rue de Morbecque	2 aires	2 x 30 ml	
Total		4 aires	4 x 30 ml	12 540.00 € H.T.

### Sercus

V.C. n° 6	Rue Léon Courtois	1 aire	1 x 30 ml	
V.C. n° 8	Rue de Morbecque	1 aire	1 x 30 ml	
V.C. n° 311	Rue Tartus	1 aire	1 x 30 ml	
Total		3 aires	3 x 30 ml	9 405.00 € .HT.

### Staple

V.C. n° 2	Rue du vert bocage	2 aires	2 x 30 ml	
Total		2 aires	2 x 30 ml	6 270.00 € H.T.
Total		16 x 30 ml		50 160.00 € H.T.

### Réfection de l'éclairage public

En 2012/2013, la communauté de communes de l'Houtland a procédé à la réparation de 21 armoires électriques et à la fourniture et pose de 150 luminaires conformément aux nouvelles normes réglementaires.

L'entreprise retenue est :

RESELEC – 32 rue Denis Papin – 62510 Arques.

Le coût total est de 99 164.97 euros T.T.C., se décomposant comme suit :

- 1) Réfection de 21 armoires électriques = 12 460.14 euros T.T.C.  
Caëstre : 4, Ebblinghem: 1, Hondeghem: 3, Lynde: 1, Renescure: 7, Sercus: 1, Staple: 4
- 2) Fourniture et pose de 150 luminaires = 86 704.83 euros T.T.C.

En 2013, l'opération de réfection de l'éclairage public a continué à hauteur de la même somme pour les luminaires.

### **1.55 Culture, Jeunesse et Sports**

Dans le cadre des actions pour la jeunesse, la communauté de communes de l'Houtland a renouvelé le contrat « Enfance et Jeunesse » pour 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (C.A.F.)

En 2012, environ 300 jeunes de 3 à 17 ans ont participé aux différentes actions organisées par la C.C. Houtland (Séjour ski, accueil de loisirs à chaque vacance scolaire, et séjour été).

Toutes ces actions ont été renouvelées en l'année 2013.

Le programme de l'année 2013 était le suivant :

Périodes	Semaine	Lieu	Public accueilli	Nombre de places
Vacances d'hiver	Du 16/02/2013	<b>Ski à Ancelles</b>	12 / 17 ans	40
	Au 24/02/2013			
	Du 25/02/2013	Caestre	03 / 12 ans	48
	Au 01/03/2013	Renescure	03 / 12 ans	48
Vacances printemps	Du 15/04/2013	Caestre	03 / 12 ans	48
	Au 19/04/2013	Renescure	03 / 12 ans	48
		Staple	03 / 12 ans	48
	Le 17/04/2013	<b>Sortie ados</b>	12 / 17 ans	40
Vacances d'été	<u>Juillet</u>			
	Du 08/07/2013	Caestre	03 / 17 ans	120
	Au 02/08/2013			
	Du 08/07/2013	Renescure	03 / 17 ans	100
	Au 09/08/2013			
Du 08/07/2013	Sercus	03 / 12 ans	48	



	Au 26/07/2013 Du 08/07/2013 Au 26/07/2013 <u> Août </u>	Staple	03 / 12 ans	48
	Du 05/08/2013 Au 23/08/2013	Ebblinghem	03 / 12 ans	48
	Du 05/08/2013 Au 23/08/2013	Hondeghem	03 / 17 ans	48
	Du 05/08/2013 Au 23/08/2013	Lynde	03 / 12 ans	48
	Su 19/08/2013 Au 23/08/2013	<b>Séjour à Strasbourg</b>	12 / 17 ans	30
Vacances d'automne	Du 04/11/2013 Au 01/11/2013	Caestre	03 / 12 ans	48
	Du 04/11/2013 Au 08/11/2013	Renescure	03 / 12 ans	48
	Le 06/11/2013	<b>Sortie ados</b>	12 / 17 ans	40

L'organisation des **Accueils collectifs de mineurs (A.C.M.)** est la suivante :

Horaires : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h30 à 17 h 00.

Le prix est fixé par délibération du conseil communautaire en fonction du quotient familial.

Restauration possible sur place, à la semaine, au prix de 15 euros la semaine.

Garderie : de 07 h 30 à 09 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30, au prix de 1 euro la séance.

#### Un conseil communautaire

24 conseillers communautaires dont

1 président : Jacques Hermant : Maire de Lynde

6 vice-présidents :

Jean-Pierre Decool : Maire de Renescure : V.P. aux finances

Daniel Riant : Maire de Caestre : V.P. au développement économique et touristique

Bernard Westeel : Maire d'Ebblinghem : V.P. Environnement

Jean-Pierre Dziadek : Maire de Sercus : V.P. Voiries et réseaux

Eddie Defèvre : Maire de Staple : V.P. Culture, Jeunesse et Sports

Jean-Pierre Feramus : Maire d'Hondeghem : V.P. Communication.

17 conseillers communautaires :

Fabrice Bouly : Adjoint au Maire de Caestre

Myriam Desoutter : Adjointe au Maire de Caestre

Brigitte Vanhersel : Adjointe au Maire de Caestre

Pierre Desoutter : Adjoint au Maire d'Ebblinghem

Sandrine Keignaert : Adjointe au Maire d'Ebblinghem

Pierre Hau : Adjoint au Maire d'Hondeghem

Christine Delafosse : conseillère municipale d'Hondeghem

Edgard Decouvelaere : Adjoint au Maire de Lynde

Sylvie Sébille : conseillère municipale de Lynde

André Baes : conseiller municipal de Renescure  
François Bonduelle : conseiller municipal de Renescure  
Francis Tillier : Adjoint au Maire de Renescure  
Jacky Humez : Adjoint au Maire de Renescure  
Michel Boddaert : Adjoint au Maire de Sercus  
Jacques Vienne : Adjoint au Maire de Sercus  
Philippe Cordonnier : conseiller municipal de Staple  
Stéphanie Bodèle : Adjointe au Maire de Staple et Conseillère Générale.

**Une équipe**

1 secrétaire générale : Isabelle Declerck  
1 coordinateur jeunesse : Wilfried Tardieu  
47 animateurs / an

**1.56 données financières**

**Un budget.**

Section de fonctionnement de 3 800 000 euros  
Section d'investissement de 1 400 000 euros

**Une dette**

Le montant de la dette en capital, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'élève à la somme de 1 507 963,90 euros, soit :  
Jusqu'en 2013 = 209 euros/habitant,  
Jusqu'en 2014 = 180 euros/habitant  
Jusqu'en 2027 = 138 euros/habitant.

## 2 – ANALYSE

### 2.1 - Exécution financière 2013 des 6 EPCI et du SIVU du Canton Bailleul

	Exécution budgétaire et comptable 2013	Prévisions budgétaires finales 2013	Différence entre budget prévu et budget exécuté en 2013
Produits opérationnels			
Impôts	25 230 773.00 €	24 880 020.00 €	- 350 753.00 €
redevances	482 606.00 €	493 801.00 €	11 195.00 €
produits d'opération avec contrepartie	- €	- €	- €
transferts provenant d'autres entités publiques	- €	- €	- €
autres produits opérationnels	9 720 652.00 €	9 684 723.00 €	- 35 929.00 €
total des produits opérationnels	35 434 031.00 €	35 058 544.00 €	- 375 487.00 €
charges opérationnelles			- €
rémunérations, salaires et avantages du personnel	2 713 795.00 €	3 130 451.00 €	416 656.00 €
subventions et autres transferts versés	17 733 762.00 €	17 856 493.00 €	122 731.00 €
fournitures et consommables utilisés	664 190.00 €	910 788.00 €	246 598.00 €
dotations aux amortissements et dépréciations	509 760.00 €	510 303.00 €	543.00 €
autres charges opérationnelles	9 694 879.00 €	25 708 450.94 €	16 013 571.94 €
charges financières	402 738.00 €	431 774.00 €	29 036.00 €
total des charges opérationnelles	31 719 124.00 €	48 548 259.94 €	16 829 135.94 €
solde de la période	3 714 907.00 €	- 13 489 715.94 €	- 17 204 622.94 €

Le tableau ci-dessus compare les prévisions budgétaires 2013 cumulées des budgets principaux des 7 établissements avec l'exécution budgétaire et laisse apparaître un solde de 3 714 907 € à la fin de l'exercice comptable.

#### tableau des soldes intermédiaires de gestion

Postes	2012	2013
Produits courants non financiers	34 008 672.28	34 786 968.62
- Charges courantes non financières	28 166 668.28	30 801 747.00
A. Résultats courants non financiers	5 842 004.00	3 985 221.62
Produits courants financiers	10 320.85	9 154.84
- Charges courantes financières	313 404.57	402 738.62
B. Résultats courants financiers	- 303 083.72	- 393 583.78
Produits exceptionnels	19 785.86	22 964.32
- Charges exceptionnelles	10 320.85	4 480.71
C. Résultat exceptionnel	9 465.01	18 483.61
A+B+C Résultat	5 548 385.29	3 610 121.45

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion décompose le résultat cumulé des 7 établissements en résultat courant non financier (résultat de gestion courante), en résultat financier et en résultat exceptionnel sur les exercices 2012 et 2013.

Le tableau comparatif des soldes de gestion fait apparaître une chute sensible du résultat 2013 (-34.93 %) essentiellement sur le résultat non courant financier (-31.78 %) par rapport à 2012.

Le tableau montre également la part prédominante du résultat courant non financier sur le résultat général qui est cas le plus fréquent en analyse financière des collectivités locales qui n'ont pas vocation à avoir une activité financière (possibilités très restreintes de placement).

## 2.2 - Présentation générale des budgets généraux des 7 établissements

Voir annexes 1 à 5

## 2.3 - La fiscalité de la CCFI simulée sur 2013

Cette analyse repose sur l'agrégation des bases d'imposition et des produits fiscaux des 6 EPCI existants mentionnés précédemment.

Fiscalité ménage	Bases d'imposition effectives 2013	Taux moyen pondéré	Produit fiscal 2013
Taxe d'habitation	62 601 630	12.44	7 787 000
Taxe sur les propriétés bâties	66 562 004	0.81	539 000
Taxe sur les propriétés non bâties	4 748 467	6.71	318 000

L'évolution des bases d'impositions en 2014 devrait être de l'ordre de 0.8 %.

Il est proposé de mettre en place un pacte financier pour atténuer les élévations de pression fiscale qui résultent de l'application des taux moyens pondérés communautaires.

### La proposition de pacte financier (cf annexe 6) :

- fixation du taux d'imposition communautaire de foncier bâti à zéro
- instauration d'un mécanisme de compensation en utilisant l'attribution de compensation pour neutraliser les incidences de la pression fiscale.

### Situation 1 :

Les communes affectées par la hausse de la pression fiscale communautaire, qui ne seraient pas intégralement compensée par la hausse du Fonds de péréquation pour les ressources intercommunales et communales (FPIC) au niveau communal, bénéficieraient d'une majoration de leur attribution de compensation qui serait déterminée en faisant la différence entre la hausse de la pression fiscale communautaire et la hausse du FPIC entre 2013 et 2014, sauf si la hausse du FPIC est supérieure à celle de la pression fiscale.

### Situation 2 :

En cas de hausse du FPIC supérieure à celle de la pression fiscale, le montant de l'attribution de compensation serait minoré de la différence entre la hausse du FPIC et la hausse de la pression fiscale.

### Situation 3 :

En cas de hausse de la pression fiscale communautaire et de baisse du FPIC, la commune bénéficierait d'une majoration de son attribution de compensation égale au cumul de la hausse de la pression fiscale communautaire et de la baisse du FPIC au niveau communal.

### Situations 4 et 5 :

Les communes affectées par une baisse de la pression fiscale communautaire se verraient appliquer une minoration de leur attribution de compensation du montant de la hausse de leur FPIC.

- pour le Pays de Cassel, la pression fiscale reste en baisse après hausse de la TEOM
- pour le Pays des Géants, la pression fiscale augmente après hausse de la TEOM

Une augmentation de la TEOM interviendra sur les anciens territoires des communautés de communes du Pays des Géants et du Pays de Cassel afin de financer 100 % du coût des ordures ménagères par la TEOM. Ces territoires sont également ceux qui connaissent une baisse de la pression fiscale communautaire sur les trois impôts ménages. Ce produit fiscal supplémentaire issu de la TEOM est estimé 430 000 €.

Il sera demandé aux communes affectées par une hausse de la pression fiscale de décider d'une baisse des impôts ménages communaux au moins équivalente à la majoration de leur attribution de compensation.

Dans le cas d'une attribution de compensation négative après application du pacte financier, il est proposé de ramener l'attribution de compensation à zéro.

#### 2.4 - Evolution de la dotation d'intercommunalité

Rappel des dotations d'intercommunalité 2013 :

EPCI	Dotation d'intercommunalité	Nombre d'habitants	Dotation d'intercommunalité par habitant
CC Monts de Flandre Plaine de la Lys	850 501 €	34 746	24.48 €
CC Rurale des Monts de Flandre	488 067 €	13 463	36.25 €
CC de la Voie romaine	210 038 €	6 052	34.71 €
CC Pays des Géants	255 800 €	10 059	25.43 €
CC Pays de Cassel	374 646 €	10 528	35.59 €
CC de l'Houtland	268 100 €	7 440	36.03 €
Dotation d'intercommunalité 2013	2 447 152 €	82 288	29.74 €
Dotation d'intercommunalité prévisionnelle avant minoration en 2014	3 225 000 €	103 298	31.23 €

#### Minoration de la DGF

En 2014, la DGF au niveau national sera minoré de 1.5 milliards d'euros soit une diminution de 3.33 % du montant national à répartir. La minoration de la dotation d'intercommunalité est de 252 millions d'euros au niveau national. La minoration sera répartie :

- Au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal
- Minoré des atténuations de produits (chapitre 013)
- Minoré des produits des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre d'une mutualisation des services entre l'EPCI et ses communes membres

Les montants pris en compte pour le calcul de la minoration sont ceux de l'année des derniers CA connus (très probablement 2012).

La minoration de la dotation d'intercommunalité représente 1.09 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal après déduction faite des éléments évoqués précédemment.

Montant des recettes réelles de fonctionnement 2012 :	34 192 684 €
Atténuation de produit :	15 887 820 €
Montant retenu pour la minoration :	18 304 863 €
Ratio	1.09 %
Montant de la minoration	<b>199 523 €</b>

Le montant prévisionnel de la dotation d'intercommunalité est évalué à 3 025 000 €, soit plus 558 000 €. La hausse est liée à la population complémentaire amenée par les communes isolées.

#### 2.5 - Dotation de compensation de la part salaires

La dotation de compensation de la part salaires de la CCFI pour 2014 a été évaluée à 5 200 000 €. Cette dotation correspond à la compensation de la suppression de la part salaire dans la taxe professionnelle à partir de 1999.

#### 2.6 - Les attributions de compensation des communes de la CCFI

Le montant total des attributions de compensation provisoire pour l'année 2014 atteint 20 450 198 €. En 2013, le montant cumulé des attributions de compensation versé par les EPCI en FPU s'élevait à 11 539 420.16 €.

Le montant des attributions de compensation des communes de la Communauté de communes du Pays de Cassel et des communes isolées représentent 8 655 551 €. Les contributions syndicales payées directement par la Communauté de Communes de l'Houtland seront désormais intégrées dans les attributions de compensation des anciennes communes membres de ce territoire.

Les attributions de compensations seront modifiées des montants de transfert de charges à venir qui seront évaluées par la commission d'évaluation des transferts de charges.

Les compétences de la CCFI sont pour une grande partie d'entre elles territorialisées sur les anciens territoires fusionnés et devront être harmonisées (voirie, service enfance et jeunesse, etc.), ce qui impactera les attributions de compensations.

Des transferts de charges auront également lieu entre les communes anciennement isolées et la CCFI (voirie, développement économique, piscine, urbanisme pour les principales compétences) modifiant également les attributions de compensation.

Les attributions de compensation pourront également être modifiées dans le cadre du pacte financier présenté précédemment (cf paragraphe fiscalité).

## 2.7 - Les contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères :

Le territoire de la nouvelle CCFI se caractérise par la coexistence de plusieurs modes de gestion de la compétence ordures ménagères avec des adhésions de communes à des syndicats de collectes et de traitement des ordures ménagères et avec la sélection de prestataires privés à qui la collectivité confie la mission de collecte et de traitement.

☐EPCI/Commune	Mode de gestion des OM	Syndicats/prestataires de service	Coût prévisionnel des Ordures ménagères pour 2014
CCMFPL sauf GODEWAERSVELDE	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	3 065 000
GODEWAERSVELDE	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMIROM	215 696
BERTHEN	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMIROM	54 288
BOESCHEPE	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMIROM	232 752
BORRE	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	62 500
FLETRE	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	102 500
LE DOULIEU	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	153 000
METEREN	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	230 500
PRADELLES	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	39 600
SAINT JANS CAPPEL	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	186 900
STRAZEELE	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	89 800
VIEUX BERQUIN	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	269 500
HAZEBROUCK	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	2 511 000
WALLON CAPPEL	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMICTOM	89 200
BLARINGHEM			0
CCVR	Marchés publics		617 014
CCH	Marchés publics		817 919.19
CCPG	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMIROM	1 033 448.00
CCPC	Délégation à un Syndicat Intercommunal	SMIROM	1 081 392

Le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères à 100 % par la TEOM est envisagé pour 2014 ayant pour conséquence une élévation du niveau du taux de TEOM sur les anciens territoires de la CCPG et de la CCPC avec un produit fiscal supplémentaire d'environ 430 000 €. Il est néanmoins prévu de ne pas modifier la situation de la Commune de Blaringhem qui revêt la particularité d'avoir un service gratuit de collecte et de traitement des ordures ménagères pour ses habitants. Le service est actuellement assuré et financé par une entreprise présente sur le territoire de la Commune de Blaringhem.

## 2.8 - Le niveau d'endettement de la CCFI

La dette de la CCFI est composée de 27 emprunts à taux fixe, un emprunt à taux variable, un emprunt à taux révisable et deux emprunts structurés sous barrière simple (cf annexe). L'encours de la dette de la CCFI au 01/01/2014 atteint 13 219 597.87 €. Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

Ratio de désendettement =  $13\,401\,535 / 3\,715\,576$  (EB) = **3.60 ans**

Le ratio de désendettement est également utilisé par les banques dans les propositions de prêts faites aux collectivités locales. Ce ratio ne doit pas dépasser 10 ans.

Le niveau du ratio est satisfaisant.

Le ratio de couverture de remboursement en capital de la dette = remboursement en capital de la dette / épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). Doit être inférieur à 1 pour rembourser le capital de la dette avec les recettes de fonctionnement

Cf annexes 7 et 8

## 2.9 - La capacité d'autofinancement prévisionnelle

A partir du résultat de l'exercice, il est possible de calculer la Capacité d'Autofinancement de l'exercice (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	2013
Résultat de l'exercice	3 610
+ Charges calculées	509
dont dotations aux amortissements	509
dont dotations aux provisions	
- Reprises sur charges calculées	615
- quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat	
Total CAF	1504

## 3 - Projections BP 2014

### 3.1 – Fonctionnement

#### Préambule

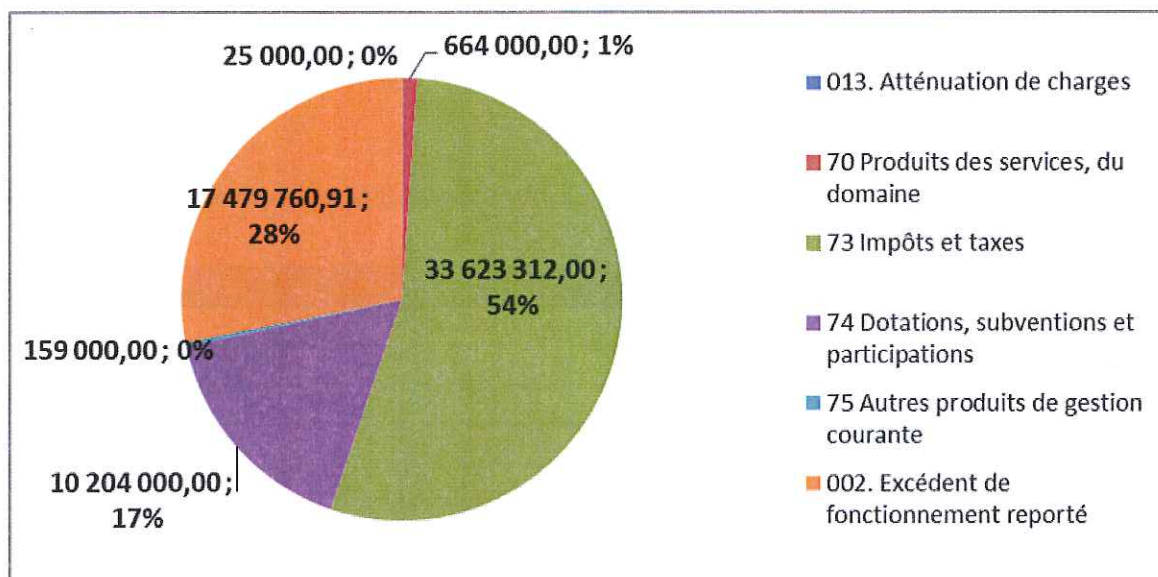
La projection prend en compte la proposition de Pacte Financier et Fiscal : taxe foncière intercommunale à 0 % ; attribution de compensation corrigée de la mise en œuvre du Pacte

La projection ne prend pas en compte les calculs de transferts de charges restant à faire.

### 3.11 - Les recettes réelles de fonctionnement

RECETTES		
OPERATIONS REELLES		
013.	Atténuation de charges	25 000.00
70	Produits des services, du domaine	664 000.00
73	Impôts et taxes	33 623 312.00
74	Dotations, subventions et participations	10 204 000.00
75	Autres produits de gestion courante	159 000.00
002.	Excédent de fonctionnement reporté	17 479 760.91
Total recettes réelles de fonctionnement		62 155 072.91

#### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



#### 013 – Atténuation de charges

25 000 € correspondent au remboursement de la rémunération de M. KESTEMAN, mis à disposition de la commune de Steenbecque.

#### 70 – Produits des services, du domaine

+ 100 000 € environ, par rapport à 2013 :

- diminution des recettes de la piscine de Bailleul qui sera fermée pour travaux pendant 6 mois (estimée à 45 000 €)
- augmentation des recettes correspondant au portage de repas de l'ex CCPG (+ 70 000 €)
- augmentation des recettes correspondant à l'intégration du multi accueil de Steenvoorde (+ 90 000 €)
- plus de mise à disposition de la commune de Steenvoorde de M. DHELLIN (- 11 000 €)
- plus de recettes de l'école de musique de Steenbecque (- 2 600 €)

#### 73 – Impôts et taxes



+ 8 400 000 € par rapport à 2013 :

- intégration des nouvelles communes (+ 8 536 000 €)
- taux de foncier bâti intercommunal à 0 % (- 536 000 €)
- augmentation estimée du FPIC intercommunal (+ 400 000 €)

#### 74 – Dotations, subventions et participations

- augmentation de la Dotation de Base de 580 000 €
- augmentation de la Dotation de compensation de 1 550 000 €, estimée par le Cabinet Stratorial Finances
- versement supplémentaire de la CAF (prestation de service unique) pour le fonctionnement du multi accueil de Steenvoorde (+ 110 000 €)
- baisse de la Dotation de compensation part salaires de 3 % perçue en 2013 (- 35 000 €). Les nouvelles communes conservent la dotation dans le budget communal

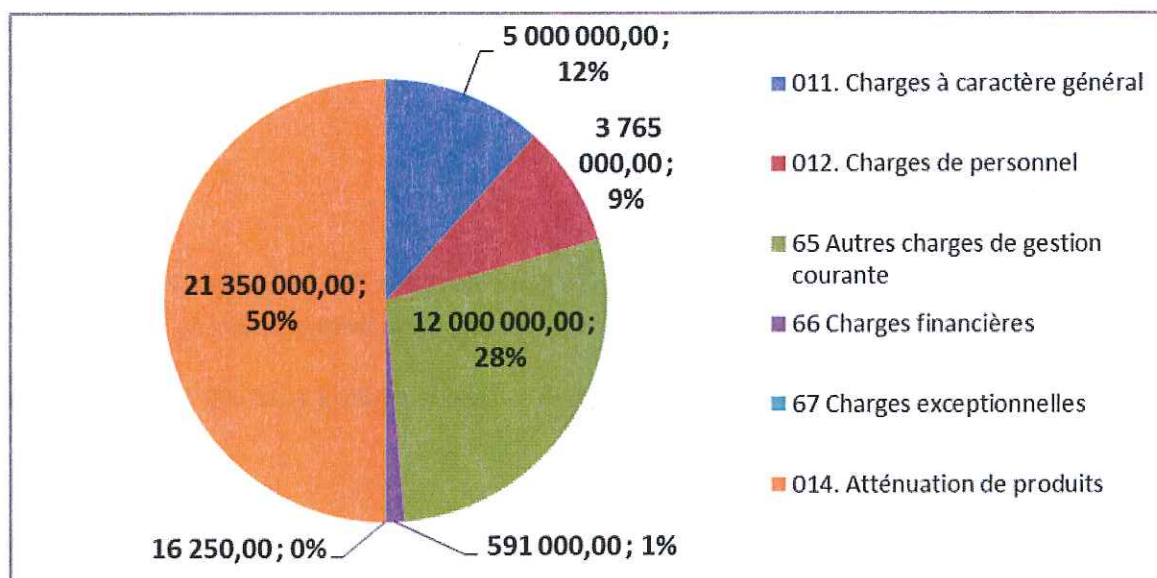
#### Remarque :

Les éléments ci-dessus ne tiennent pas compte des compensations diverses de fiscalité, inconnues à ce jour (environ 350 000 € en 2013), ni de la participation des communes du SIVU au fonctionnement de la piscine (environ 350 000 €).

#### 3.12 - Les dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES		
OPERATIONS REELLES		
011.	Charges à caractère général	5 000 000.00 €
012.	Charges de personnel	3 765 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 000 000.00 €
66	Charges financières	591 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	16 250.00 €
014.	Atténuation de produits	21 350 000.00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	42 722 250.00 €

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



### 011 – Charges à caractère général

+ 500 000 € par rapport à 2013 :

- augmentation de 315 000 € pour les ordures ménagères la CCH et la CCVR
- augmentation des charges liées à l'intégration du portage de repas et du multi - accueil de Steenvoorde

### 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent d'environ 900 000 € en 2014 (par rapport au CA consolidé des 6 CCOM et du SIVU), répartis comme suit :

+ 165 000 € correspondant à 6 agents supplémentaires recrutés en cours d'année 2013 et payés en année pleine sur 2014 :

1 agent instructeur du droit des sols recruté par la MFPL,

4 agents pour le multi accueil de Méteren recrutés par la CRMF

la prise en charge, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'un agent en congé spécial (ancien DG de la CRMF). Avant 2014, la charge était imputée au chapitre 65.

+ 345 000 € correspondant à l'intégration du personnel du multi accueil de Steenvoorde, dont 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en novembre 2013 (en parallèle, baisse des subventions au centre social de 120 000 € et une recette correspondant à la participation des familles de l'ordre de 90 000 € et à la PSU de l'ordre de 110 000 €)

+ 84 000 € d'assurance statutaire pour la CRMF et le Multi accueil de Steenvoorde ; nouvelle dépense, non réalisée en 2013.

+ 200 000 € en prévision de recrutement de 6 personnes :

- 5 postes prévus au tableau des effectifs voté le 7 janvier 2014 (Urbanisme, Bureau d'Etudes, Développement Durable, Finances, RH). Les 5 postes correspondent à des emplois figurant au tableau des effectifs de la MFPL, non pourvus en 2013, avec les crédits transférés, déjà inscrits au BP 2013 de la MFPL.
- 1 pour pallier l'ex ATESAT. Un poste supplémentaire au Bureau d'Etudes devrait permettre de pallier la disparition du service assuré par la DDTM (proposition du Bureau).

+ 106 000 € correspondant à 3 % d'évolution pour prendre en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) et les hausses de cotisations.

## 65 – Autres charges de gestion courante

+ 4 677 000 € par rapport à 2013

Principalement, augmentation de la participation aux organismes de regroupement (+ 4 480 000 €) dont 3 070 000 € d'augmentation d'ordures ménagères, essentiellement pour les nouvelles communes et 840 000 € de participation au SIROM pour l'ex CCPG, imputés en 2013 au 014

700 000 € correspondent au financement du déficit des budgets annexes inscrits au BP, ne donnant pas lieu à émission de mandat, et n'apparaissant pas au CA 2013

## 66 – Charges financières

+ 190 000 € correspondant aux intérêts des nouveaux emprunts 2013.

## Capacité d'autofinancement

Hors excédent de fonctionnement reporté (17 480 000 €), la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement sur 2014 de 1 320 000 €, auquel s'ajoute la dotation aux amortissements pour 460 000 €

### 3.2 - Investissement

#### 3.21 - poursuite du plan pluriannuel d'investissement sur la communauté de communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys

Seule la communauté de communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys disposait d'un plan pluriannuel d'investissement.

##### 3.211 - Les projets d'investissements en cours en 2014 :

- Route de Callicanes
- Rue d'Eecke à Godewaersvelde
- Eeckestein à Godewaersvelde
- Ménégatte à Steenwerck
- Rue du Moulin à Merris
- Maîtrise d'œuvre place Robert DEVOS à Neu- Berquin
- Rue du Pont d'Achelles à Steenwerck.

##### 3.212 - Les APCP concernent :

- Le pôle d'échanges à Bailleul
- Quartier du Pont à Nieppe

#### Programmation voirie en matière de renforcement de chaussée et de création de trottoirs et d'aménagement :

Année de Programmation	Accord cadre	Projets d'aménagement
2014	Cabout Straete à Bailleul	Aménagement Place de la Croix du Bac
	Carnel (rue de l'Abbé) à Bailleul	Trottoirs et carrefours à la Croix du Bac à Steenwerck
	Parking Breenack straete à Merris	Place Robert Devos à Neuf-Berquin
	Réparation fissures Coopman Straete et Paradis à Merris	
	Route du Seau (RD 38) à Bailleul	
	Rue du Leute à Bailleul	
	Rue Jean Moulin à Bailleul	
	Rue Merveille à Bailleul	
	Trottoirs rue Ferdinand Capelle à Neuf Berquin	

	VC 116 rue de la chapelle Fauquenprez à Godewaersvelde	
	VC 307 dite Wingaert Drève à Godewaersvelde	
	Mise aux normes PMR passages piétons et trottoirs à Bailleul, Godewaersvelde, Merris, Neuf Berquin, Nieppe et Steenwerck	
2015	Capoen (Chemin) à Bailleul	Place Plichon à Bailleul
	Rue du Champ Cornet à Neuf Berquin	
	chaussée et trottoir Pluymstraete à Bailleul	
	Rue du leet à Bailleul	
	Trottoirs Serpentine à la Crèche	
	Vieux chemin de Lille à Bailleul	
	Mise aux normes PMR passages piétons et trottoirs à Bailleul, Godewaersvelde, Merris, Neuf Berquin, Nieppe et Steenwerck	
2016	Drève Godefroy à Nieppe	
	Hoepel Straete à Bailleul	
	Royestraete à Bailleul	
	Chemin Turck à Nieppe	
	Mise aux normes PMR passages piétons et trottoirs à Bailleul, Godewaersvelde, Merris, Neuf Berquin, Nieppe et Steenwerck	
2017	Chemin de la Haute Porte à Bailleul	
	Eeckelstraete à Bailleul	
	Feuterdrève à Bailleul	
	Rue Albert Denvers à Bailleul	
	Pré aux Chênes à Bailleul	
	Mise aux normes PMR passages piétons et trottoirs à Bailleul, Godewaersvelde, Merris, Neuf Berquin, Nieppe et Steenwerck	

**Plan de décaissés :**

Année de décaissés	projets 2012 / 2013 réalisés en 2014	AP/CP	Accord Cadre AC070	MAPA	Total TTC
2014	700 000.00	4 386 900.00	1 100 000.00	1 200 000.00	7 386 900.00
2015	0.00	1 835 100.00	1 000 000.00	500 000.00	3 335 100.00
2016	0.00		900 000.00		900 000.00
2017	0.00		950 000.00		950 000.00
Total TTC	700 000.00	6 222 000.00	3 950 000.00	1 700 000.00	12 572 000.00

**Autorisation de programme crédits de paiement :**

Libellé du programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement			
		2012	2013	2014	2015
Aménagement d'un pôle d'échanges autour de la gare de Bailleul	5 191 000.00 €	66 000.00 €	800 000.00 €	3 549 900.00 €	775 100.00 €
Aménagement du Quartier du Pont à Nieppe	1 924 000.00 €	5 000.00 €	22 000.00 €	837 000.00 €	1 060 000.00 €

**3.22 - Communauté de communes du Pays de Cassel :**

La Communauté de Communes du Pays de Cassel a lancé en 2013 un programme réfection de voirie réparti sur deux ans avec une prévision en APCP.

**Autorisation de programme crédits de paiement :**

Libellé du programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement	
		2013	2014
Travaux de voirie	2 000 000 €	930 000 €	1 070 000 €

**3.23 - Urbanisme**

L'extension de la compétence élaboration des documents d'urbanisme implique le reprise de procédure de révision et de modification des PLU communaux et des PLUI en cours. L'exercice de cette compétence par la CCFI en 2014 va entraîner les dépenses suivantes :

- Honoraires des commissaires enquêteurs pour les procédures en cours sur Berthen, Steenvoorde, Hazebrouck et pour le PLUI de Monts de Flandre Plaine de la Lys : 15 000 €
- Les frais de reprographie sont estimés à 6 000 €.
- La participation financière à intervenir dans le cadre de la convention conclue avec l'AGUR de Dunkerque : 24 600 € pour le territoire de la CCPC et 5 000 € pour le territoire de la CC MFPL.

Les coûts en matière de logiciels informatique avec l'intégration des différentes de données, les formations nécessaires sont estimés pour 2014 à 10 050 € (37 500 € pour les intégrations de données, 800 € pour la migration vers la version supérieure et 5 500 € pour les formations sur le logiciel).

Annexe 1 – Présentation agrégée des Budgets principaux 2013 – Section de fonctionnement

II - PRESENTATION GENERALE BUDGET PRINCIPAL 2013						
1-SECTION DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE						
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement			
Libellé	RAR N-1	Propositions 2013	TOTAL	Libellé	RAR N-1	Propositions 2013
011 Charges à caractère général		5 692 559.93	5 692 559.93	70 Produits des services, du dom.		576 801.04
012 Charges de pers. et assim.		3 130 451.33	3 130 451.33	73 Impôts et taxes		24 880 020.82
65 Charges de gestion courante		8 345 612.75	8 345 612.75	74 Dotations et participations		8 626 133.10
014 Atténuation de produits		16 817 468.89	16 817 468.89	75 Autres prod. de gestion courante		172 623.02
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	92 171.08	33 986 092.90	34 078 263.98	013 Atténuation de charges		39 800.00
				<b>Total recettes de gestion courante</b>	16 051.37	34 295 377.98
66 Charges financières		431 774.07	431 774.07	76 Produits financiers		-
67 Charges exceptionnelles		16 250.00	16 250.00	77 Produits exceptionnels		39 467.85
68 Dotations aux provisions		-	-	78 Reprise sur provisions		-
022 Dépenses imprévues		56 220.31	56 220.31			
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT</b>	92 171.08	34 490 337.28	34 582 508.36	<b>TOTALES RECETTES REELLES DE FONCT</b>		34 334 845.83
				<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		
023 <i>Virt à la section d'investissement</i>		13 547 620.63	13 547 620.63			0
042 <i>Op d'ordre fft entre sections</i>		510 303.75	510 303.75	042 <i>Op d'ordre fft entre sections</i>		724 000.00
043 <i>Op d'ordre à l'int de la section</i>		-	-	043 <i>Op d'ordre à l'int de la section</i>		0
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		14 057 924.38	14 057 924.38	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		724 000.00
<b>TOTAL</b>		48 548 261.66	48 640 432.74	<b>TOTAL</b>		
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPEE</b>				<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPEE</b>		13 565 535.52
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			48 640 432.74	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		48 640 432.72

Annexe 2 – Présentation agrégée des Budgets principaux 2013 – Section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL 2013						
1 -SECTION D'INVESTISSEMENT CHAPITRE						
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement			
Libellé	RAR N-1	Propositions 2013	TOTAL	Libellé	RAR N-1	Propositions 2013
010 Stocks		-	-	010 Stocks		-
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		987 830.61	987 830.61	13 Subventions d'équipement		1 324 433.49
204 Subventions d'équipement versées		2 624 300.00	2 624 300.00	16 Emprunts et dettes assimilées		5 008 362.01
21 immobilisations corporelles		10 437 200.10	10 437 200.10	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		-
22 Immobilisations reçues en affectation (7)		30 000.00	30 000.00	204 Subventions d'équipement versées		-
23 Immobilisations en cours		5 307 380.54	5 307 380.54	21 immobilisations corporelles		-
		-	-	22 Immobilisations reçues en affectation (7)		-
		-	-	23 Immobilisations en cours		-
Total des dépenses d'équipement	4 103 444.66	19 386 711.25	23 490 155.91	Total des dépenses d'équipement	1 397 056.42	6 332 795.50
10 Dotations, fond divers et réserves		2 254.57	2 254.57	10 Dotations, fond divers et réserves		1 197 892.03
13 Subventions d'équipement versées		1 337 790.51	1 337 790.51	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		4 829 006.45
16 Emprunts et dettes assimilées		4 881 289.08	4 881 289.08	138 autres subv d'invest non transférables		-
18 compte de liaison		-	-	18 compte de liaison		-
26 Participations et créances rattachées		-	-	26 Participations et créances rattachées		-
27 Autres immobilisations financières		4 881 289.08	4 881 289.08	27 Autres immobilisations financières		10 839.00
020 dépenses imprévues		5 832.32	5 832.32	024 produits de cessions immobilières		156 800.00
Total des dépenses financières	-	6 227 166.48	6 227 166.48	Total des dépenses financières		6 194 537.48
45..1 Total des oppour compte de tiers		63 700.00	63 700.00	45..2 Total des op pour compte de tiers		72 272.95
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVEST</b>	<b>4 103 444.66</b>	<b>25 677 577.73</b>	<b>29 781 022.39</b>	<b>TOTALES REELLES D'INVEST</b>	<b>1 397 056.42</b>	<b>12 599 605.93</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>						
040 Op d'ordre fft entre sections		733 834.00	733 834.00	021 virement de la section de fonct		13 322 784.34
041 Op d'ordre à l'int de la section		102 000.00	102 000.00	040 Op d'ordre fft entre sections		797 678.04
				041 Op d'ordre à l'int de la section		268 093.06
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVEST</b>		<b>835 834.00</b>	<b>835 834.00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST</b>		<b>14 388 555.44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 513 411.73</b>	<b>30 616 856.39</b>	<b>TOTAL</b>		<b>28 385 217.79</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>			<b>317 486.27</b>	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>2 504 625.08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVEST CUMULEES</b>			<b>30 934 342.66</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVEST CUMULEES</b>		<b>30 889 842.87</b>

Annexe 3 – Equilibre financier du Compte Administratif 2013 – Section de fonctionnement

<b>II - PRESENTATION GENERALE</b>			
<b>1 - EQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>			
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
<b>Gestion des services</b>			
011 Charges à caractère général	4 481 521.35	70 Produits des services, du dom.	564 634.82
012 Charges de pers. et assim.	2 713 795.52	73 Impôts et taxes	25 230 773.70
65 Charges de gestion courante	6 831 481.51	74 Dotations et participations	8 808 693.63
014 Atténuation de produits	16 774 948.62	75 Autres prod. de gestion courante	160 094.35
		013 Atténuation de charges	22 772.12
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>30 801 747.00</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>34 786 968.62</b>
<b>Résultat courant non financier :</b>			<b>3 985 221.62</b>
66 Charges financières (y compris ICNE)	402 738.62	76 Produits financiers	9 154.84
<b>Résultat financier :</b>			<b>393 583.78</b>
67 Charges exceptionnelles	4 480.71	77 Produits exceptionnels	22 964.32
<b>Résultat exceptionnel :</b>			<b>18 483.61</b>
022 Dépenses imprévues		7911 Indemnités de sinistre	-
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>31 208 966.33</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>34 819 087.78</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>31 208 966.33</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>34 819 087.78</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES :</b>		<b>EXCEDENT.....</b>	<b>3 610 121.45</b>
		<b>DEFICIT.....</b>	

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
023 Virt à la section d'investissement			
042 Op d'ordre tft entre sections	510 169.60	042 Op d'ordre tft entre sections	615 625.11
043 Op d'ordre à l'int de la section		043 Op d'ordre à l'int de la section	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>510 169.60</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>615 625.11</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE :</b>		<b>POSITIF.....</b>	<b>105 455.51</b>
		<b>NEGATIF.....</b>	

<b>TOTAL MANDATS EMIS</b>	<b>31 719 135.93</b>	<b>TOTAL TITRES EMIS</b>	<b>35 434 712.89</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 715 576.96</b>
002 Déficit N-1 reporté		002 Excédent N-1 rep. (non aff. au 1068)	13 764 183.95
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31 719 135.93</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>49 198 896.84</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>17 479 760.91</b>

<b>Restes à réaliser</b>	<b>488 318.13</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>37 817.07</b>
--------------------------	-------------------	--------------------------	------------------



Annexe 4 – Equilibre financier du Compte Administratif 2013 – Section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE			
1 - EQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
<b>Dépenses financières</b>		<b>Ressources propres d'origine externe</b>	
10 Reversement de dotations	2 254.57	10 Dotations et fonds propres (sf 1068)	879 105.58
13 Remboursement de subventions		138 Subv. d'invest. non affectées	
16 Rembt d'emprunts (sauf 16882 ICNE)	1 313 242.53	27 Rembt de prêts (sf 2768 ICNE)	47 633.46
204 Subvt d'équipt versées	97 653.78	<b>Autres ressources externes</b>	
26 Acquisition de participations		<b>(autres que ressources propres)</b>	
27 Autres immob. financières (sf 2768 ICNE)	645 028.51	<b>. définitives</b>	
<b>Dépenses d'équipement</b>		13 Subventions (sauf 138)	1 164 627.89
20 Immobilisations incorporelles	562 243.19	<b>. non définitives</b>	
21 Immobilisations corporelles	3 004 510.45	16 Emprunts et dettes (sf 16882 ICNE)	5 000 000.00
23 Immobilisations en cours	8 012 383.59	23 Immobilisations en cours	103 376.63
22 Immobilisations reçues en affectation	-		-
<b>45 Opérations pr c/ de tiers</b>	170 050.01	<b>45 Opérations pr c/ de tiers</b>	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>13 807 366.63</b>	<b>TOTAL RECETTES REELES</b>	<b>7 194 743.56</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT: (dépenses réelles - recettes réelles).....</b>			<b>- 6 612 623.07</b>

OPERATIONS D'ORDRE			
		<i>021 Virt de la section de fonctionnement</i>	
040 Op d'ordre tft entre sections	615 625.11	040 Op d'ordre tft entre sections	509 400.45
041 Op d'ordre à l'intérieur de la section	933 895.20	041 Op d'ordre à l'intérieur de la section	933 895.20
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 549 520.31</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 443 295.65</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE : (solde des opérations d'ordre)</b>			<b>- 106 224.66</b>

<b>TOTAL MANDATS EMIS</b>	<b>15 356 886.94</b>	<b>TOTAL TITRES EMIS</b>	<b>8 638 039.21</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 6 718 847.73</b>
001 Solde d'exécut. négatif reporté		001 Solde d'exécut. positif reporté	9 304 501.87
		1068 Affectation en réserves	4 829 006.45
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>15 356 886.94</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 771 547.53</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>		<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>	<b>7 414 660.59</b>

<b>Restes à réaliser</b>	<b>4 689 024.98</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>1 652 758.25</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------

Pour information

Autofint dégagé par la sect de fonctt	105 455.51
---------------------------------------	------------

Annexe 5 – Vision consolidée des CA des budgets principaux et des budgets annexes pour l'année 2013

**CA 2013 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I - BUDGET PRINCIPAL MFPL**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	17 605 311.06	4 097 955.82				
RECETTES	17 605 311.06	6 041 930.70	1 943 974.88	1 775 070.73		3 719 045.61
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	25 650 287.88	14 243 103.85				
RECETTES	25 650 287.88	16 743 553.14	2 500 449.29	11 817 632.45	- 3 000 000.00	11 318 081.74

**I - BUDGET PRINCIPAL CCH**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	1 787 542.43	1 399 555.82				
RECETTES	1 787 542.43	471 245.52	- 928 310.30	- 74 801.14		- 1 003 111.44
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	3 688 101.14	2 483 669.61				
RECETTES	3 688 101.14	2 662 639.13	178 969.52	1 169 980.65	- 198 648.43	1 150 301.74

**I - BUDGET PRINCIPAL CCVR**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	2 156 932.96	1 464 851.40				
RECETTES	2 194 432.96	98 896.89	- 1 365 954.51	696 509.31		- 669 445.20
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	2 644 438.20	1 836 309.47				
RECETTES	2 644 438.20	1 803 073.41	- 33 236.06	865 148.20	-	831 912.14

**I - BUDGET PRINCIPAL CCPG**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	1 440 242.99	1 107 551.07				
RECETTES	1 440 242.99	880 925.77	- 226 625.30	- 160 288.95		- 386 914.25
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	6 844 322.09	6 014 005.80				
RECETTES	6 844 322.09	6 256 921.49	242 915.69	955 727.71	- 207 142.99	991 500.41

**I - BUDGET PRINCIPAL CRMF**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	4 200 850.04	3 380 840.59				
RECETTES	4 200 850.04	3 709 368.29	328 527.70	22 093.67		350 621.37
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	5 830 453.12	4 626 688.39				
RECETTES	5 830 453.12	4 644 124.05	17 435.66	1 555 690.02	- 202 818.85	1 370 306.83

**I - BUDGET PRINCIPAL CCPC**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	3 130 262.02	2 836 281.38				
RECETTES	3 130 262.02	1 561 741.60	- 1 274 539.78	- 82 396.18		- 1 356 935.96
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	3 522 362.01	2 053 764.01				
RECETTES	3 522 362.01	2 880 085.47	826 321.46	1 806 178.79	- 1 220 396.18	1 412 104.07

**I - BUDGET PRINCIPAL SIVU**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	613 201.37	-				
RECETTES	613 201.37	-	-	16 244.49		16 244.49
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	460 468.30	-				
RECETTES	460 468.30	-	-	40 238.28		40 238.28

**I - CUMUL BUDGETS PRINCIPAUX**

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	30 934 342.87	14 287 036.08	-	-	-	-
RECETTES	30 971 842.87	12 764 108.77	- 1 522 927.31	2 192 431.93	-	669 504.62
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	48 640 432.74	31 257 541.13	-	-	-	-
RECETTES	48 640 432.74	34 990 396.69	3 732 855.56	18 210 596.10	- 4 829 006.45	17 114 445.21

**BUDGETS ANNEXES**

**II - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

MFPL BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE GODEWAERSVELDE

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	1 694 167.78	3 900.00				
RECETTES	1 694 167.78	28 600.21	24 700.21	- 618 760.80		- 594 060.59
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	1 116 007.19	32 500.21				
RECETTES	1 116 007.19	32 500.21	-	12 000.00	-	12 000.00

MFPL BUDGET ANNEXE ZAC BLANCHE MAISON BAILLEUL VERTE RUE

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	4 948 922.13	5 960.00				
RECETTES	4 948 922.13	301 671.19	295 711.19	- 2 345 953.05		- 2 050 241.86
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	3 544 141.42	304 651.19				
RECETTES	3 544 141.42	229 416.40	- 75 234.79	- 642 481.15	-	- 717 715.94

CCH BUDGET ANNEXE LOC BATIMENTS BOULANGERIE

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	100 851.84	41 793.54				
RECETTES	23 838.00	23 838.00	- 17 955.54	77 013.84		59 058.30
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	32 992.84	32 992.84				
RECETTES	58 884.09	8 515.68	- 24 477.16	- 25 891.25	-	- 50 368.41

CCVR BUDGET ANNEXE ZA DE WYNDTERVELDE STEENBECQUE

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	124 353.78	-				
RECETTES	138 067.88	-	-	- 13 714.10		- 13 714.10
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	63 714.10	-				
RECETTES	124 353.78	-	-	- 60 639.68	-	- 60 639.68

## CCPG BUDGET ANNEXE PAE DU PAYS DES GEANTS

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	706 183.56	576 139.80				
RECETTES	706 183.56	27 000.00	- 549 139.80	563 315.50		14 175.70
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	706 183.56	578 657.94				
RECETTES	706 183.56	576 140.68	- 2 517.26	-	-	2 517.26

## CCPG BUDGET ANNEXE ZAE HAZEWINDE SAINT SYLVESTRE CAPPEL

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	220 000.00	-				
RECETTES	220 000.00	220 000.00	220 000.00	-		220 000.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	220 000.00	-				
RECETTES	220 000.00	-	-	-	-	-

## CRMF BUDGET ANNEXE ZA VIEUX BERQUIN

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	-	-				
RECETTES	-	457 474.78	457 474.78			457 474.78
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	-	457 574.78				
RECETTES	-	1.29	- 457 573.49		-	- 457 573.49

## CRMF BUDGET ANNEXE ZA BOESCHEPE

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	-	231 341.42				
RECETTES	-	-	- 231 341.42	-		- 231 341.42
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	2 525 505.41	231 341.12				
RECETTES	843 220.99	635 525.68	404 184.56	1 682 284.42	-	2 086 468.98

CRMF BUDGET ANNEXE ZA HOUBLONNIERE METEREN

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	695 104.87	151 378.75				
RECETTES	1 686 336.71	536 720.25	385 341.50	-		385 341.50
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	2 002 151.72	549 766.52				
RECETTES	1 893 750.08	542 254.75	- 7 511.77	108 401.64	-	100 889.87

CCPC BUDGET ANNEXE ZAE LE PECKEL HARDIFORT

Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	4 127 133.42	3 517 380.06				
RECETTES	4 788 486.70	4 173 787.61	656 407.55			656 407.55
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	4 677 458.19	4 045 688.38				
RECETTES	4 677 458.19	3 598 704.09	- 446 984.29	382 521.47	-	- 64 462.82

CUMUL BUDGETS ANNEXES

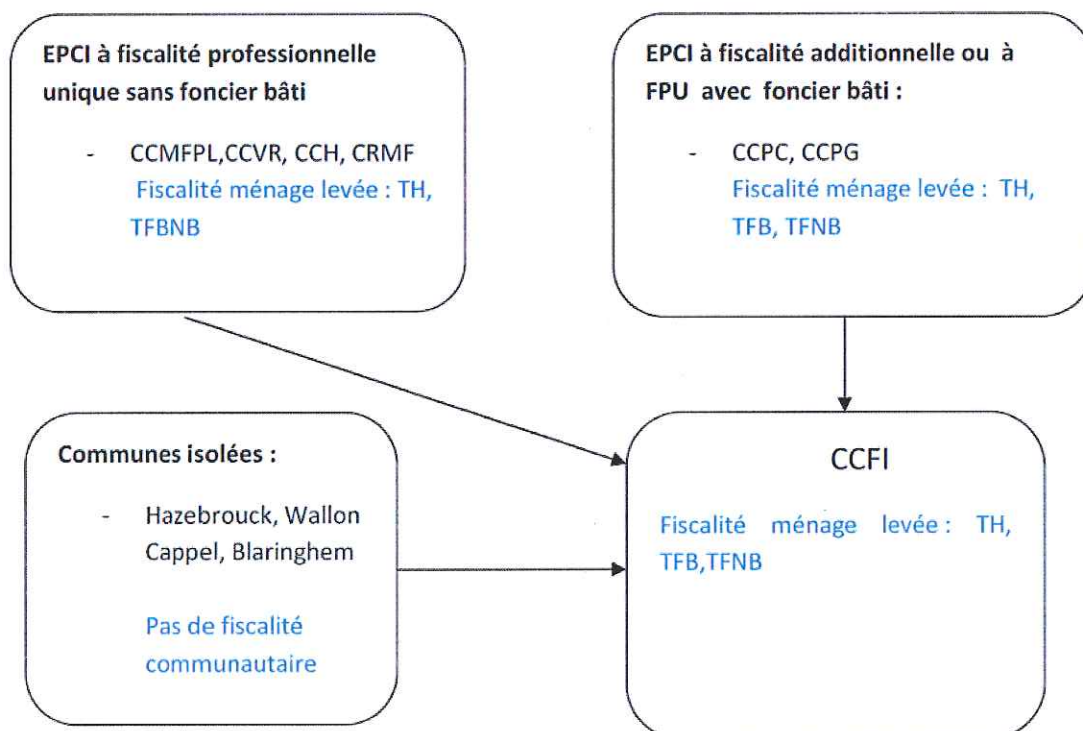
Section	Prévisions	Réalisations	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'invest.	Résultat de clôture 2013
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	11 921 612.51	4 376 514.82	-	-	-	-
RECETTES	12 519 666.05	5 232 371.79	855 856.97	- 2 338 098.61	-	- 1 482 241.64
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	12 886 002.71	5 683 406.46	-	-	-	-
RECETTES	11 290 249.22	5 080 804.03	- 602 602.43	1 347 793.81	-	745 191.38

**III - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

<b>Section</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat de clôture 2012</b>	<b>Part affectée à l'invest.</b>	<b>Résultat de clôture 2013</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES (I + II)	42 855 955.38	18 663 550.90	-	-	-	-
RECETTES (I + II)	43 491 508.92	17 996 480.56	- 667 070.34	- 145 666.68	-	- 812 737.02
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-	-	-	-	-	-
DEPENSES (I + II)	61 526 435.45	36 940 947.59	-	-	-	-
RECETTES (I + II)	59 930 681.96	40 071 200.72	3 130 253.13	19 558 389.91	- 4 829 006.45	17 859 636.59

## Annexe 6 – Pacte financier

### Impact de la fusion sur le plan fiscal :



### Situation des communes affectées par une hausse de la pression fiscale communautaire

Situation 1	Hausse de la pression fiscale CCFI	Hausse moins forte du FPIC	Majoration de l'AC de la différence entre PF et FPIC
Situation 2	Hausse de la pression fiscale CCFI	Hausse plus forte du FPIC	Minoration de l'AC de la différence entre FPIC et PF
Situation 3	Hausse de la pression fiscale CCFI	Baisse du FPIC	Majoration de l'AC du cumul de la hausse de la pression fiscale et de la baisse du FPIC

### Situation des communes affectées par une baisse de la pression fiscale communautaire TFNB et TH

Situation 4 (Pays de Cassel)	Baisse impôts ménages + hausse TEOM = Baisse pression fiscale	Hausse du FPIC	Minoration de l'AC de la hausse du FPIC
Situation 5 (Pays des Géants)	Baisse impôts ménages + hausse TEOM – Hausse pression fiscale	Hausse du FPIC	Minoration de l'AC de la hausse du FPIC

Cas des communes d'Oudezele et de Sercus : AC négative après application du dispositif. Il est proposé de ramener les AC à 0



# Annexe 7 – Amortissement (capital) des emprunts CCFI 2014

## ETAT PRÉVISIONNEL LONG TERME DES ÉCHÉANCES

Etat constaté - Montant : Amortissement - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
2	MFPL - Pôle Gare	80 178.36	83 624.09	87 217.89	90 966.14	94 875.48	98 952.82	103 205.39	107 640.72	112 266.65	117 091.40	122 123.49	63 015.94
3	MFPL - Travaux aménagement aire accueil	48 834.75	50 749.07	52 738.43	54 805.78	56 954.16	59 186.77	61 506.89	63 917.96	66 423.54	69 027.35	71 733.22	74 545.15
	<b>TOTAL</b>	<b>129 013.11</b>	<b>134 373.16</b>	<b>139 956.32</b>	<b>145 771.92</b>	<b>151 829.64</b>	<b>158 139.59</b>	<b>164 712.28</b>	<b>171 558.68</b>	<b>178 690.19</b>	<b>186 118.75</b>	<b>193 866.71</b>	<b>137 561.09</b>
6	CCPC - Travaux de Voirie	29 145.54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	CCPC - Travaux de voirie	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00	61 111.00
10	CCPC - Travaux de voirie et Tranche 2	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82	47 058.82
	<b>TOTAL</b>	<b>137 315.36</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>	<b>108 169.82</b>
12	CCPG Amélioration du réseau voies communales 2007	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67	66 666.67
13	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33	53 333.33
14	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	25 263.96	26 282.09	27 341.26	28 443.12	29 589.37	30 781.82	32 022.33	33 312.83	34 655.34	36 050.00	37 494.66	38 938.75
15	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	10 654.38	11 196.06	11 765.28	12 363.45	12 992.03	13 652.55	14 346.68	15 076.08	15 842.58	16 648.04	17 494.46	18 383.89
16	CCPG Acquisition immeuble hôtel de communauté	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68	5 666.68
17	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	62 127.71	65 233.03	68 415.78	71 913.15	75 507.56	79 281.62	83 207.72	87 403.27	91 771.78	96 300.00	100 988.00	105 800.00
	<b>TOTAL</b>	<b>223 712.73</b>	<b>228 377.86</b>	<b>233 189.00</b>	<b>238 386.40</b>	<b>243 755.64</b>	<b>249 382.67</b>	<b>255 243.41</b>	<b>261 458.86</b>	<b>267 936.38</b>	<b>273 514.72</b>	<b>279 100.00</b>	<b>18 383.89</b>
18	SIVUpscine	0.00	33 342.68	35 193.20	37 146.42	39 208.05	41 384.09	43 680.91	46 105.20	48 664.04	51 364.89	54 215.65	57 224.61
	<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>33 342.68</b>	<b>35 193.20</b>	<b>37 146.42</b>	<b>39 208.05</b>	<b>41 384.09</b>	<b>43 680.91</b>	<b>46 105.20</b>	<b>48 664.04</b>	<b>51 364.89</b>	<b>54 215.65</b>	<b>57 224.61</b>
19	CCVR VOIRIE	21 113.51	22 055.17	23 038.83	24 066.36	25 139.72	26 260.95	27 432.19	28 655.67	29 933.71	31 268.75	32 663.34	34 120.09
20	CCVR VOIRIE	23 193.51	23 958.13	24 747.97	25 563.85	26 406.62	27 277.17	28 176.43	29 105.33	30 064.85	31 056.01	32 079.84	33 137.38
21	CCVR VOIRIE	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32	53 333.32
	<b>TOTAL</b>	<b>97 640.34</b>	<b>99 346.62</b>	<b>101 120.12</b>	<b>102 963.53</b>	<b>104 879.66</b>	<b>106 871.44</b>	<b>108 941.94</b>	<b>111 094.32</b>	<b>113 331.88</b>	<b>115 658.08</b>	<b>118 076.50</b>	<b>120 590.79</b>
22	CRMF BERTHEN	13 820.49	14 383.08	14 968.57	15 577.90	16 209.26	16 859.26	17 523.00	18 201.00	18 893.00	19 596.00	20 313.00	21 045.00
23	CRMF BERTHEN	7 230.91	7 613.43	8 016.18	8 440.16	8 894.46	9 348.21	9 831.51	10 334.46	10 857.06	11 399.36	11 961.36	12 534.06
24	CRMF FLETRE	2 362.47	2 448.00	2 536.64	2 628.00	2 720.00	2 816.00	2 916.00	3 020.00	3 124.00	3 228.00	3 332.00	3 436.00
25	CRMF FLETRE	5 185.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	CRMF FLETRE	27 641.00	28 766.19	29 937.18	31 155.83	32 419.31	33 728.00	35 081.50	36 479.50	37 922.50	39 410.00	40 942.50	42 519.50
27	CRMF LE DOULIEU	1 714.57	1 765.70	1 818.38	1 872.62	1 928.47	1 985.99	2 045.24	2 106.24	2 169.06	2 233.76	2 300.38	2 369.00
28	CRMF Voiries	115 890.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	CRMF LE DOULIEU	6 379.77	6 684.94	7 004.71	7 339.78	7 690.88	8 058.77	8 444.26	8 848.20	9 271.45	9 714.95	10 179.66	10 666.60
1	CRMF BORRE - Transfert Voirie	7 590.24	7 916.62	8 257.04	8 612.09	8 982.41	9 368.72	9 765.97	10 174.17	10 603.32	11 052.52	11 522.77	12 014.07
4	CRMF - Voiries programme 2013	99 958.66	104 130.72	108 476.90	113 004.50	117 721.05	122 634.47	127 752.97	133 085.10	138 639.78	144 426.30	150 454.33	156 733.97
30	CRMF LE DOULIEU	2 995.92	3 085.91	3 178.59	3 274.05	3 372.37	3 473.65	3 577.97	3 686.43	3 796.11	3 910.12	4 027.55	4 148.52
8	CRMF LE DOULIEU - Voiries	601.29	612.55	624.02	635.72	647.62	659.75	672.12	684.71	697.52	710.59	723.90	737.45
	<b>TOTAL</b>	<b>291 370.49</b>	<b>177 407.14</b>	<b>184 818.21</b>	<b>189 912.65</b>	<b>176 637.37</b>	<b>146 181.35</b>	<b>142 492.56</b>	<b>148 409.68</b>	<b>154 573.92</b>	<b>160 995.72</b>	<b>167 685.82</b>	<b>174 655.54</b>
7	CC HOUTLAND Travaux de voirie	50 246.15	52 512.26	54 880.53	57 355.66	59 942.40	62 645.81	65 471.13	68 423.87	71 509.78	74 734.90	78 105.43	81 627.98
11	CC HOUTLAND Boulangerie Hondegheim	42 993.02	44 226.92	45 496.23	46 801.97	48 145.19	49 526.96	51 049.50	52 673.26	54 397.50	56 212.00	58 126.50	60 141.00
5	CC HOUTLAND - voiries et réseaux 2013	26 309.30	27 029.56	27 769.54	28 529.78	29 310.83	30 113.26	30 937.73	31 792.00	32 683.00	33 603.00	34 553.00	35 533.00
31	CC HOUTLAND	29 414.87	30 729.71	32 103.33	33 538.35	35 037.56	36 599.00	38 223.00	39 913.00	41 668.00	43 490.00	45 379.00	47 323.00
	<b>TOTAL</b>	<b>148 963.34</b>	<b>154 498.45</b>	<b>160 249.63</b>	<b>166 225.76</b>	<b>172 435.98</b>	<b>142 286.03</b>	<b>96 408.86</b>	<b>68 423.87</b>	<b>71 509.78</b>	<b>74 734.90</b>	<b>78 105.43</b>	<b>81 627.98</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 028 015.37</b>	<b>902 173.05</b>	<b>927 503.10</b>	<b>951 430.08</b>	<b>957 708.11</b>	<b>911 030.90</b>	<b>875 968.87</b>	<b>869 115.23</b>	<b>894 211.97</b>	<b>667 991.99</b>	<b>684 805.21</b>	<b>640 989.11</b>

# Annexe 8 – Tableau prévisionnel de l'annuité de la dette CCFI 2014-2023

## ETAT PRÉVISIONNEL LONG TERME DES ÉCHÉANCES

Etat constaté - Montant : Annuité - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
2	MFPL - Pôle Gare	0,00	64 017,34	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68	128 034,68
3	MFPL - Travaux aménagement aire accueil	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33	77 467,33
	<b>TOTAL</b>	<b>77 467,33</b>	<b>141 484,67</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>	<b>205 502,01</b>
6	CCPC - Travaux de Voirie	39 356,92	39 356,92	29 489,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	CCPC - Travaux de voirie	103 806,49	101 028,66	98 367,49	95 706,32	93 132,64	90 383,98	87 722,81	85 061,63	82 458,90	79 739,29	77 078,12	74 416,95
10	CCPC - Travaux de voirie et Tranche 2	0,00	65 666,66	64 521,30	63 141,43	61 945,09	60 704,57	59 464,05	58 223,53	57 037,38	55 718,69	54 501,96	53 261,44
	<b>TOTAL</b>	<b>143 163,41</b>	<b>206 029,17</b>	<b>192 378,02</b>	<b>155 847,75</b>	<b>155 077,73</b>	<b>151 088,55</b>	<b>147 186,86</b>	<b>143 285,16</b>	<b>139 496,28</b>	<b>135 457,98</b>	<b>131 580,08</b>	<b>127 678,39</b>
12	CCPG Amélioration du réseau voies communales 2007	102 380,00	99 133,34	95 886,67	92 640,00	89 393,34	86 146,67	82 900,00	79 653,33	76 406,67	73 160,00	69 913,28	0,00
13	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	81 786,66	79 200,00	76 613,33	74 026,66	71 440,00	68 853,33	66 266,66	63 680,00	61 093,33	58 506,67	55 920,05	0,00
14	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	36 263,74	36 215,37	36 201,79	36 187,64	36 197,12	36 157,63	36 141,70	36 125,14	36 119,11	36 089,99	36 071,35	0,00
15	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68	34 808,68
16	CCPG Acquisition immeuble hôtel de communauté	8 472,74	8 236,44	8 000,14	7 763,84	7 527,54	7 291,24	7 054,94	6 818,63	6 582,34	6 346,03	6 109,74	5 873,43
17	CCPG Amélioration voies communales programme 2007	92 612,00	92 762,97	92 915,74	93 076,14	93 240,52	93 421,17	93 606,85	93 801,78	94 004,57	94 221,29	94 446,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>356 323,82</b>	<b>350 356,80</b>	<b>344 426,35</b>	<b>338 502,96</b>	<b>332 607,20</b>	<b>326 678,72</b>	<b>320 778,83</b>	<b>314 887,56</b>	<b>309 014,70</b>	<b>303 132,66</b>	<b>297 269,91</b>	<b>40 682,11</b>
18	SIVUpiscine	0,00	0,00	24 281,25	74 967,68	74 967,68	74 967,68	74 967,68	74 967,68	74 967,68	74 967,68	74 967,68	74 967,68
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 281,25</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>	<b>74 967,68</b>
19	CCVR VOIRIE	0,00	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88	35 641,88
20	CCVR VOIRIE	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32	33 952,32
21	CCVR VOIRIE	21 410,19	84 294,61	82 140,78	79 986,96	77 833,12	75 679,30	73 525,47	71 371,64	69 217,81	67 063,98	64 910,16	62 756,32
	<b>TOTAL</b>	<b>55362,51</b>	<b>153 888,81</b>	<b>151 734,96</b>	<b>149 581,16</b>	<b>147 427,32</b>	<b>145 273,50</b>	<b>143 119,67</b>	<b>140 965,84</b>	<b>138 812,01</b>	<b>136 658,18</b>	<b>134 504,36</b>	<b>132 350,52</b>
22	CRMF BERTHEN	0,00	16 455,40	16 455,40	16 455,40	16 455,40	16 455,40	12 341,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	CRMF BERTHEN	0,00	9 036,72	8 886,72	8 886,72	8 886,72	8 886,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	CRMF FLETRE	0,00	2 628,44	2 628,44	2 628,44	2 628,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	CRMF FLETRE	5 427,78	5 427,78	5 427,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	CRMF FLETRE	0,00	24 683,13	32 910,84	32 910,84	32 910,84	32 910,84	24 683,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	CRMF LE DOULIEU	0,00	607,66	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64	2 430,64
28	CRMF Voiries	119 668,11	119 668,11	119 668,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	CRMF LE DOULIEU	0,00	11 029,68	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24	14 706,24
30	CRMF LE DOULIEU	0,00	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80	4 225,80
1	CRMF BORRE - Transfert Voirie	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51	9 771,51
4	CRMF - Voiries programme 2013	0,00	62 660,44	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08	220 730,08
8	CRMF LE DOULIEU - Voiries	0,00	187,38	749,52	749,52	749,52	749,52	749,52	749,52	749,52	749,52	749,52	749,52
	<b>TOTAL</b>	<b>134867,4</b>	<b>266 382,05</b>	<b>438 591,08</b>	<b>313 495,19</b>	<b>313 495,19</b>	<b>310 866,75</b>	<b>289 638,47</b>	<b>252 613,85</b>	<b>242 842,28</b>	<b>242 842,28</b>	<b>242 842,28</b>	<b>242 842,28</b>
11	CC HOUTLAND Boulangerie Hondelghem	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38	50 948,38
5	CC HOUTLAND - voiries et réseaux 2013	0,00	0,00	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44	31 463,44
7	CC HOUTLAND Travaux de voirie	5 313,15	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83	93 177,83
31	CC HOUTLAND	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69	36 603,69
	<b>TOTAL</b>	<b>92865,22</b>	<b>180 729,90</b>	<b>212 193,34</b>	<b>212 193,34</b>	<b>212 193,34</b>	<b>212 193,34</b>	<b>212 193,34</b>	<b>175 589,65</b>	<b>124 641,27</b>	<b>93 177,83</b>	<b>93 177,83</b>	<b>93 177,83</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>860 049,69</b>	<b>1 298 671,40</b>	<b>1 569 107,03</b>	<b>1 453 080,09</b>	<b>1 441 270,47</b>	<b>1 426 570,55</b>	<b>1 393 386,86</b>	<b>1 307 811,75</b>	<b>1 235 276,23</b>	<b>1 191 738,62</b>	<b>1 179 844,15</b>	<b>917 200,82</b>

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Vice-Président, présente les éléments du débat. Il appelle dans un premier temps à être vigilant.

Monsieur Francis BEHAEGEL s'interroge sur le poste ATESAT. L'Etat va-t-il compenser ce transfert aux collectivités locales.

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE pense qu'il faut le demander, mais qu'il y a peu de chances que cette demande aboutisse.

Monsieur le Président indique que les 38% d'augmentation de la masse salariale ont plusieurs explications :

- + 100 000 € de glissement vieillesse technicité et CNRACL
- + 200 000 € de dépenses nouvelles avec des crédits budgétés par l'ancienne CC MFPL
- Le reste des augmentations découlent de décisions prises par les anciens EPCI et qui s'imposent aujourd'hui à la CCFI :
  - o Intégration du multi-accueil de Steenvoorde pour 350 000 €.
  - o Recrutement en cours d'exercice 2013 avec impact en année pleine.

Madame Béatrice DESCAMPS rappelle que quand on a créé la CCFI, l'un des arguments était la mutualisation des services et donc des personnels.

Ici on propose l'ouverture de 6 postes supplémentaires sans compétences nouvelles.

Monsieur le Président précise que l'ancienne Communauté Rurale avait procédé en 2013 à des embauches pour faire fonctionner un nouveau service.

La Communauté de Communes MFPL a adopté une autre approche, en gelant des postes nécessaires, le temps que la CCFI se mette en place.

Concernant l'ATESAT Monsieur le Président indique que si la CCFI est en mesure de s'en passer, elle s'en passera.

Monsieur Didier MARCAGGI pense que le préalable devrait être la présentation des travaux des commissions. Il retient la nécessaire mutualisation des services.

Il pense enfin que le recrutement d'un nouveau DG est une aberration alors que la CCFI dispose déjà de la ressource en interne.

Départ de Monsieur Gérard VERBRIGGE à 20h10.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, Madame Jocelyne DUEZ rappelle la nécessité de mettre en place et en ordre de marche la structure. Cette nouvelle intercommunalité est d'une toute autre dimension. En finances comme en RH, par exemple, il est difficile d'accomplir toutes les tâches devenues nécessaires vu la nouvelle échelle intercommunale.

La commission RH se tiendra le 11/03/2014.

Elle indique qu'elle-même, en tant qu'ancien DG, n'a pas la volonté de maintenir du personnel sous-employé, mais pense que dans le nouveau contexte, les recrutements prévus sont justifiés.

Monsieur Jean-Pierre VARLET explique qu'en matière de voiries, tout le monde est demandeur. Il ne sera pas possible de répondre à toutes les demandes.

En outre, les distances importantes constituent une contrainte supplémentaire.

Il rappelle que mutualiser c'est faire mieux avec autant.

Monsieur Michel LABITTE précise que les volumes d'opérations se multiplient et que la mutualisation des moyens est certes une nécessité. Mais pour quel objectif ? Si on augmente les services, il faudra des moyens supplémentaires.

Il met en avant les services nouveaux ouverts en 2013 qui impactent en plein en 2014.

A titre d'exemple, il explique que lors de la commission action sociale les élus ont constaté que les habitants de la Communauté Rurale et de l'Houtland ne bénéficiaient pas du portage de repas. Il s'interroge de savoir si cela n'est pas justement un objectif et si ce n'est pas une dépense à généraliser.

Monsieur Jean-Pierre VARLET expose que 34 communes du territoire de la CCFI bénéficiaient de l'ATESAT. Elles sont aujourd'hui désemparées.

Le service BE de la CC MFPL était déjà en sous-effectifs pour 7 communes. A 50 il y aura des options à prendre. Il se demande si la CCFI va pouvoir faire des économies.

Il explique que les locaux sont déjà inadaptés au fonctionnement des services.

Il revient ensuite sur un magazine national qui relate le projet de Bâtiform à 6 Millions €.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande à revenir sur les conclusions de la dernière commission finances au cours de laquelle les élus ont découvert que les emprunts avaient doublé en 2 ans. Il appelle à la prudence.

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE indique que ce volume d'emprunts correspond au financement de travaux. Les communes isolées n'ont pas apporté d'emprunts.

Il constate que les annuités seront plus élevées demain plutôt qu'hier.

En outre, le projet Bâtiform dans ces ambitions actuelles ne lui convient pas. Il constate d'ailleurs à regret que le budget reprend une ligne de 1,7M € pour ce projet.

Concernant les ressources humaines, il ne comprend pas que la somme des forces de travail antérieures ne puisse pas faire le travail actuellement.

Il faut selon lui temporiser si nécessaire et ne se baser que sur l'urgent.

Il est également nécessaire de serrer les dépenses pour dégager des marges de manœuvres.

Il pense que le vote du compte administratif sera l'occasion de voir les capacités des anciens EPCI à financer les projets qu'ils ont initiés.

Monsieur le Président tient à préciser que la Chronique du BTP lit beaucoup la presse.

Aucun engagement à ce sujet n'est pris. Il convient en amont de décider ensemble du cahier des charges. De là il sera temps de décider si ce bâtiment est une solution recevable.

Monsieur Michel GILLOEN revient sur les 5 emplois gelés dans son ancienne intercommunalité. Il rappelle que gérer c'est prévoir. Les besoins venaient progressivement.

Il constate que les emprunts sont inversement proportionnels à la taille des anciens EPCI.

## **FAIT ET DEBATTU EN CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **E – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS**

#### **DECISION COMMUNAUTAIRE 2014/11**

##### **Objet : Fixation des tarifs**

Vu la délibération 2014/04 du Conseil de Communauté en date du 7 janvier 2014 portant sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté de Flandre Intérieure au Président et notamment la possibilité de fixer les tarifs,

Monsieur le Président décide de fixer les tarifs des services de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (espaces multi accueils, piscine de Bailleul, cyber centre, centre de loisirs, halte garderie itinérante, portage de repas à domicile) comme suit :

##### **ARTICLE 1 : Tarif des espaces multi accueils et des haltes garderies**

Application des modalités de la prestation de service unique de la Caisse d'Allocations Familiales pour la détermination des tarifs de garde

##### **ARTICLE 2 : Tarif des centres de vacances et de loisirs du pôle jeunesse de Méteren**

Séjour Neige en Haute Savoie du 20 au 26 Avril 2014 (7 jours)

- Coût total de l'action : 31 100.00 €
- Nombre de participants : 50 ados
- Coût total par participant : 622.00 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 622.00 € x 20 % = 124.40 €
- Tranche 2 : 622.00 € x 30 % = 186.60 €

• Tranche 3 : 622.00 € x 35 % = 217.70 €

Séjour été en Vendée du 15 au 27 Juillet 2014 (13 jours) :

- Coût total de l'action : 50 286.00 €
- Nombre de participants : 58 ados
- Coût total par participant : 867.00 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 867.00 € x 20 % = 173.40 €
- Tranche 2 : 867.00 € x 30 % = 260.10 €
- Tranche 3 : 867.00 € x 35 % = 303.45 €

Séjour en Espagne du 7 au 25 Juillet 2014 (19 jours) :

- Coût total de l'action : 75 582.00 €
- Nombre de participants : 57 ados
- Coût total par participant : 1 326.00 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 1 326.00 € x 20 % = 265.20 €
- Tranche 2 : 1 326.00 € x 30 % = 397.80 €
- Tranche 3 : 1 326.00 € x 35 % = 464.10 €

### ARTICLE 3 : Tarif des après-midis Ados pôle jeunesse de Méteren

Après-midi Ados Pôle Jeunesse Juillet du 7 Juillet au 1er Août 2014 (inscription à la semaine) :

- Coût total de l'action : 6 720.00 €
- Nombre de participants : 60 ados
- Coût total par participant : 112.00 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 112.00 € x 20 % = 22.40 €
- Tranche 2 : 112.00 € x 30 % = 33.60 €
- Tranche 3 : 112.00 € x 35 % = 39.20 €

Après-midi Ados Pôle Jeunesse petites vacances Février, Avril et Octobre 2014 (tarif semaine, journée ou par après-midi) :

Tarif à la semaine

- Coût total de l'action : 4 270.00 €
- Nombre de participants : 35 ados
- Coût total par participant : 122.00 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 122.00 € x 20 % = 24.40 €
- Tranche 2 : 122.00 € x 30 % = 36.60 €
- Tranche 3 : 122.00 € x 35 % = 42.70 €

Tarif à la journée

- Coût total de l'action : 1 260.00 €
- Nombre de participants : 35 ados
- Coût total par participant : 36.00 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 36.00 € x 20 % = 7.20 €
- Tranche 2 : 36.00 € x 30 % = 10.80 €
- Tranche 3 : 36.00 € x 35 % = 12.60 €

Tarif à l'après-midi

- Coût total de l'action : 892.50 €
- Nombre de participants : 35 ados
- Coût total par participant : 25.50 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 25.50 € x 20 % = 5.10 €
- Tranche 2 : 25.50 € x 30 % = 7.65 €
- Tranche 3 : 25.50 € x 35 % = 8.93 €

### ARTICLE 4 : Tarif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du pôle jeunesse de Méteren

ALSH Mercredis hors vacances Pôle Jeunesse de Janvier à fin décembre 2014 :

- Coût total de l'action : 48.96 €
- Nombre de participants : 12 ados
- Coût total par participant : 4.08 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 4.08 € x 20 % = 0.82 €
- Tranche 2 : 4.08 € x 30 % = 1.22 €
- Tranche 3 : 4.08 € x 35 % = 1.43 €

ALSH Mercredis et Samedis de Janvier à fin décembre 2014 (ateliers multimédia) :

- Coût total de l'action : 48.96 €
- Nombre de participants : 12 ados
- Coût total par participant : 4.08 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 4.08 € x 20 % = 0.82 €
- Tranche 2 : 4.08 € x 30 % = 1.22 €
- Tranche 3 : 4.08 € x 35 % = 1.43 €

#### ARTICLE 5 : Tarifs de la piscine de BAILLEUL

	Tarifs 2014 pour les communes de la CCFI	Tarifs 2014 pour les autres communes
Entrée scolaire	1.30	2.50
Participation supplémentaire		3.80
Entrée enfants	2.10	2.10
Entrée étudiants	2.10	2.10
Entrée adultes	2.80	3.45
Visiteurs	1.55	1.55
Abonnement 10 entrées enfants	15.05	15.05
Abonnement 10 entrées adultes	25.30	34.25
Leçon collective (groupe de 2 à 5 personnes)	7.95	10.20
Leçon collective (groupe de 6 personnes et plus)	5.30	6.90
Abonnement 5 leçons collectives (groupe de 6 personnes)	24.20	34.20
Abonnement 5 séances aquagym	24.20	34.20
Location de matériel	1.55	1.55
Stage surveillant de baignade jusque 20 personnes	556	556
Par personne supplémentaire	19.50	19.50
Entrées scolaires (avec mise à disposition de personnel d'encadrement agréé)		3.55
Abonnement 5 leçons collectives (groupe de 2 à 5 personnes)	37.50	46.60

#### ARTICLE 6 : Tarifs des portages de repas à domicile

Pays de Cassel :

- 5.70 € par repas pour les personnes âgées de plus de 65 ans, pour les personnes reconnues handicapées(COTOREP).

Pays des Géants :

- 6 € pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes en difficulté dont la situation est appréciée par la CCFI

- 8.30 € pour les autres personnes

Voie Romaine :

- 7 € par repas.

- 7.90 € pour les personnes extérieures à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

#### ARTICLE 7 : Tarif du cyber-centre

Impression noir et blanc : 0.10 €  
Impression couleur : 0.20 €

Carte de 11 heures (couleur verte) 10.00 €  
Carte de 11 heures (couleur jaune) 7.00 € (familles Rmistes et familles demandeurs d'emplois)  
Tickets de 1 heure 1.00 €

#### ARTICLE 8 : Tarif des centres de vacances et de loisirs du pôle jeunesse de Cassel

##### Vacances de Février 2014

Organisation d'un séjour en pension complète en 2014 destiné aux jeunes de 12 à 18 ans du Caton de Cassel.

Participation des familles en fonction du quotient familial.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION
De 0 à 400 euros	250
De 401 à 600 euros	270
De 601 à 800 euros	290
De 801 à 1000 euros	310
De 1001 et +	330

##### Vacances de Pâques 2014

Participation des familles en fonction du quotient familial.

ACTIONS	PARTICIPATION DES FAMILLES	
	Quotient familial < 600 €	Quotient familial > 600 €
INQUEST ADVENTURES	10 €	12 €
PARC AVENTURES DE CHLOROFIL	10 €	12 €
LASER GAME	7 €	9 €
PARC AVENTURES DE WERVICQ	10 €	12 €
BOWLING	7 €	9 €
HELICEA PISCINE ET PATINOIRE	16 €	18 €

##### Séjours Ados été 2014

2 séjours ; juillet et août

Participation des familles en fonction du quotient familial.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
De 0 à 400 euros	250 €
De 401 à 600 euros	270 €
De 601 à 800 euros	290 €
De 801 à 1000 euros	310 €
De 1001 et +	330 €

##### Opérations vacances été 2014

Participation des familles en fonction du quotient familial.

ACTIONS	PARTICIPATION DES FAMILLES	
	Quotient familial < 600 €	Quotient familial > 600 €
PISCINE	4 €	4.50 €
PATINOIRE	5 €	5.50 €
PARC BOBBEJAANLAND	16 €	18 €
PARC PLOPSALAND	12 €	14 €

Le paiement de la participation pour les séjours pourra se faire en cinq mensualités maximum.

La participation des familles pourra également être réglée avec toute prestation susceptible d'être allouée par des organismes ou des collectivités dans le cadre de l'aide sociale aux familles ou de l'aide aux vacances des enfants ou adolescents.

Lorsqu'un enfant inscrit ne peut pas participer, pour raison médicale, à la sortie, la participation préalablement versée par la famille sera restituée.

**ARTICLE 9 : Tarif du pôle jeunesse de l'Houtland**

Participation des familles en fonction du quotient familial.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
De 0 à 500 €	0.50 € la séance
De 501 à 900 euros	0.80 € la séance
De 901 et +	1 € la séance

Repas 3 € par repas, par personne.

**ARTICLE 10 : Tarif des centres de vacances et de loisirs du pôle jeunesse de l'Houtland**

ALSH : coût total par participant : 80 €

Participation des familles en fonction du quotient familial.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
De 0 à 500 €	80*15% = 12 €
De 501 à 900 euros	80*33% = 27 €
De 901 et +	80*40% = 32 €

Repas 3 € par repas, par personne.

**ARTICLE 11 : Tarif des séjours du pôle jeunesse de l'Houtland**Séjour ski du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2014

Coût total de l'action : 800 €/participant

Nombre de participants : 30

Participation des familles en fonction du quotient familial.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
De 0 à 500 €	800*15% = 120 €
De 501 à 900 euros	800*33% = 264 €
De 901 et +	800*40% = 320 €

Séjour à Paris été 2014

Coût total de l'action : 500 €

Nombre de participants : 30

Participation des familles en fonction du quotient familial.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
De 0 à 500 €	500*15% = 75 €
De 501 à 900 euros	500*33% = 165 €
De 901 et +	500*40% = 200 €

Fait à Bailleul, le 15 Janvier 2014

Le Président,  
Dominique HALLYNCK**DECISION COMMUNAUTAIRE 2014/12****Objet : modification de la régie de recettes du pôle jeunesse de l'Houtland**

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;



Vu la délibération n° 2014/04 du conseil communautaire accordant au Président la délégation générale de l'article L2122-22 du CGCT

Vu l'avis conforme du comptable

Considérant la nécessité de fixer le montant maximum de l'encaisse à 7 600 € au lieu de 1 500 €,

#### DECIDE

**Article 1.** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 600 euros à compter du 3 février 2014.

**Article 2.** Les autres dispositions de la décision 2014/08 restent inchangées.

**Article 3.** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Madame la Directrice, pour compte-rendu au Conseil de Communauté,
- Aux services concernés, pour information.

Fait à Bailleul, le 24 janvier 2014

Le Président

Dominique HALLYNCK

#### DECISION COMMUNAUTAIRE 2014/13

**Objet : Avenant au contrat d'assurance Responsabilité Civile ALEASSUR SMACL 159686/X**

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2014/04 du Conseil de Communauté en date du 7 Janvier 2014, donnant délégation au Président de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Vu l'avenant n° 1 de au contrat ALEASSUR Dommages à autrui de la SMACL en date du 9 Janvier 2014 ;

#### DECIDE

**Article 1.** De signer un avenant au contrat ALEASSUR avec la SMACL domiciliée 141 Avenue Salvador Allendé – 79031 NIORT Cedex 9, pour étendre la couverture à l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cassel à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, pour un montant de 545,00 € TTC annuel.

Bâtiments concernés :

- Siège de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cassel – 16 Place Vandamme à Cassel (59670)
- Local loué aux associations – Route de Dunkerque à Cassel (59670)

**Article 2.** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Madame la Directrice, pour compte-rendu au Conseil de Communauté,
- Aux services concernés, pour information.

Fait à Bailleul, le 30 janvier 2014

Le Président

Dominique HALLYNCK

#### DECISION COMMUNAUTAIRE 2014/14

**Objet : Avenant au contrat d'assurance Dommages aux biens EDILYS GAN ASSURANCES 121483573**

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2014/04 du Conseil de Communauté en date du 7 Janvier 2014, donnant délégation au Président de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Vu l'avenant au contrat EDILYS Dommages aux biens de GAN ASSURANCES ;

## DECIDE

**Article 1.** De signer un avenant au contrat EDILYS avec GAN ASSURANCES domiciliée 995 Avenue Albert Mahieu – 59670 CASSEL, pour prolonger la durée de celui-ci afin de couvrir les bâtiments de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cassel à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, pour un montant de 375,04 € TTC annuel.

Bâtiments concernés :

- Siège de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cassel – 16 Place Vandamme à Cassel (59670)
- Local loué aux associations – Route de Dunkerque à Cassel (59670)

**Article 2.** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Madame la Directrice, pour compte-rendu au Conseil de Communauté,
- Aux services concernés, pour information.

Fait à Bailleul, le 30 janvier 2014  
Le Président  
Dominique HALLYNCK

### DECISION COMMUNAUTAIRE 2014/15

**Objet : modification des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement du pôle jeunesse de Méteren**

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Vu la délibération 2014/04 du Conseil de Communauté en date du 7 janvier 2014 portant sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté de Flandre Intérieure au Président et notamment la possibilité de fixer les tarifs.

Vu la décision de fixation des tarifs n° 2014/11

Vu la nécessité de modifier les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement du pôle jeunesse de Méteren les mercredis hors vacances de janvier jusque fin décembre 2014

## DECIDE

**Article 1.** De modifier les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement du pôle jeunesse de Méteren les mercredis hors vacances de janvier jusque fin décembre 2014 comme suit :

- Coût total de l'action : 1056.00 €
- Nombre de participants : 48 ados
- Coût total par participant : 22 €

Déclinaison par tranche de Quotient Familial :

- Tranche 1 : 22 € x 20 % = 4.40 €
- Tranche 2 : 22 € x 30 % = 6.60 €
- Tranche 3 : 22 € x 35 % = 7.70 €

**Article 2.** la présente décision prendra effet le 12/02/2014.

**Article 3.** Les autres dispositions de la décision 2014/11 restent inchangées.

**Article 4.** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Madame la Directrice, pour compte-rendu au Conseil de Communauté,
- Aux services concernés, pour information.

Fait à Bailleul, le 30 janvier 2014  
Le Président  
Dominique HALLYNCK

### DECISION COMMUNAUTAIRE 2014/16

**Objet : Prestation de mise à disposition d'un autocar grand Tourisme**

- Vu le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,
- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2014/04 du Conseil de Communauté en date du 7 janvier 2014, donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (207 000 euros HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.  
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000€ HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Considérant l'envoi du dossier de consultation à 3 entreprises.
- Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres des candidats

**DECIDE**

**Article 1.** De retenir l'offre de la Société Autocars René MAZEREEUW-CLABAU de Steenvoorde pour un montant de 3 741.67€ HT (4 490€ TTC)

**Article 2.** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Madame la Directrice, pour compte-rendu au Conseil de Communauté,
- Aux services concernés, pour information.

Fait à Bailleul, le 17 Février 2014  
Le Président  
Dominique HALLYNCK

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 45.

